

Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Étude monographique
sur la situation des femmes
responsables de familles monoparentales
et bénéficiaires de l'aide sociale

Monoparentalité féminine et aide sociale



HQ
759.915
B449
1987

NSPO - Montréal

3 5567 00003 1291

SANTÉCOM

Institut national de santé publique du Québec
4835, avenue Christophe-Colomb, bureau 200
Montréal (Québec) H2J 3G8
Tél.: (514) 597-0606

**Monoparentalité
féminine
et aide sociale**



Edition produite par

Les Publications du Québec

Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Étude monographique
sur la situation des femmes
responsables de familles monoparentales
et bénéficiaires de l'aide sociale

Monoparentalité féminine et aide sociale



Jo-Ann Bellware
Diane Charest

Service des politiques et de la
recherche en sécurité du revenu

Novembre 1986

Dépôt légal - 1er trimestre 1987
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-551-08846-1

© Gouvernement du Québec 1987

Québec

REMERCIEMENTS

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance à toutes les femmes qui ont accepté de nous rencontrer pour nous faire part de leur situation.

Nous remercions également nos collègues de travail pour leurs judicieux commentaires, conseils et critiques.

Nos remerciements aussi à la Direction des communications pour son intérêt dans le dossier, à monsieur Réjean L'Heureux, linguiste-conseil, qui a révisé le document de même qu'à madame Charlotte Moreau qui s'est chargée de la dactylographie du présent rapport.

Note: Les opinions émises dans ce rapport n'engagent que les auteures.

Avant-propos

La présente recherche constitue un portrait à la fois humain et réaliste qui traduit certaines réalités vécues à l'aide sociale par les responsables de famille monoparentale.

D'ores et déjà, on peut considérer cette monographie comme la première véritable recherche d'envergure sur le phénomène de la monoparentalité féminine à l'aide sociale au Québec.

Il ressort principalement de cette étude que l'approche du problème de la monoparentalité à l'aide sociale doit comporter plusieurs volets puisque la problématique varie selon l'âge de la mère, son niveau de scolarité et ses antécédents sur le marché du travail.

Cette étude a demandé beaucoup d'implications de la part des auteures, tant du point de vue professionnel, humain, qu'affectif. Il est toujours en effet très impliquant de travailler de façon étroite avec des personnes qui vivent des situations difficiles suite à un changement subit dans leur statut matrimonial.

Les auteures ont réussi à rédiger un document objectif et rigoureux et ce, dans un langage facilement accessible. Actuellement, elles travaillent à identifier les éléments significatifs pour l'élaboration d'une stratégie de réinsertion en emploi de ces bénéficiaires dans une perspective "main-d'oeuvre et sécurité du revenu".

Je félicite donc les deux auteures, Jo-Ann Bellware et Diane Charest, pour leur contribution dans l'étude du phénomène de la monoparentalité féminine au Québec.

Guy Nolet
Chef de service
Service des politiques et de la
recherche en sécurité du revenu

Table des matières

	Page
Introduction	1
Chapitre 1 - Les cheminements jusqu'à l'arrivée à l'aide sociale .	7
1.1 Les moins de 25 ans	9
1.1.1 La vie de couple	13
1.1.2 Les enfants	13
1.1.3 La rupture	15
1.1.4 La venue à l'aide sociale	16
1.2 Les 25-34 ans	17
1.2.1 La vie de couple	20
1.2.2 Les enfants	22
1.2.3 La rupture	23
1.2.4 La venue à l'aide sociale	24
1.3 Les 35-55 ans	24
1.3.1 La vie de couple	28
1.3.2 Les enfants	29
1.3.3 La rupture	29
1.3.4 La venue à l'aide sociale	31
1.4 Quelques conclusions sur les cheminements	31
Chapitre 2 - La réorganisation de la vie familiale	35
2.1 La vie familiale sans conjoint	37
2.1.1 Adaptation et réactions	37
2.1.2 Avantages et inconvénients	38
2.2 Les relations du père avec ses enfants	40
2.3 Les contacts père-mère	42
2.3.1 La garde des enfants	42
2.3.2 L'importance des contacts père-enfant	44
2.3.3 Les responsabilités du père	46

	Page
2.4 Revivre en couple	47
2.4.1 Une monoparentalité organisée?	47
2.4.2 Perspectives d'une nouvelle vie de couple	51
2.5 Synthèse	54
Chapitre 3 - Les conditions matérielles	57
3.1 Les barèmes d'aide sociale	59
3.2 La privation	65
3.3 Les autres moyens	68
3.3.1 Le travail au noir	68
3.3.2 L'aide de la famille et des amis	69
3.3.3 Les autres moyens	71
3.4 L'endettement	73
3.5 La pension alimentaire	75
3.6 Comparaison de la situation financière	77
3.7 En résumé	80
Chapitre 4 - Un emploi? Oui, mais...	83
4.1 Scolarité et expérience de travail	85
4.2 Un éventuel retour au travail	90
4.3 Travailler au salaire minimum	97
4.4 Être mère... un emploi à plein temps	102

	Page
4.5 Des portes de sortie	108
4.6 Quelques éléments d'analyse	112
Chapitre 5 - Être bénéficiaire d'aide sociale	119
5.1 Perception du programme d'aide sociale	121
5.2 Monoparentalité féminine et aide sociale	124
5.3 Stigmatisation et discrimination	125
5.4 Conséquences sur la santé physique et mentale	129
5.5 Les conséquences sur les enfants	130
5.6 Pour vivre "normalement" quand on est bénéficiaire d'aide sociale	132
5.7 Conclusions sur la vie à l'aide sociale	134
Conclusion	137
Épilogue	147
Annexes I. Le questionnaire et les résultats	149
II. Guide d'entrevue	159
Bibliographie	169

Introduction

Depuis quelques années, les familles monoparentales ont suscité l'intérêt des chercheurs et ce, dans la plupart des pays industrialisés. Cet intérêt s'explique en partie par la croissance importante de ce type de famille mais aussi, et surtout, par le constat de la faiblesse économique de ces familles. À la croissance de la monoparentalité s'associe en effet une "féminisation" de la pauvreté qui touche particulièrement les femmes "sans conjoint", soit les femmes âgées qui vivent seules et les femmes responsables de famille monoparentale.

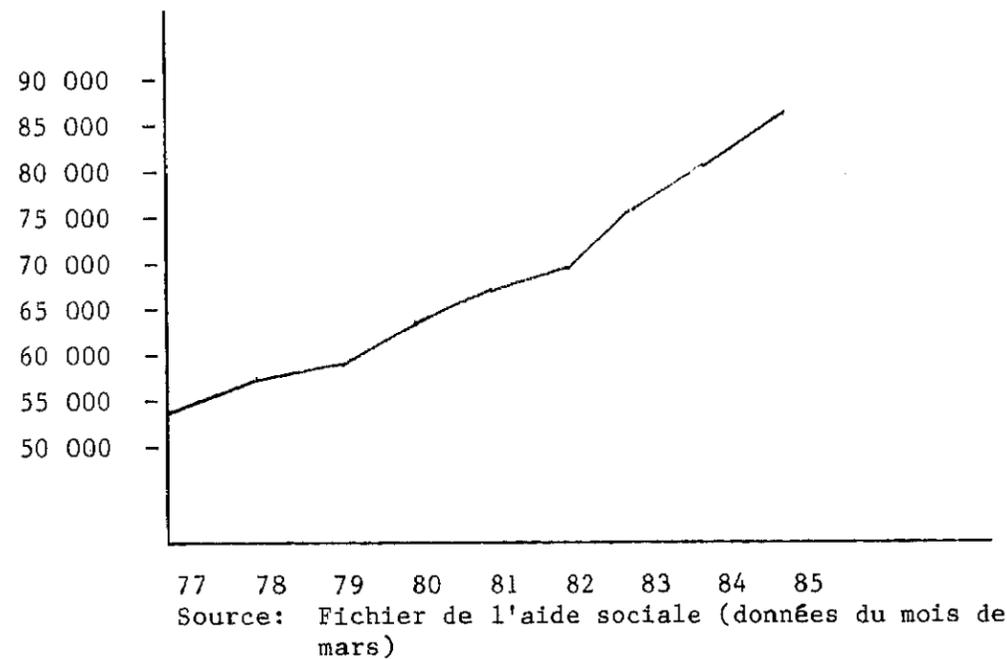
Aussi, il n'est pas étonnant de constater que parmi les bénéficiaires de l'aide sociale, deux familles avec enfants sur trois sont monoparentales et que, d'autre part, dans 95 % des cas, ces familles sont à responsabilité féminine. Avec près de 85 000 ménages, les familles monoparentales représentent 20 % des ménages prestataires de l'aide sociale¹.

Sur une période de huit ans, soit de mars 1977 à mars 1985, le nombre de familles monoparentales à l'aide sociale a augmenté de 57,6 %, passant de 54 005 ménages à 84 962 ménages. Bien qu'elle soit importante, cette augmentation est moins considérable que celle observée pour la clientèle totale de l'aide sociale qui, pour la même période, s'est accrue de 80,6 %. En 1978, Sainte-Croix et Nolet faisaient l'observation inverse à savoir que les familles monoparentales croissaient un peu plus rapidement que la clientèle globale. Ces ménages représentaient alors 24 % de la clientèle globale.

Plusieurs éléments peuvent expliquer ce changement dans l'évolution des clientèles. D'une part, on peut penser que les différentes mesures qui ont permis ou facilité l'accès au divorce ont eu un impact qui s'est réparti sur les quelques années qui ont suivi l'adoption de ces mesures pour ensuite se résorber. D'autre part, il semble que les familles monoparentales soient moins sensibles à la conjoncture économique que les autres clientèles. Ainsi, lorsqu'on examine l'évolution des familles monoparentales, on note une progression assez constante.

1. À partir du fichier de l'aide sociale de mars 1985.

Évolution des familles monoparentales à l'aide sociale



À titre indicatif, soulignons qu'en 1982-1983, au plus fort de la crise économique, toutes les clientèles, à l'exception des familles monoparentales, ont connu des taux d'augmentation élevés.

Bien que la croissance ait été plus accentuée que les années précédentes, elle n'a pas l'importance de celle observée chez les autres clientèles. Les pourcentages d'augmentation pour chacun des types de ménage en 1982-1983 se répartissaient de la façon suivante:

Personnes seules:	24,1 %
Couples sans enfants:	25
Couples avec enfants:	30,9
Monoparentales:	10,6 ¹

(Source: Fichier de l'aide sociale, mars 1982-1983)

Il semble bien que la venue des familles monoparentales à l'aide sociale soit avant tout liée à un changement dans la structure familiale (perte du conjoint ou naissance d'un enfant) alors que les autres clientèles, si

1. Voir Ruel et Van Oyen, p. 5.

on exclut les cas d'inaptitude au travail, y viennent davantage pour des raisons extérieures aux individus (chômage, perte d'emploi...).

Outre le fait que les familles monoparentales forment une clientèle qui augmente de façon constante, ces ménages présentent également des comportements particuliers quant à leur durée de présence à l'aide sociale. Dans une analyse des mouvements de la clientèle, Drolet et Lanctôt observent que parmi les clientèles aptes au travail, ce sont les familles monoparentales qui présentent les plus longues durées de présence à l'aide. En effet, la durée médiane de présence à l'aide sociale est de 13 mois pour l'ensemble de la clientèle apte au travail alors qu'elle est de deux ans pour les responsables de famille monoparentale. Comme pour l'ensemble de la clientèle, la durée augmente avec l'âge sauf chez les chefs de famille monoparentale de moins de 30 ans qui demeurent bénéficiaires un peu plus longtemps que les 30-44 ans. Les 45 ans et plus de cette catégorie peuvent, quant à eux, être considérés comme des bénéficiaires permanents de l'aide sociale.

Compte tenu des comportements particuliers de cette clientèle, on peut se demander si le programme actuel d'aide sociale répond bien aux besoins des familles monoparentales ou, à tout le moins, si des améliorations ne devraient pas être apportées au programme en fonction des problèmes particuliers vécus par cette catégorie de bénéficiaires.

Pour ce faire, notre étude s'articule autour des quatre principaux thèmes suivants, soit:

- . la situation familiale;
- . la situation financière;
- . le travail et la formation;
- . la vie à l'aide sociale.

Pour tracer un portrait le plus fidèle possible des familles monoparentales bénéficiaires d'aide sociale, nous avons opté pour une méthode de recherche de type qualitatif qui permettait, conformément à notre objectif, de décrire la situation de ces familles plutôt que de vérifier des hypothèses.

Très peu de travaux ont été consacrés jusqu'ici aux familles monoparentales bénéficiaires d'aide sociale. Quelques études réalisées par le ministère à partir des données du fichier de l'aide sociale dressent, il est vrai, le profil statistique de cette clientèle; elles ne considèrent toutefois pas leurs conditions de vie, pas plus d'ailleurs que leurs cheminements, leurs attentes et espoirs...

D'autre part, même si, ces dernières années, la famille monoparentale a fait l'objet d'un nombre relativement important de recherches de la part des milieux universitaires ou d'organismes sociaux, il est difficile de transposer les résultats obtenus à notre sujet d'étude. Il est généralement impossible en effet de distinguer les familles monoparentales bénéficiaires de l'aide sociale de l'ensemble des familles monoparentales. Plusieurs chercheurs font état d'ailleurs de la difficulté à rejoindre ce type de famille et soulèvent l'hypothèse que cette population est sans doute sous-représentée dans leurs échantillons.

Le peu de données autres que statistiques sur cette catégorie de ménage bénéficiaire d'aide sociale donnait à notre recherche un caractère exploratoire. La technique utilisée a donc été celle de l'entrevue. Le type d'informations que nous désirions recueillir était de toute façon peu accessible par d'autres techniques. Nous avons de plus complété les informations ainsi recueillies par un questionnaire portant sur certaines caractéristiques socio-économiques des participantes. On retrouvera en annexe une copie du questionnaire et du schéma d'entrevue.

Comme les hommes représentent moins de 5 % des responsables de famille monoparentale à l'aide sociale, notre étude porte donc uniquement sur les femmes. Celles-ci devaient en outre répondre aux caractéristiques suivantes: être francophones, âgées de 55 ans et moins, et être considérées aptes au travail (aucun handicap, handicap physique faible ou moyen). Notons que les femmes qui ne sont pas disponibles au travail pour des raisons familiales ne font pas partie de la catégorie des inaptes au travail.

Procédant par entrevue de groupe, il nous est apparu particulièrement important de regrouper les participantes en fonction de leur âge, soit les moins de 25 ans, les 25-34 ans et les 35-55 ans. Les femmes appartenant à un même groupe d'âge sont plus susceptibles en effet de vivre des situations semblables notamment à cause de l'âge de leurs enfants.

Nous voulions également tenir compte des disparités qui pouvaient exister entre les régions. Nous avons donc formé des groupes dans cinq villes, soit Montréal, Longueuil, Québec, Sherbrooke et Rimouski, et rencontré quinze groupes de femmes, pour un total de 122 participantes. Nous avons également effectué des entrevues individuelles en milieu rural (municipalité comptant moins de 5 000 habitants) dans les régions du Bas-Saint-Laurent, de la Mauricie et de l'Outaouais.

Nombre de femmes selon le groupe, la région et l'âge
(milieu urbain)

	- 25 ans	25-34 ans	35-55 ans	Total
Montréal-métro	8 (gr. 1)	8 (gr. 2)	9 (gr. 3)	25
Montréal-banlieue	8 (gr. 4)	8 (gr. 5)	8 (gr. 6)	24
Québec	9 (gr. 7)	7 (gr. 8)	9 (gr. 9)	25
Sherbrooke	8 (gr. 10)	9 (gr. 11)	8 (gr. 12)	25
Rimouski	7 (gr. 13)	8 (gr. 14)	8 (gr. 15)	23
Total	40	40	42	122

Nombre de femmes selon la région et l'âge
(milieu rural)

	- 25 ans	25-34 ans	35-55 ans	Total
Outaouais	2	2	2	6
Bas-Saint-Laurent	2	2	2	6
Mauricie	2	2	2	6
Total	6	6	6	18

L'échantillonnage pour les entrevues individuelles s'est fait à partir du fichier de l'aide sociale, données de décembre 1984. Pour les entrevues de groupe, nous avons utilisé les données de septembre 1984. Pour chacun des 15 groupes, nous avons choisi au hasard 40 noms, pour un total de 600 noms.

De ce nombre, 234 ont été contactées et 140 femmes ont accepté d'être rencontrées: 122 en entrevues de groupe et 18 en entrevues individuelles. Les entrevues de groupe se sont déroulées en novembre et décembre 1984 et les entrevues individuelles, à l'hiver 1985. Il est bien évident que notre échantillonnage n'a pas été fait au hasard parmi l'ensemble des bénéficiaires d'aide sociale responsables de famille monoparentale. La méthode de recherche adoptée et la technique utilisée se prêtaient mieux à un échantillonnage fait en fonction de catégories particulières que nous voulions représenter. C'est donc avec prudence qu'on devra interpréter les résultats de cette étude. Toutefois, nous croyons que les situations décrites tout au long de cette étude reflètent assez bien le vécu des familles monoparentales à l'aide sociale.

Dans un premier chapitre, nous avons cru bon de reconstituer l'histoire matrimoniale de ces femmes, espérant y trouver là certains éléments indispensables à la pleine compréhension de leurs opinions, attitudes et comportements qui seront décrits dans les pages qui suivent. Le deuxième chapitre est centré sur la situation familiale. Nous examinons comment se refait la dynamique familiale à la suite de la naissance de l'enfant ou du départ du conjoint, selon le cas. Le troisième chapitre analyse la situation financière de ces femmes afin de mieux comprendre les conditions matérielles dans lesquelles elles vivent. Le quatrième chapitre traite, quant à lui, du travail et de la formation. Il est question de leurs antécédents face au marché du travail ainsi que des obstacles auxquels elles sont confrontées.

Le cinquième chapitre est consacré aux perceptions liées à l'aide sociale ainsi qu'aux conséquences découlant de la situation de bénéficiaire d'aide sociale. Enfin, dans un dernier chapitre, nous brossons un tableau des principales conclusions de la recherche.

Chapitre 1

Les cheminements jusqu'à l'arrivée à l'aide sociale

"S'il n'y avait pas d'aide sociale, il y aurait moins de divorces mais plus de dépressions. Il faudrait trouver d'autres solutions."

Marie (Québec)

La première partie de l'entrevue était consacrée à une reconstitution sommaire de l'histoire matrimoniale de chacune des participantes: vie de couple, planification des naissances, rupture avec l'ex-conjoint et arrivée à l'aide sociale. Chaque femme a son histoire particulière même si des caractéristiques communes la rattachent à un certain nombre d'autres femmes. À travers les généralisations qu'il est indispensable de faire si on veut en arriver à une image d'ensemble, il ne faut pas perdre de vue certains éléments de diversité. Aussi, avant d'effectuer une synthèse de l'histoire matrimoniale des femmes de chacun des groupes d'âge, nous présentons quelques portraits de femmes que nous avons rencontrées. Il ne s'agit aucunement de portraits types mais bien de brèves histoires de cas qui font ressortir cette diversité et donc, cette complexité du sujet.

1.1 Les moins de 25 ans

Annie a 23 ans. Célibataire, elle a toujours vécu seule avec sa fille âgée de 1 1/2 an. Même si elle qualifie sa grossesse "d'accidentelle", elle était heureuse de se retrouver enceinte, désirant depuis longtemps avoir un enfant.

Du père de l'enfant, elle dira:

"On s'est fréquenté six mois. Quand je lui ai annoncé que j'étais enceinte, quinze jours plus tard, il a rencontré l'âme soeur. Un peu plus tard, il m'a dit qu'il se mariait et qu'il ne voulait pas être dérangé."

Le père ne reconnaîtra donc pas l'enfant et n'entretiendra aucun contact avec lui.

Annie est bénéficiaire de l'aide sociale depuis deux ans. Ayant perdu son emploi durant sa grossesse, elle fait une demande d'aide sociale. Elle participe actuellement à un stage en milieu de travail. Issue d'un milieu bourgeois, Annie dit vivre certains problèmes avec sa famille qui lui reproche sa condition à la fois de "fille-mère" et "d'assistée sociale".

Issue d'un milieu ouvrier, Céline s'est mariée à 16 ans avec un ouvrier semi-spécialisé. Durant toute la durée de l'union, elle ne travaillera pas à l'extérieur, son conjoint désirant qu'elle s'occupe du foyer. On ne peut pas parler dans ce couple d'une volonté commune d'avoir des enfants:

"Moi je voulais, lui, je ne sais pas. J'ai arrêté la pilule. Il était bien obligé."

Même s'il y avait des difficultés dans le couple, la monoparentalité n'avait pas été envisagée au moment de la naissance des enfants. Elle dira d'ailleurs qu'elle voyait sa vie de couple comme celle de ses parents, c'est-à-dire une union qui durerait toute la vie.

La vie de couple dura un peu plus de quatre ans. Depuis deux ans, Céline vit seule avec ses deux enfants. L'aînée fréquente la maternelle. C'est à la suite de la séparation qu'elle aura recours à l'aide sociale. L'irresponsabilité du conjoint est le motif évoqué pour expliquer la rupture. Ce dernier avait un emploi régulier, mais il ne subvenait pas aux besoins de la famille: loyer impayé, comptes à l'épicerie, coupure d'électricité et de téléphone. Même si elle précise n'avoir subi aucune violence de la part du conjoint, elle avoue avoir toujours vécu dans la crainte:

"Ce qui passait avant tout: sa job, la boisson, ses parents. Il n'était jamais là... J'ai toujours eu assez peur que je me taisais. C'est probablement pour ça que je n'ai jamais eu de claques. Je ne lui ai jamais fait face."

Actuellement en instance de divorce, elle dit toujours craindre à cause de menaces formulées par l'ex-conjoint et la belle-famille. On sentait d'ailleurs chez elle beaucoup d'anxiété.

Catherine, 21 ans, a deux enfants d'âge préscolaire et de pères différents. Son premier enfant, elle l'aura à 17 ans. Racontant avoir eu une enfance difficile sans toutefois préciser la nature des difficultés vécues et des problèmes qui l'avaient amenée à des tentatives de suicide, elle décide d'avoir un enfant pour se responsabiliser davantage. La monoparentalité est désirée, elle dira à son petit ami:

"Tu me fais un enfant, puis tu t'en vas."

L'arrivée du deuxième enfant n'était pas planifiée. On ne peut pas parler ici de rupture puisqu'elle fréquente toujours le père de cet enfant qui habite à quelques rues de chez elle. Tout au long de l'entrevue, il se dégagera qu'ils ne cohabitent pas ensemble pour des raisons surtout financières, l'ami n'ayant pas un emploi suffisamment rémunérateur pour faire vivre une femme et deux enfants.

Issue d'une famille de classe moyenne (père petit administrateur et mère au foyer), elle demeure chez ses parents quelques mois après la naissance de son aîné puis deviendra bénéficiaire d'aide sociale lorsqu'elle quitte la maison paternelle.

Manon, 22 ans, vit en banlieue. Elle a la garde de deux enfants. Elle aura vécu en couple pendant un peu plus de deux ans avec le père de ses enfants. Ce dernier était ouvrier non spécialisé. Il est difficile de préciser si les enfants ont été planifiés en couple ou par la femme seulement. Le couple ne fonctionnait déjà plus très bien avant la venue du deuxième enfant:

"Je suis tombée enceinte de la deuxième juste parce que ça allait mal. Je pensais qu'un deuxième arrangerait les affaires. Ça été tout le contraire!"

En effet, le conjoint la quittera durant la grossesse. La naissance du deuxième enfant sera mal acceptée. Manon dira avoir vécu une dépression. Les motifs de rupture viennent principalement du mode de vie du conjoint: drogue, alcool, sorties... Elle cherche d'ailleurs toujours à comprendre pourquoi il y a eu une séparation qu'elle n'accepte toujours pas. Même s'il est parti depuis plus d'une année sans donner de nouvelles, elle espère toujours son retour.

Michelle a 21 ans. À 15 ans, elle quitte le foyer familial et à 17 ans, elle se retrouve enceinte. Bien qu'elle ne cohabite pas avec le

père de l'enfant à ce moment-là et bien que la grossesse n'ait pas été planifiée, elle accepte cet état de fait et considère en effet qu'il est préférable d'avoir des enfants lorsqu'on est jeune.

À la suite de la naissance de l'enfant, elle cohabitera quelques mois avec le père:

"On a essayé de rester ensemble, ça n'a pas marché... Il sortait tout le temps, les amis, les party, je n'étais plus capable. J'ai toujours été indépendante. J'aime rester toute seule."

Michelle est elle-même issue d'un foyer monoparental où comme elle, sa mère était bénéficiaire de l'aide sociale. C'est d'ailleurs quelques mois après la naissance de l'enfant qu'elle fera une demande d'aide sociale.

Isabelle, 24 ans, est issue d'un milieu modeste, d'un père ouvrier, non spécialisé.

La vie de couple avec le père de son enfant aura duré deux ans. C'est pendant la grossesse qu'ils décidèrent de cohabiter ensemble. Même si elle n'avait que 17 ans lors de la naissance de son enfant, elle avait planifié sa grossesse: "Moi je le voulais, je me suis organisée...", avouant que son conjoint ne partageait pas tout à fait ses vues. Elle envisageait à cette époque de se marier.

Dès le début de l'union, les difficultés ont commencé. Elle dit avoir vécu sa grossesse seule, le conjoint étant toujours absent de la maison. Après la naissance, la situation ne s'améliore guère: boisson, sorties, autres femmes... Elle quitte alors le conjoint croyant qu'elle ne pouvait qu'améliorer son sort.

Isabelle est arrivée à l'aide sociale à la suite de la naissance de son enfant. À ce moment, son conjoint occupait un emploi d'ouvrier non spécialisé. Elle doit d'ailleurs rembourser l'aide perçue durant la période de cohabitation. Depuis que sa fille a commencé l'école, elle travaille à temps partiel.

- Caractéristiques des cheminements des groupes de femmes de moins de 25 ans

1.1.1 La vie de couple

Quarante-six femmes de ce groupe d'âge ont été rencontrées. Tout comme Annie, Isabelle ou Michelle, elles ont eu des cheminements différents et chacune représente un cas particulier. On peut toutefois dégager certaines caractéristiques communes.

Si 90 % d'entre elles ont un statut civil de célibataire, seulement 25 % diront n'avoir jamais vécu en couple avec le père de leur enfant. Par contre, pour les 34 femmes qui auront cohabité avec un conjoint, la durée de l'union aura été de courte durée (une année ou moins) dans la moitié des cas. Pour les autres, la vie de couple s'échelonne sur une période variant entre deux et six ans. Donc, les trois quarts des femmes auront eu un conjoint et dans la plupart des cas, elles auront vécu en union de fait avec ce dernier. Il faut toutefois se demander si on peut véritablement parler de vie de couple quand l'union n'aura duré que quelques mois.

Dans 23,5 % des cas, les conjoints étaient sans emploi au moment de la séparation; 17,6 % occupaient des fonctions d'ouvriers spécialisés, 26 % étaient ouvriers non spécialisés, le reste se répartissant dans les autres catégories professionnelles.

1.1.2 Les enfants

La majorité des femmes ont un enfant à charge et un peu plus du quart (25,3 %) en ont deux. Une seule femme n'a pas la garde de tous ses enfants, l'aîné vivant avec elle et les deux autres étant en famille d'accueil. Il n'est pas surprenant de constater, compte tenu de l'âge des femmes, que 85 % des enfants sont d'âge préscolaire (- 6 ans).

Parmi les 13 femmes qui ont deux enfants, cinq auront eu leur premier enfant seule. Elles vivront par la suite avec un conjoint de qui elles auront un deuxième enfant; six auront leurs deux enfants du même père, une les aura de père différent sans cohabiter avec aucun et une autre aura un enfant de chacune de ses vies de couple.

Bien qu'il soit difficile d'identifier clairement le nombre de femmes pour qui les grossesses ont été planifiées, on peut dire que c'est le cas d'approximativement une femme sur quatre. Dans la plupart des cas, il s'agit de femmes qui vivaient avec un conjoint ou qui, à tout le moins, avaient un ami stable avec qui elles envisageaient une union. On remarque également que lorsque la femme a deux enfants, très souvent un seul des deux a été planifié. Cela s'explique en grande partie par le fait qu'un certain nombre de ces femmes auront un enfant sans cohabiter avec le père, et un autre avec leur nouveau conjoint.

Dans la majorité des cas, la grossesse n'a pas été planifiée. Sauf quelques exceptions, les femmes qui se sont exprimées sur le sujet semblent avoir assez bien accepté la situation. Pour d'autres, cependant, la grossesse est acceptée comme une sorte de fatalité:

"Tu n'as pas le choix. Si l'enfant est là, c'est parce qu'il avait besoin d'être là. Ça ne m'a pas dérangé du tout."

Au moment des entrevues, trois femmes de ce groupe d'âge étaient enceintes de leur deuxième enfant. Aucune n'a dit cohabiter ou avoir l'intention de cohabiter avec le père de l'enfant. Lucie, qui a vécu en couple avec le père de son premier enfant et qui vit maintenant une deuxième grossesse non planifiée, raconte:

"Puis là, ça fait deux ans que j'ai un ami stable mais je refuse catégoriquement de vivre avec, là je suis échaudée et je ne suis pas prête. J'ai peur qu'il arrive quelque chose avec les conjoints. J'ai bien peur de ça même si on s'aime beaucoup. Cela fait que c'est chacun de notre bord et on se voit quand ça nous le dit. Là, j'en attends un de lui et on est bien heureux de la situation. Si on va demeurer ensemble, ça c'est pour plus tard."

La question de l'avortement a été abordée dans certains groupes. Seulement quelques femmes ont dit avoir subi un avortement. D'autres disent y avoir pensé, mais...

Dans seulement un cas, il est possible de parler de monoparentalité souhaitée. Quelques femmes vivant en couple au moment de la grossesse disent avoir songé à cette éventualité. Mais, dans la plus grande partie des cas, les femmes préciseront ne pas avoir planifié, ni même envisagé la perspective de se retrouver responsable de famille monoparentale.

Donc, même si le couple fonctionne plus ou moins bien durant la grossesse, l'hypothèse de la monoparentalité demeure peu envisagée.

1.1.3 La rupture

Toutes les ruptures, à l'exception d'une seule, peuvent être qualifiées de volontaires. Par rupture volontaire d'union, on entend une rupture initiée par l'un ou l'autre des conjoints, la rupture involontaire étant liée à un événement extérieur tel que le décès du conjoint. Pour une seule des femmes de ce groupe d'âge, il est possible de parler de rupture involontaire, le conjoint étant actuellement en prison.

Le mode de vie du conjoint (consommation d'alcool ou drogue, sorties, amis et parfois autres femmes) est sans doute le motif le plus fréquemment mentionné par les femmes de ce groupe d'âge pour expliquer la rupture. Un peu moins de la moitié de ces femmes feront référence aux problèmes entraînés par ce mode de vie qu'elles jugent incompatible avec la vie familiale. Pour plusieurs, les sorties du conjoint entraîneront des difficultés financières qui mèneront à la rupture. Ce type de comportement du conjoint était la plupart du temps antérieur à la grossesse et ne s'est pas modifié à la suite de la naissance de l'enfant.

La naissance de l'enfant est le deuxième motif le plus fréquemment mentionné (environ une femme sur cinq) pour expliquer la rupture avec le

conjoint. Dans certains cas, il s'agit du refus du conjoint d'assumer une paternité non souhaitée. Dans d'autres cas, la naissance de l'enfant a amené des modifications dans le comportement du conjoint. Irresponsabilité du conjoint, manque d'intérêt pour l'enfant et refus d'assumer un rôle traditionnel sont également des problèmes liés à la naissance de l'enfant et qui mèneront à la rupture.

Outre ces deux principales catégories, différentes autres raisons ont été évoquées par les femmes pour expliquer la rupture avec le conjoint. Ces raisons sont particulières à quelques femmes seulement (une ou deux). Certaines justifieront la rupture avec l'ex-conjoint pour des motifs tels que la différence d'âge avec le conjoint, l'incompatibilité de caractère, ou encore la violence conjugale. Enfin, pour quelques autres, les raisons sont avant tout financières: difficultés financières de la famille ou refus de pourvoir du conjoint.

1.1.4 L'arrivée à l'aide sociale

Pour presque huit femmes sur dix, la venue à l'aide sociale coïncide avec un changement dans la situation familiale. Vingt-deux ont adressé leur demande d'aide sociale durant la grossesse ou à la naissance de l'enfant alors que treize l'ont fait à la suite de la séparation. Compte tenu du nombre de femmes n'ayant jamais vécu avec un conjoint ou encore ayant cohabité pour une courte période seulement, il n'est pas étonnant de constater le nombre élevé d'admissions à l'aide sociale durant la grossesse ou à la naissance de l'enfant.

Quelques femmes sont devenues bénéficiaires de l'aide sociale après la perte d'un emploi ou à la fin de leurs études. Huit étaient déjà bénéficiaires avant la naissance de l'enfant (si elles vivaient seules) ou avant la séparation (si elles avaient un conjoint).

La durée médiane de présence à l'aide sociale est de trois années et la moitié de ces femmes avaient 18 ans ou moins lorsqu'elles se sont inscrites à l'aide sociale.

1.2 Les 25-34 ans

Célibataire, **Pauline** est dans la trentaine et vit seule avec ses deux enfants. De son premier enfant, elle dira qu'il s'agissait d'une grossesse planifiée. À l'époque, elle avait 25 ans et un ami stable avec qui elle envisageait de se marier. La naissance de l'enfant était donc considérée dans une perspective de vie de couple. Le père ne reconnaîtra cependant pas l'enfant et Pauline attribue la rupture principalement à la peur des responsabilités engendrée par la présence d'un enfant. Sa deuxième grossesse, qui survient sept ans plus tard, est le résultat d'une aventure sans lendemain.

Pauline a vécu elle-même dans une famille traditionnelle d'un milieu ouvrier. À la naissance de son premier enfant, elle quitte son travail, se considérant incapable d'effectuer une double tâche. C'est alors qu'elle deviendra bénéficiaire d'aide sociale.

Margot, 34 ans, passe la majeure partie de son enfance en institution et vit en couple avec son conjoint dès l'âge de 18 ans. Après quelques années de concubinage, ils se marient et ont quatre enfants. Aujourd'hui, Margot vit seule depuis un an avec ses enfants âgés de 8 à 13 ans.

Ses deux premières grossesses ont été planifiées avec le conjoint, contrairement aux deux dernières qui ont été accidentelles et difficilement acceptées. Elle ne voulait plus d'autres enfants à cause d'un conjoint peu présent qui ne contribuait ni aux tâches ménagères, ni aux soins de ses enfants, et à cause de certaines difficultés de couple. Alcool, violence, infidélité conjugale, indisponibilité du conjoint apparaissent comme autant de motifs ayant conduit à la rupture. C'est le conjoint qui initiera cette rupture en lui annonçant qu'il la quitte pour une jeune fille...

Même si la situation de couple s'était très détériorée longtemps avant la rupture, Margot éprouve des difficultés à accepter la séparation. Elle

est devenue bénéficiaire d'aide sociale à la suite de cette séparation. Recevant une pension alimentaire de son ex-conjoint, ouvrier non spécialisé occupant un travail saisonnier, elle reçoit un supplément de l'aide sociale.

Lise, 33 ans, a été mariée pendant douze ans à un ouvrier spécialisé. Elle vit seule depuis un an avec ses trois enfants âgés entre 7 et 12 ans. Les trois grossesses ont été planifiées par le couple. À la naissance du premier enfant, elle quitte son emploi à plein temps pour un poste à temps partiel, emploi qu'elle occupait toujours au moment de l'entrevue.

Les motifs de la rupture sont surtout liés au mode de vie du conjoint. Ce dernier sortait beaucoup et entretenait des relations avec d'autres femmes. De plus, le comportement du conjoint entraînait des difficultés financières pour la famille. Après plusieurs séparations et tentatives de conciliation, le couple s'est séparé définitivement.

Au moment de l'entrevue, Lise n'était à l'aide sociale que depuis quelques mois. En fait, l'aide sociale complète un revenu de travail insuffisant. Elle racontera avoir hésité longtemps avant d'entreprendre les démarches pour obtenir de l'aide sociale. Pour elle, l'aide sociale ne devrait durer que quelques mois. Elle attend un jugement décrétant une pension alimentaire et elle espère augmenter son nombre d'heures de travail. Lise provient d'un milieu ouvrier.

Brigitte, lorsqu'elle se marie, à 19 ans, est déjà mère d'un enfant de deux ans dont elle aura assumé seule la charge. Son conjoint a également un enfant dont il a la garde. Le mariage durera un peu plus de six ans. Durant ces années, Brigitte demeure à la maison avec les enfants pendant que son conjoint occupe un emploi d'ouvrier non spécialisé. De ce mariage naîtra un troisième enfant dont la grossesse aura été planifiée par les deux conjoints.

Brigitte vit maintenant seule avec ses deux enfants âgés de 5 et 8 ans et ce, depuis un an. Comme motif de la rupture, elle parlera de la

difficulté de chacun des conjoints d'accepter l'enfant de l'autre. En plus, elle dira que son conjoint n'assumait pas ses responsabilités vis-à-vis de ses enfants. Tout au long de l'entrevue toutefois, elle exprimera des opinions contradictoires vis-à-vis du conjoint. À certains moments, elle lui reproche de ne pas s'occuper des enfants et à d'autres moments, elle raconte que depuis la séparation, l'ex-conjoint vient tous les jours à la maison visiter les enfants...

C'est à la suite de la séparation que Brigitte est devenue bénéficiaire d'aide sociale. Elle est dans l'attente d'un jugement de pension alimentaire exigé par son agent, exigence qu'elle conteste considérant que son ex-conjoint lui apporte de l'aide lorsqu'elle a des difficultés financières.

Carmelle a deux enfants: l'aîné a 12 ans et l'autre est d'âge préscolaire. Issue d'un foyer monoparental où, comme elle, sa mère était bénéficiaire d'aide sociale, elle aura son premier enfant à 19 ans. Cet enfant est né d'un premier mariage dont elle parlera peu si ce n'est que pour évoquer les causes de rupture: la consommation excessive d'alcool du conjoint liée à la violence à son endroit. Cette rupture aura lieu peu de temps après la naissance de l'enfant.

Après avoir vécu quelques années seule avec son enfant, années où elle a été bénéficiaire d'aide sociale, Carmelle contractera une seconde union avec un ouvrier semi-spécialisé de qui elle aura un second enfant. Tout comme pour son premier enfant, la grossesse a été planifiée. Cette union durera trois ans. La rupture surviendra lorsque le conjoint aura des démêlés avec la justice. Quelques mois avant la séparation qui remonte à moins d'une année, le ménage était devenu bénéficiaire d'aide sociale, le conjoint ayant perdu son emploi à la suite de la fermeture de l'usine où il travaillait.

Marie, pas encore dans la trentaine, plus scolarisée que la majorité des femmes rencontrées, est issue d'un milieu de classe moyenne. Elle a été mariée neuf ans.

Les premiers temps de son mariage, c'est elle qui sera le principal gagne-pain du ménage, son conjoint étant alors étudiant. Puis survient une première grossesse plus ou moins planifiée:

"Par moi peut-être... une surprise pour lui, pas pour moi. Il en voulait mais tout le temps plus tard."

Malgré les difficultés financières causées par la grossesse de Marie et la naissance de l'enfant, son conjoint termine ses études et occupera par la suite un emploi de professionnel. Marie a un deuxième enfant et demeure à la maison tout en s'occupant d'une petite entreprise que possède le couple.

Au moment de l'entrevue, la séparation ne datait que de quelques mois. Marie a la charge de la benjamine qui fréquente la maternelle alors que l'aîné demeure avec son père. Ce partage des responsabilités résulte d'un choix fait par les enfants. Cette femme avait déjà envisagé la perspective de se retrouver responsable de famille monoparentale. Lors de sa première grossesse, le conjoint l'avait déjà quittée, ne se sentant pas prêt à prendre des responsabilités parentales. De toute façon, elle se dit prête à assumer seule les enfants parce que c'est elle qui les voulait.

Ce sont les relations de son conjoint avec d'autres femmes qui ont amené la rupture. Elle quitte alors le domicile, sans emporter grand-chose afin d'éviter les confrontations. C'est à ce moment qu'elle s'inscrit à l'aide sociale. Pour elle, l'aide sociale, c'est un trait d'union entre sa vie maritale et une vie autonome. D'ailleurs son passage à l'aide sociale ne durera que quelques mois: le jour de l'entrevue, elle recevait la confirmation d'un emploi.

- **Caractéristiques des cheminements des groupes de femmes de 25-34 ans**

1.2.1 La vie de couple

Quarante-six femmes de ce groupe d'âge ont été rencontrées en entrevue. Les données sur leur état civil indiquent que deux sur cinq sont

célibataires, les autres étant séparées ou divorcées. Par contre, la proportion de celles qui n'ont jamais vécu en couple est beaucoup plus faible que ne le révèle le pourcentage de célibataires: seulement sept femmes ont toujours vécu seule avec leurs enfants. Compte tenu de leur âge, la vie maritale de ces femmes a été plus longue que dans le groupe des plus jeunes. Par exemple, très peu de ces femmes auront une vie de couple de moins d'une année. Avec une durée médiane de quatre ans et demi, un peu moins du tiers (11 femmes) ont vécu en couple moins de quatre ans, un peu plus (14 femmes) ont cohabité pour une période variant de quatre à six ans et le dernier tiers (12) ont été mariées ou ont cohabité avec un conjoint pour une période variant de sept à seize ans.

L'occupation du conjoint au moment de la séparation révèle une plus grande diversité des milieux socio-économiques des femmes pendant l'union. Le tableau suivant présente la répartition des ex-conjoints selon les catégories professionnelles.

Occupation des conjoints au moment de la séparation

(N = 39)

Professionnel, gérant, administrateur	4
Col blanc	4
Ouvrier spécialisé	5
Ouvrier semi-spécialisé	7
Ouvrier non spécialisé	6
Chômeur	8
Étudiant	2
Inconnu	3

Si la majorité des femmes n'ont vécu jusqu'ici qu'une seule vie de couple, quelques-unes ont, par contre, une situation familiale plus complexe. Martine, par exemple, aura un enfant de son mariage, habitera par la suite avec un autre homme de qui elle aura un second enfant. Après sa deuxième séparation, elle donne naissance à un troisième enfant sans toutefois cohabiter avec le père. Ainsi, sept femmes ont des enfants de pères différents. Parmi elles, trois ont eu leur premier enfant sans avoir cohabité avec un conjoint et elles auront leur deuxième enfant pendant une vie de couple. Au moment de l'entrevue, une femme était

enceinte de son deuxième enfant. Bien qu'elle fréquente toujours le père de cet enfant, elle a indiqué sa volonté de ne pas cohabiter avec lui. Encore une fois, le motif de cette décision semble davantage d'ordre économique.

1.2.2 Les enfants

Les femmes de ce groupe d'âge ont rarement plus de deux enfants: vingt ont un seul enfant, vingt autres en ont deux et six seulement en ont trois ou quatre. L'âge des enfants varie de quelques mois à 14 ans. La moitié des femmes rencontrées avaient au moins un enfant d'âge préscolaire. Seulement trois participantes n'avaient pas la garde de tous leurs enfants au moment de l'entrevue.

Avec les femmes de ce groupe d'âge, il est assez difficile de préciser si les enfants ont été planifiés ou non, et si le conjoint était impliqué dans la décision. Les commentaires sont souvent ambigus:

"Ce n'était pas planifié, mais ce n'est pas comme un accident. Je voulais avoir un bébé, j'avais 18 ans. Je ne savais pas ce que je faisais."

Dans plus de la moitié des cas (24), ces femmes ont vécu leur première maternité avant l'âge de 20 ans. À l'instar de Margot, peu de femmes nous ont parlé de la difficulté à accepter une grossesse non planifiée. Même si la venue de l'enfant n'est pas toujours planifiée à deux, l'idée qu'il sera élevé par les deux parents est exprimée par la majorité des femmes qui se sont prononcées sur le sujet. L'éducation des enfants était envisagée dans la perspective d'une vie de couple. Quelques femmes qui ne cohabitaient pas avec un conjoint au moment de la grossesse diront, comme Pauline, avoir espéré vivre avec le père de leur enfant et n'avoir réalisé qu'à la fin de la grossesse qu'elles devraient l'élever seule.

En revanche, le tiers de ces femmes avaient envisagé la monoparentalité, principalement à cause de leur situation de couple au moment de la grossesse:

"Moi, c'était pensé quand j'étais enceinte que j'étais pour me ramasser seule parce que ça n'allait pas et tomber enceinte, ça n'a pas arrangé les affaires."

Que l'hypothèse de la monoparentalité ait été considérée ou non, le choix de ce mode de vie est vraiment un phénomène marginal qu'on ne peut attribuer qu'à deux ou trois participantes.

1.2.3 La rupture

Parler des motifs de rupture avec les femmes de ce groupe d'âge, c'est encore une fois parler du mode de vie du conjoint qui s'avère incompatible avec une vie familiale. Pour expliquer leur rupture, deux femmes sur cinq parleront de problèmes reliés aux sorties et à la consommation d'alcool du conjoint. De ce nombre, environ la moitié diront que le comportement du conjoint entraînait des difficultés financières pour la famille, difficultés qui peuvent agir comme facteur déclencheur à la rupture:

"En dernier, il prenait un coup et il sortait. Tant qu'il subvenait à mes besoins et à ceux des enfants, je l'acceptais."

Pour cinq femmes, l'incarcération du conjoint mettra fin à l'union et celles qui étaient mariées demanderont le divorce. Pour d'autres, le refus de pourvoir, à tout le moins la mesquinerie financière du conjoint a justifié la séparation. Quand à ces problèmes financiers s'ajoutent d'autres problèmes de couple, la situation est jugée intolérable:

"Il ne travaillait pas, moi oui. Quand je suis déménagée à X, c'était entendu, il avait d'affaire à se trouver une job et il m'a toujours joué dans le dos avec des femmes mariées."

Pour certaines, ce sont avant tout les relations extra-conjugales du conjoint qui remettront en question la relation de couple. Pour d'autres, la jalousie excessive du conjoint empêchant toute relation sociale mènera à la rupture. Quelques participantes feront le lien entre leur séparation et la présence des enfants. Quand ce n'est pas carrément la

naissance de l'enfant qui n'est pas acceptée par le conjoint, les questions relatives au partage des responsabilités et des tâches amèneront une détérioration de la relation de couple.

Si une seule femme avoue que la violence du conjoint est le principal motif de rupture, il est à souligner que près du tiers des femmes qui ont vécu en couple ont subi la violence du conjoint. Cette violence s'exerçait majoritairement contre la femme elle-même bien que dans certains cas, les enfants aient dû eux-mêmes la subir. Souvent, les femmes relient les actes de violence du conjoint à la consommation d'alcool. Et dans bien des cas, il ne s'agissait pas d'actes isolés mais plutôt de scènes qui se sont répétées à plusieurs reprises.

1.2.4 La venue à l'aide sociale

L'arrivée à l'aide sociale coïncide, dans la majorité des cas, avec un changement dans la situation familiale. Vingt-quatre femmes sont devenues bénéficiaires à la suite de la séparation, quatre autres pendant la grossesse ou à la naissance de l'enfant, et cinq bénéficiaient déjà de l'aide sociale avec le conjoint. Les autres, soit douze participantes, deviendront bénéficiaires après la perte d'un emploi ou à la fin des prestations d'assurance-chômage.

La durée de présence à l'aide sociale de ce groupe varie entre trois mois et onze ans.

1.3 Les 35-55 ans

Irène est une des rares veuves que nous ayons rencontrées. Âgée de 50 ans, elle a été mariée dix ans avec un ouvrier spécialisé. Quelques jours après avoir donné naissance à des jumeaux, le conjoint décède, la laissant ainsi seule avec huit enfants. De ses grossesses, Irène dira que si toutes n'ont pas été planifiées, toutes ont été acceptées. Elle parlera abondamment des changements de valeurs survenus au cours des dernières décennies par rapport au mariage. Elle racontera que

lorsqu'elle s'est mariée, le mariage était davantage perçu comme devant durer toute la vie et que de toute façon, "entre les couches, les biberons et les bébés, on avait pas le temps de songer à la séparation".

Irène est devenue bénéficiaire d'aide sociale au décès du conjoint, il y a une vingtaine d'années. Depuis, elle aura toujours assumé seule la charge de ses enfants. Actuellement, quatre de ses enfants vivent encore avec elle et trois sont à sa charge puisqu'ils poursuivent leurs études.

Thérèse s'est mariée à 20 ans:

"Quand je me suis mariée, je lui ai fait promettre d'être correct avec moi. Je me mariaais pour avoir plusieurs enfants et me faire un foyer."

Le conjoint de Thérèse est gérant d'une petite entreprise et tout le temps que dura l'union, soit 14 ans, elle travaillera dans la même entreprise. Peu de temps après son mariage, elle se rend compte que son conjoint est jaloux, qu'il a des maîtresses et surtout qu'il est violent:

"Dans la nuit, quand il arrivait en boisson, il ne savait même pas pourquoi il me battait... Là, les enfants arrivaient dans la chambre en pleurant... j'étais tellement gênée... travailler la face toute bleue, toute "puckée"."

Pourtant, malgré la violence dont elle est victime et les pressions de ses enfants, Thérèse mettra beaucoup de temps à se décider à quitter son conjoint. Peu scolarisée, elle est consciente qu'elle aura des difficultés financières si elle quitte son conjoint. De plus, elle est très isolée, cachant le plus possible la violence dont elle est victime:

"Ces homme-là nous font perdre confiance en nous-mêmes. Ils nous font perdre ce qu'on a de bon en nous."

La situation se détériorant sans cesse et les enfants étant de plus en plus affectés par la situation, elle se décide à laisser son conjoint. Elle quittera la ville où elle vivait avec ses enfants en emportant que peu de choses. Elle se trouvera un emploi et fera vivre ses trois

enfants. Séparée depuis treize ans, elle n'a plus qu'un enfant à sa charge. Elle deviendra bénéficiaire de l'aide sociale après la perte de son emploi, il y a quatre ans.

Marie-Rose, 45 ans, célibataire, aura trois enfants sans cohabiter avec un conjoint. Son premier enfant, elle l'aura au début de la vingtaine. De cet enfant, elle parlera peu. Par contre, elle sera plus bavarde au sujet de ses deux autres enfants âgés de 10 et 12 ans. Elle dira que ces deux grossesses ont été planifiées et qu'elle ne regrette rien parce qu'elle est très fière de ses enfants. Dans son cas, la monoparentalité semble avoir été désirée. Le père de ses enfants, avec qui elle dira n'avoir jamais cohabité, demeure à proximité de chez elle et les enfants le fréquentent régulièrement.

Peu scolarisée, Marie-Rose, après sa première grossesse, travaille plusieurs années dans une manufacture. C'est au moment de la deuxième grossesse qu'elle quitte son emploi et s'adresse à l'aide sociale, il y a une douzaine d'années.

Colette, à 24 ans, se marie avec un ouvrier spécialisé qui a déjà deux enfants dont il a la garde. Elle quitte alors un emploi de bureau pour s'occuper de la maison. Quelques années plus tard, le couple décide d'avoir un enfant. Même s'il s'agit d'une grossesse planifiée et voulue par les deux conjoints, Colette dira que si elle avait envisagé l'hypothèse de la monoparentalité, elle n'aurait pas eu d'enfant.

L'union dure sept ans. La consommation exagérée d'alcool par le conjoint conduira le couple à la séparation. Elle demande et obtient alors la garde de son enfant qui est maintenant âgée de 7 ans. C'est au moment de sa rupture, il y a quatre ans, qu'elle demandera l'aide sociale pour compléter une pension alimentaire insuffisante.

Raymonde s'est mariée à 20 ans et travaillait alors comme aide-ménagère. Le conjoint étant sans emploi, le ménage devient bénéficiaire d'aide sociale dès le début de l'union. Le mariage durera dix ans et, durant ces années, Raymonde donnera naissance à six enfants.

Dès le début du mariage, il s'avère que le conjoint est alcoolique. De plus, il est violent, autant envers sa femme qu'envers les enfants. Ces dix années de mariage seront ponctuées de plusieurs ruptures:

"J'ai essayé par tous les moyens. Je le lâchais. Je le reprenais. C'était toujours à recommencer. Quand j'étais enceinte de la dernière, je lui ai dit: tu m'en feras pas d'autre. J'étais alors rendue à la sixième."

La rupture définitive se fera donc lors de la dernière grossesse, il y a douze ans. Raymonde demeurera bénéficiaire d'aide sociale et assumera seule la charge de ses six enfants. Au moment de l'entrevue, trois enfants, tous adolescents, vivent avec elle, les trois autres étant maintenant autonomes.

Monique, dans la quarantaine, se marie au début de la vingtaine avec un conjoint qui occupe un emploi de col blanc. Le couple aura deux enfants. De son mariage, elle dira:

"On ne peut pas dire qu'on n'a pas été un couple heureux. J'avais toujours dit que ça (le divorce) n'arriverait jamais. C'est la vie qui organise."

Le conjoint est un homme qui aime s'impliquer dans différentes activités communautaires. Au fil des années, ces activités prennent de plus en plus de son temps. Même si elle est plus ou moins d'accord, Monique accepte la situation. La présence d'une autre femme dans la vie de son mari amènera une première rupture. À ce moment, le couple connaît certaines difficultés financières. Monique se trouve un emploi à temps partiel et le couple fera plusieurs tentatives de reprise de vie commune qui se soldent par un divorce. Lors du divorce, elle obtiendra la garde des enfants et conservera la maison et les meubles. Aujourd'hui, elle vit avec sa fille adolescente, l'aîné étant maintenant sur le marché du travail. L'arrivée à l'aide sociale coïncide avec la rupture définitive d'il y a quatre ans, l'emploi à temps partiel qu'elle occupe lui procurant un revenu insuffisant.

- **Caractéristiques des cheminements des groupes de femmes de 35-55 ans**

1.3.1 La vie de couple

Des quarante-huit femmes rencontrées, seulement six diront avoir toujours vécu seule avec leurs enfants. Les unions de fait étant beaucoup moins importantes chez les femmes de ce groupe d'âge (3 sur 42), la majorité sont soit séparées, soit divorcées (35 femmes). Quatre étaient veuves.

La durée de l'union est très variable et s'échelonne de 1 an à 24 ans. Pour deux femmes sur cinq, la rupture surviendra après plus de quinze années de mariage. De la même façon, le nombre d'années depuis lesquelles elles assument seules la responsabilité de la famille est aussi fort différent d'une répondante à l'autre. Pour une femme sur quatre, cette période est de moins de deux ans. Un nombre un peu plus important (16/42) vit cette situation depuis plus de dix ans.

Ces femmes ont vécu avec des conjoints provenant de différentes catégories professionnelles. Le tableau suivant présente la répartition des ex-conjoints en fonction de leur occupation.

Occupation des conjoints au moment de la séparation

(N = 42)

Professionnel - gérant - administrateur	4
Petit administrateur	5
Col blanc	4
Ouvrier spécialisé	7
Ouvrier semi-spécialisé	6
Ouvrier non spécialisé	6
Cultivateur	2
Chômeur	4
Inconnu	4

Peu de femmes ont vécu plus d'un mariage. Seulement quatre auront eu une seconde vie de couple. De plus, trois femmes étaient ce qu'on appelait à l'époque des "filles-mères" lorsqu'elles se sont mariées.

1.3.2 Les enfants

La plupart de ces femmes vivent avec des adolescents. Dans quatre cas sur cinq, ces femmes ont des enfants âgés de plus de 12 ans. Seulement trois femmes ont des enfants d'âge préscolaire.

Les familles sont peu nombreuses. La moitié des femmes ont un seul enfant, le quart en ont deux, l'autre quart en ont trois ou plus. Il s'agit bien sûr d'enfants qui vivent avec elles car, dans plusieurs cas (15 femmes), les enfants sont autonomes et ont commencé à quitter la maison. Enfin, six femmes n'ont pas la garde de tous leurs enfants.

Naissances planifiées? Oui... non... Question plutôt difficile qui n'amène pas une réponse claire. Mariage et enfants allaient de pair pour les femmes de cette génération. Certaines diront qu'elles ont eu le nombre d'enfants qu'elles désiraient alors que d'autres en auraient eu moins si elles avaient eu accès à des meilleurs moyens de contraception. Quoi qu'il en soit, les femmes ajouteront presque toujours qu'elles n'ont pas de regret.

Phénomène relativement rare parmi les femmes rencontrées, une répondante admettra cependant:

"Je ne voulais pas d'enfant... quand mon mari décidait qu'il en voulait, bien, il fallait parce qu'il me disait qu'il irait ailleurs. Cela fait que j'ai eu cinq enfants non désirés, mais que j'aime bien."

Trois célibataires préciseront qu'elles désiraient leurs enfants même si elles savaient qu'elles allaient l'élever seules. Mais, outre les célibataires et celles qui ont eu leur premier enfant hors mariage, les femmes n'avaient pas envisagé la monoparentalité.

1.3.3 La rupture

Pour les femmes de ce groupe d'âge, l'alcoolisme du conjoint ou à tout le moins une consommation exagérée d'alcool de sa part constitue le

principal facteur de la rupture. À la consommation d'alcool sont souvent associés des problèmes financiers, de la violence à l'égard de la femme et des enfants ou encore l'infidélité. En fait, c'est une femme sur trois qui associe sa séparation à des problèmes relatifs à l'alcool. Dans environ la moitié des cas, la femme ainsi que les enfants subissaient la violence du conjoint. Dans la plupart des cas, violence et alcool vont de pair.

Quelques femmes se retrouveront seules à la suite du décès du conjoint. Des quatre veuves, une ne vivait plus depuis de nombreuses années avec le conjoint lorsque celui-ci est décédé. La rupture ne peut donc pas être attribuée à ce motif. Les deux autres vivaient en union de fait au moment du décès du conjoint.

Pour cinq femmes, la rupture est associée à la présence d'une ou de plusieurs femmes dans la vie du conjoint:

"Il en avait jamais assez (de femmes)... je l'ai donc enduré et quand j'en ai eu assez... six enfants en six ans, c'était assez."

Pour les autres femmes, différents autres motifs entraînent la rupture. Deux femmes nous ont dit que leur vie de couple devenait intolérable à la suite de démêlés de leur conjoint avec la pègre; deux autres attribueront la rupture à la naissance de l'enfant; d'autres invoquent la jalousie, la cruauté mentale et autres problèmes de nature psychologique.

Fait plutôt marginal parmi les femmes rencontrées, deux répondantes nous avouent avoir quitté le domicile conjugal en laissant mari et enfants. Une vivait une relation amoureuse avec un autre homme, l'autre avait un problème d'alcoolisme: après une cure de désintoxication, elle reviendra chercher ses enfants.

Il est assez difficile de déterminer l'événement ou la personne qui initie la rupture, même si dans l'ensemble, les femmes qui ont vécu avec des conjoints alcooliques ou violents disent que ce sont elles qui ont quitté. Mais avaient-elles vraiment le choix?... Plusieurs d'entre elles ont mis néanmoins beaucoup de temps à se séparer car:

"Une relation de couple, ça doit durer toute une vie, surtout si on a un enfant."

1.3.4 La venue à l'aide sociale

Un changement dans la situation familiale est le motif qui a conduit à l'aide sociale. Pour trente de ces femmes, c'est la perte du conjoint (séparation ou décès) qui les amènera à l'aide sociale alors que pour quatre autres, le motif principal sera la naissance de l'enfant. Cinq femmes étaient déjà bénéficiaires au moment où elles vivaient avec leur conjoint. Enfin, pour une femme sur cinq, c'est la perte d'un emploi qui justifie leur présence à l'aide sociale. La durée de présence à l'aide sociale varie, pour ce groupe, de quelques mois à plus de onze ans.

1.4 Quelques conclusions sur les cheminements

Les données statistiques sur l'état civil des responsables de famille monoparentale à l'aide sociale montrent une croissance importante du nombre de célibataires par rapport aux autres catégories, soit les séparées, divorcées ou veuves.

Évolution des familles monoparentales à l'aide sociale selon le statut civil (1977-1985)

	1977	1985	% d'augmentation
Célibataire	14 122	33 119	134,5
Déjà marié(e)	39 883	51 369	28,8

Source: Fichier de l'aide sociale (mars 1977 - mars 1985)

Il est toutefois impossible de dégager de ces statistiques quelles sont les femmes parmi les célibataires qui correspondent à l'image traditionnelle de la fille-mère, c'est-à-dire celle qui a toujours assumé seule la charge de ses enfants.

Près de la moitié (68) des femmes rencontrées sont célibataires. Par contre, le nombre de celles qui n'ont jamais cohabité avec un conjoint n'est que de 25. Chez les jeunes, seulement cinq femmes sur les 34 qui ont connu une vie de couple ont été mariées. Chez le groupe intermédiaire, 28 femmes sur les 39 qui ont vécu en couple ont déjà été mariées. Il nous semble important de souligner cet aspect qui vient nuancer les données statistiques.

	État civil		Vie de couple	
	Célibataire	Déjà mariée	oui	non
Moins de 25 ans	41	5	34	12
25-34 ans	18	28	39	7
35-55 ans	9	39	42	6
Total	68	72	115	25

Toutefois, on remarque de très courtes durées de la vie de couple chez les jeunes de moins de 25 ans. La moitié des unions n'a durée en fait qu'une année ou moins.

Nous avons pu constater que souvent la vie de couple s'organise autour de la grossesse ou de la naissance de l'enfant. Ces données contredisent en partie une idée assez répandue voulant que la monoparentalité soit un mode de vie désiré par un nombre de plus en plus important de femmes. Il nous semble au contraire que le modèle traditionnel de la famille nucléaire soit toujours dominant et ce, qu'importe le groupe d'âge auquel les participantes appartiennent. En effet, les femmes qui nous ont parlé de monoparentalité souhaitée sont peu nombreuses.

Si la plupart des femmes rencontrées n'auront connu qu'une seule vie de couple, on constate que c'est dans les groupes intermédiaires qu'on retrouve le plus grand nombre de femmes ayant cohabité avec un deuxième conjoint ou, à tout le moins, ayant donné naissance à des enfants de pères différents.

L'occupation de l'ex-conjoint au moment de la séparation révèle une diversité des milieux socio-économiques des femmes pendant leur union surtout dans les groupes intermédiaires et plus âgés. Même si la répartition des conjoints dans les différentes catégories socioprofessionnelles indique qu'une bonne partie de ces femmes proviennent de milieux économiquement faibles, on s'aperçoit que les milieux d'origine ne sont pas les mêmes pour toutes. Certaines ont subi un déclassement social à la suite de la rupture.

Occupation du conjoint au moment de la séparation
selon les différentes catégories socioprofessionnelles

	- 25 ans	25-34 ans	35-55 ans	Total
Professionnel, gérant, cadre	0	4	4	8
Col blanc, petit adm.	5	4	9	18
Ouvrier spécialisé	6	5	7	18
Ouvrier semi-spécialisé	3	7	6	16
Ouvrier non spécialisé	9	6	6	21
Chômeur	8	8	4	20
Autre	2	2	2	6
Inconnu	1	3	4	8
Total	34	39	42	115

Les familles sont peu nombreuses. La moitié des femmes (77) ont un seul enfant. Le tiers (45) en ont deux et le reste (18) en ont trois ou plus. Moins d'une femme sur dix n'a pas la garde de tous ses enfants. Chez les plus âgées, les enfants ont commencé à quitter le domicile familial.

Il est frappant de constater que peu importe le groupe d'âge, il est difficile d'avoir une idée précise sur la planification des naissances. Chez les plus âgées, on réfère aux valeurs sociales de l'époque alors que, chez les plus jeunes, on parle "d'accident" qui n'en est pas tout à fait un. En fait, on se rapporte à une sorte de fatalité à laquelle on se soumet malgré l'existence de moyens contraceptifs plus accessibles aujourd'hui qu'il y a 20 ans.

Pour une femme sur dix, on peut qualifier la rupture d'involontaire. Chez les plus âgées, ces femmes se sont retrouvées seules à la suite du décès du conjoint alors que chez les femmes de groupes intermédiaires ou plus jeunes, la rupture s'est produite lors de l'incarcération du conjoint. Chez les moins de 25 ans comme chez les 25-34 ans, il semble bien que le motif principal invoqué par les femmes pour justifier la rupture avec le conjoint renvoie au mode de vie du conjoint qui laisse peu de place à une vie familiale. Chez les plus âgées, le motif principal est la consommation d'alcool du conjoint. Nous avons également pu constater que bon nombre ont subi de la violence physique de la part du conjoint, surtout chez les plus âgées et dans une moindre mesure, chez les 25-34 ans. De leur côté, les moins de 25 ans n'ont pas vécu cette violence. Par contre, on observe chez ces femmes, même si ce n'est pas toujours exprimé clairement, que si la vie de couple est souvent associée à la grossesse ou à la naissance de l'enfant, la rupture l'est tout autant.

Pour la majorité des femmes (7 sur 10), c'est principalement un changement dans leur situation familiale qui les amèneront à devenir bénéficiaires de l'aide sociale. C'est en effet à la suite de la rupture ou encore pendant la grossesse ou à la naissance de l'enfant qu'elles adresseront une demande d'aide sociale. Deux femmes sur dix sollicitent l'aide sociale à la suite de la perte de leur emploi alors que les autres (12 %) étaient déjà bénéficiaires lors de la naissance de leur enfant (si elles vivaient seules) ou lors de la rupture avec le conjoint.

Les femmes rencontrées sont bénéficiaires de l'aide sociale pour des périodes variant de quelques mois à plus de onze années. Évidemment, les plus âgées ont des durées de présence plus longues, soit une médiane de cinq ans et demi. Par contre, les plus jeunes sont à l'aide sociale depuis un peu plus longtemps que les femmes des groupes intermédiaires (3 ans contre 2 ans, 8 mois).

Chapitre 2

La réorganisation de la vie familiale

"Un père, c'est important, mais s'il n'est pas là, il se développe autres choses. Ce n'est pas plus grave que cela."

Jocelyne (Montréal)

2.1 La vie familiale sans conjoint

2.1.1 Adaptation et réactions

La question de l'adaptation de la mère et des enfants à la rupture devient importante dans la mesure où il y a eu une vie de couple et où les enfants sont assez âgés pour se rendre compte qu'il y a eu rupture. Ainsi, les plus jeunes femmes, dont le tiers n'ont connu aucune vie de couple et un autre tiers une de moins d'un an, en parlent de façon succincte ou pas du tout. En revanche, les femmes d'âge moyen pour qui la vie de couple a été plus longue de même que les femmes plus âgées en parlent davantage.

Les opinions varient selon l'âge: si les plus jeunes parlent d'un sentiment dépressif ou d'une période d'acceptation, les plus âgées auront tendance, par contre, à aborder la rupture en termes de libération.

Le sentiment dépressif qui a suivi la rupture ou la naissance de l'enfant chez les plus jeunes s'est traduit par l'isolement ou, au contraire, par le besoin d'être entourée. Les femmes d'âge moyen parleront elles aussi de ce sentiment dépressif tandis que d'autres l'aborderont en termes de libération:

"Cela a pris du temps avant que je réalise... parce que j'étais vraiment heureuse avec, malgré tout cela... avant d'accepter que j'étais vraiment toute seule... Là, aujourd'hui, je me lève à l'heure que je veux, je travaille si je veux. Les enfants mangent à leur faim. Toutes des choses que je ne pouvais pas vivre avec lui. Tu passes ton temps à dire: il ne vient pas... est-il à l'hôtel... papa est encore chaud."

Comme les femmes des autres groupes d'âge, certaines femmes plus âgées ont trouvé difficile l'adaptation à la monoparentalité et ce, tant du point de vue émotif qu'au niveau des responsabilités quotidiennes. Par contre, la majorité des femmes de ce dernier groupe d'âge ont vécu leur séparation comme une libération. Cela n'a rien d'étonnant lorsqu'on fait référence aux motifs de rupture évoqués au chapitre précédent:

"Cela n'a pas été facile... mais c'est drôle, je me suis senti libérée, j'ai tellement souffert d'insécurité pendant qu'il était là, le soir. Depuis que je suis seule, je dors sur mes deux oreilles parce que mon loyer est payé à temps, le compte de téléphone aussi, je ne reçois pas d'appels de créanciers et, même si je ne mange pas aussi bien, des choses raffinées comme quand il était là, au moins les enfants mangent trois repas par jour, c'est ce qui compte... Les enfants se rendent compte que ça fonctionne même si le père n'est pas là... et se sentent en sécurité."

Les réactions des enfants varieront elles aussi selon l'âge des enfants, donc selon le groupe d'âge auquel appartient la mère. Chez les plus jeunes femmes, inutile de parler d'adaptation des enfants: la plupart étaient ou bien trop jeunes ou pas encore nés au moment de la séparation. Il en est de même chez les femmes d'âge moyen où peu d'interventions ont été faites à ce sujet. Au contraire, pour les femmes plus âgées, leurs enfants, plus vieux, ont vécu souvent une situation familiale difficile pendant un bon nombre d'années.

Certains enfants perturbés par le milieu familial adopteront un comportement normal après la rupture. D'autres, par contre, seront perturbés par la séparation. Pour d'autres enfants, enfin, l'adaptation est celle qui vient avec les responsabilités de vivre sans leur père. Certains se prendront pour le chef de la famille et iront jusqu'à adopter le même comportement que l'ex-conjoint.

Dans l'ensemble, plus les femmes sont âgées, plus elles parleront de leur adaptation à la monoparentalité qu'elles abordent plus en termes de libération que de difficultés. Quant à leurs enfants, les réactions à la séparation seront fonction de leur âge, les plus âgés étant plus susceptibles d'être perturbés.

2.1.2 Avantages et inconvénients

Il est difficile pour les femmes de préciser si leur nouvelle situation compte plus d'avantages que d'inconvénients, car un avantage tel que l'absence de violence peut être compensé par le désavantage de vivre dans

une situation économique précaire. Les réponses des femmes tiennent compte de leur situation antérieure lorsqu'elles ont vécu en couple, et sont de l'ordre de l'imaginaire ou du souhait pour celles qui n'ont pas connu la vie de couple. Néanmoins, les avantages sont les mêmes d'un groupe d'âge à l'autre bien que l'ordre dans lequel ils apparaissent varie.

Les avantages liés à la monoparentalité se traduisent, pour tous les groupes d'âge, en termes d'autonomie et de vie familiale harmonieuse. Une plus grande autonomie personnelle est vécue tant au niveau de l'horaire quotidien, de l'éducation des enfants que d'une nouvelle définition de soi. Le climat familial est amélioré, parce que le conjoint n'est plus là pour les contredire et qu'elles peuvent élever leurs enfants comme bon leur semble. Même si la situation n'est pas toujours facile, elle apparaît plus satisfaisante et sécurisante qu'avant.

D'autres avantages sont liés aux enfants: on parlera ici d'une meilleure communication, que les enfants sont plus reconnaissants, qu'elles ont plus de temps à leur consacrer, qu'elles n'ont plus à les partager et qu'ils les responsabilisent.

Quant aux inconvénients de la monoparentalité, les femmes de tous les groupes d'âge soulèvent l'inconvénient majeur de suppléer au père et d'assumer seule les responsabilités liées aux enfants. Plus les femmes sont âgées, plus nombreuses elles sont à le déplorer, malgré que, pour plusieurs, surtout chez les 35-55 ans, cette situation prévalait déjà avant la rupture.

Pour un autre groupe de femmes, les inconvénients se mesurent plus en termes matériels, c'est-à-dire la pauvreté dans laquelle le départ du conjoint les a laissées. Ce sentiment est davantage répandu chez les plus âgées, surtout chez celles qui appartenaient à la classe moyenne, mais disparaît chez les plus jeunes.

2.2 Les relations du père avec ses enfants

Qu'advient-il des pères de ces enfants après la séparation? Les patterns varient selon la durée de la relation, le moment de la séparation et l'âge des enfants. Toutefois, on peut avancer que, dans l'ensemble, deux pères sur cinq (incluant ceux qui sont décédés ou incarcérés) n'ont jamais vu ou ne voient plus leurs enfants. Cela n'est pas surprenant chez les plus jeunes dans la mesure où la vie de couple a été de courte durée ou inexistante. Qu'est-ce qui pourrait bien inciter ces hommes à voir leurs enfants quand on sait qu'ils ont quitté leur conjointe avant même que l'enfant ne naisse? Par contre, cela n'explique pas pour autant que le phénomène soit aussi répandu parmi les femmes des autres groupes d'âge. L'explication résiderait dans l'attitude générale des hommes vis-à-vis de la paternité. À ce sujet, les commentaires des femmes se ressemblent:

"Le père ne les voit pas... il téléphone une fois de temps en temps. C'est lui qui ne veut pas car il a droit de visite."

Elles ont tendance à rationaliser leur situation: elles diront que même si le père n'est pas là, elles sont bien et que leurs enfants s'en portent mieux. Chez les femmes d'âge moyen et chez les plus âgées, il n'est pas inhabituel que les pères aient vu les enfants après la séparation et qu'au fur et à mesure que le temps passe, ils ne reviennent plus, sans raisons apparentes.

D'autres diront qu'elles coupent volontairement les contacts avec le père. L'absence du père ne semble pas perturber les enfants. Puis, d'autre part, elles appréhendent le pire si le père a un droit de visite et ne s'en prévaut pas régulièrement, si l'enfant s'habitue à voir le père et que la relation se termine rapidement, si les enfants fréquentent un homme en qui elles n'ont plus confiance.

Un phénomène que l'on rencontre surtout chez les plus jeunes, c'est les contacts que certaines entretiennent avec la belle-famille, sans pour autant avoir de contact avec le conjoint: elles donneront, par exemple, des photos aux grands-parents ou les visiteront avec l'enfant.

Il demeure néanmoins que trois pères sur cinq voient encore leurs enfants. Ce qui est difficile à cerner ici, c'est la régularité du contact, c'est-à-dire est-ce que les pères voient les enfants assez souvent pour développer et maintenir une relation semblable à celle qu'ils auraient eu s'ils n'avaient pas quitté la maison? Ainsi, certaines femmes nous ont dit que le père venait régulièrement deux à trois fois par année (Pâques, Noël, vacances) ou encore régulièrement à toutes les semaines.

La régularité des contacts varie un peu selon le groupe d'âge auquel appartiennent ces femmes. Ainsi, chez les plus jeunes, environ le tiers disent que le père est assidu dans ses visites: il y a une entente entre les conjoints et elle est respectée, que ce soit à toutes les fins de semaine, une sur deux ou lors des visites en semaine. La moitié des femmes d'âge moyen affirment que le père fréquente les enfants régulièrement, au moins une fois par mois. La proportion s'atténue un peu chez les plus âgées, où seulement une sur cinq précise que le père voit régulièrement les enfants.

Si les pères ne rencontrent pas "régulièrement" leurs enfants, à tout le moins, les voient-ils occasionnellement:

"Il vient de temps en temps prendre un café, quand ça lui tente."

La seule qui avait une garde partagée a pris les arrangements suivants: puisque chaque parent avait la garde d'un enfant, les enfants étaient réunis une fin de semaine sur deux, chez leur mère et la suivante, chez leur père.

Bon nombre de femmes nous ont dit que les arrangements sont souvent difficiles à prendre et qu'elles doivent faire les démarches pour que les conjoints rencontrent les enfants. Dans l'ensemble, les commentaires recueillis sur les relations du père avec leurs enfants sont assez négatifs. On a peu d'informations sur l'attitude des enfants en regard du père qui les a abandonnés; dans le cas des visites occasionnelles ou régulières, il semble que les enfants soient déçus lorsque le père manque un rendez-vous et s'ennuient lorsqu'il part. Certaines mères semblent

faire un peu de chantage et empêchent le père de voir les enfants à l'extérieur de la maison tandis que d'autres, même abandonnées par le conjoint, chercheront à recréer un climat familial en gardant des liens avec les beaux-parents. Certaines femmes, peu nombreuses, diront que les relations sont quand même harmonieuses.

2.3 Les contacts père-mère

2.3.1 La garde des enfants

"La garde des enfants revient à la mère, à moins qu'il y ait des raisons qui empêcheraient... parce que l'homme a besoin de travailler et la femme est au foyer. Peu d'hommes veulent les enfants parce que, s'il veut travailler, il doit payer quelqu'un pour s'en occuper. C'est plus facile de les laisser à la mère."

De toute évidence, pour les femmes consultées, la garde des enfants, c'est une affaire de femmes. Parce que c'est leur droit, parce que c'est de leur compétence, parce que les conditions de vie des hommes les empêchent, parce que les pères aussi n'en voulaient pas... Voilà autant de raisons invoquées pour justifier leur situation de chef de famille.

Les mères ont avant tout la garde de leurs enfants parce que ça leur revient: les enfants sont à la mère, cela va de soi car elles les ont désirés, portés, et leur a donné naissance:

"Moi, je l'ai désiré cet enfant-là, plus que lui. C'était pas plus que ça pour lui un enfant."

Il est question aussi de compétence dans la garde des enfants. Cette compétence peut être innée, même avoir des fondements historiques:

"Ça vient de loin que l'on donne tout à la mère."

Le partage des tâches est ainsi et une mère ne peut pas abandonner son enfant. Cette compétence peut être acquise car, au fil des ans, elles ont développé une certaine expertise dans les soins à apporter aux enfants.

Une autre façon d'exprimer que la garde des enfants leur revient est d'évoquer les conditions de vie des hommes: puisque cela va de soi qu'ils travaillent et qu'ils aiment sortir, ils n'ont pas le temps de s'occuper des enfants et devront, le cas échéant, s'en remettre à quelqu'un d'autre (amie, gardienne, mère):

"... des enfants élevés par une autre femme ou une gardienne! Pourquoi, quand la mère a la possibilité d'élever l'enfant? C'est logique!"

Une affaire de femmes certes, mais une affaire de femmes parce que, selon elles, cela leur revient ou parce que le conjoint n'en voulait pas. Dans de nombreux cas, le père avait renié sa paternité en abandonnant sa conjointe au moment de la grossesse ou dans la première année de vie de couple, ou en ne s'étant jamais occupé de l'enfant quand ils vivaient en couple. Pourquoi voudrait-il la garde après la rupture?

Malgré ces raisons invoquées par les femmes pour que les hommes n'aient pas la garde des enfants, il en demeure pas moins que certains tenteront de l'obtenir. Ainsi, dans le groupe des plus de 35 ans, un père a essayé d'avoir la garde de ses enfants après son remariage, et des grands-parents ont fait de même avec le petit-fils qui est leur seul héritier. Dans d'autres cas, la demande a été acheminée au moment de la séparation et dans d'autres encore, les enfants, après avoir tenté de vivre avec leur père, sont revenus vers la mère après un certain temps.

Dans le cas de cette femme qui a quitté mari et enfants pour un autre homme, c'est le sentiment de culpabilité qui l'a empêchée de partir avec ses enfants:

"Il voulait la garde et je la lui ai laissée. Je ne me suis pas défendue. Même pas d'avocat... Le motif était l'adultère, j'étais dans l'erreur et je n'ai pas contesté..."

Seulement une dizaine de femmes, surtout parmi celles d'âge moyen, ont dit qu'elles auraient consenti ou qu'elles consentiraient encore à ce que leur conjoint ait la garde des enfants. Outre les femmes qui ont des enfants en foyer d'accueil, une seule vit une situation de garde partagée.

2.3.2 L'importance des contacts père-enfants

Il semble qu'un plus grand nombre de mères accordent de l'importance à ces contacts lorsque les pères voient les enfants, mais ont tendance au contraire à en diminuer l'impact lorsque les pères ne les rencontrent plus.

Dans tous les groupes d'âge, les contacts avec le père sont encouragés dans la mesure où ils permettent aux enfants de connaître leur origine et de s'identifier à quelqu'un. Afin aussi que les enfants puissent se rendre compte d'eux-mêmes comment est leur père.

Il y a également ces femmes qui, anticipant l'avenir, insistent pour que le père voit l'enfant afin que celui-ci ne le lui reproche pas plus tard. D'autres encouragent les contacts avec le père car elles croient que la présence des deux parents est nécessaire aux enfants:

"T'as beau faire la voix d'homme, la main d'homme, tu ne le remplaces pas. C'est l'équilibre naturel."

Et même si les contacts avec le père ne sont pas toujours harmonieux, certaines mères les approuvent malgré leur effet perturbateur, car: "un gars, c'est plus collé à son père". D'autres encore insistent pour que les pères rencontrent les enfants afin d'octroyer des vacances à la mère ou d'assurer le bien-être des enfants dans le cas du décès de la mère.

Les réactions des enfants, quant à eux, varient selon leur âge. Les femmes ayant de jeunes enfants affirment que les enfants sont perturbés, que la plupart s'ennuient après le départ du père ou souffrent de ne pas le voir plus souvent. D'autres enfants, plus âgés, réagissent au désintéressement du père en refusant de le rencontrer lorsque celui-ci veut les voir.

Lorsque les enfants sont plus vieux, les femmes parlent des malaises qu'ils ont à fréquenter des pères alcooliques, des pères qu'ils ne voient

pas souvent, et de l'ennui qu'ils ressentent. Même si les enfants rencontrent leur père à l'occasion, il reste que pour certains, les relations sont trop espacées et ne permettent pas le degré d'intimité attendu ou souhaité:

"Une fois par mois, il les appelle et les invite au restaurant. Moi, je n'ai jamais mis les bâtons dans les roues. Même ma plus jeune, elle ne voulait pas y aller, elle était gênée parce qu'elle ne le voyait pas en d'autres temps. Même aujourd'hui, à 14 ans, elle ne sait pas quoi lui dire. Elle est gênée parce qu'il y a un manque de communication entre elle et son père: il ne vient jamais."

Les enfants sont attristés lorsque le père ne tient pas sa parole et ne se présente pas au rendez-vous. Les mères se sentent souvent obligées de les excuser. Mais, pour plusieurs femmes, il ne faut pas excuser les pères car, de toute façon, les enfants se rendent vite compte des défauts du père.

Les rencontres père-enfants sont aussi à l'origine d'autres situations conflictuelles entre les parents: une participante ne voulait pas revoir son conjoint et une autre se disait obligée de verrouiller le congélateur parce que son "ex" la volait. Il y a aussi le cas de Carole qui a de nombreux démêlés avec les tribunaux parce que le père la harcèle avec l'enfant. Ayant un droit de visite aux quinze jours, le dimanche de 14h00 à 16h00, le père vient chercher l'enfant plus tôt et le ramène plus tard. Et un jour, c'est la tragédie:

"Je coupais les sorties pour différentes choses. L'enfant m'est revenu à un moment donné avec des marques, mais le père disait qu'il n'était pas au courant que l'enfant avait des marques... Au mois de juin, l'enfant m'est revenu avec une brûlure sur un poignet, une brûlure au 2^e degré, des marques sur l'épaule, dans le visage, dans le bas du dos, les cuisses..."

Elle fera alors arrêter le père pour voie de fait sur l'enfant.

D'autre part, si les femmes ont tendance à privilégier les relations avec les pères lorsque ceux-ci voient leurs enfants, en revanche elles seront

portées à en diminuer l'importance lorsque les pères sont absents. Outre ces femmes qui ont peur de perdre leur enfant ou de donner des droits à un père qui ne fait plus partie de la dynamique familiale, les femmes ne reconnaissent pas l'importance du père dans la vie de leurs enfants et elles diront bien volontiers qu'un seul parent suffit. De plus, elles chercheront à diminuer l'importance des contacts avec le père et même à les interdire lorsque celui-ci est perçu comme un élément troublant qui affecte le comportement des enfants et l'éducation inculquée par la mère. Cela dépend donc du père.

La crainte de perdre l'enfant est toutefois omniprésente chez les mères:

"La petite aime ça... Elle va dans la famille qui a beaucoup d'argent... J'ai peur que ma fille veuille aller avec le père parce qu'il peut donner plus..."

Les femmes parlent peu des substituts du père, soit les amis, les frères (oncles), les parrains ou les grands-parents. Celles qui accordent de l'importance aux contacts père-enfant affirment que le père manque aux enfants qui vont chercher ailleurs cette affection:

"L'enfant cherche un substitut... elle a besoin d'une présence masculine."

Les femmes qui ont tendance à minimiser le rôle du père s'appuient d'ailleurs en partie sur le fait que les enfants ont d'autres figures masculines dans leur entourage pouvant compenser la présence du père.

2.3.3 Les responsabilités du père

"L'homme pense que son devoir de père est terminé dès que la femme est enceinte. Il ne s'occupe pas des enfants tous les jours."

Environ une femme sur deux parmi les plus jeunes, et une sur quatre dans les autres groupes ont dévoilé leurs attentes vis-à-vis du père de leurs enfants. On avait souvent l'impression, en posant cette question, qu'elle était mal comprise. Les réponses apportées n'étaient pas, du moins, celles auxquelles on s'attendait. Est-ce parce que les femmes ont peu

d'attentes par rapport aux pères? Est-ce que, les pères ayant quitté le milieu familial, il leur apparaît utopique d'espérer quelque chose de leur part? Est-ce encore parce que la responsabilité des enfants incombe de toute façon à la mère?

Certaines femmes répondent que les pères n'ont pas de responsabilités particulières ou que, s'ils en ont, ils ne peuvent pas les assumer. Quelques femmes parlent néanmoins des responsabilités du père sur le plan affectif ou émotif. Il est alors question d'aimer et de gâter les enfants, d'avoir les mêmes responsabilités que la mère ou de jouer le rôle qui lui reviendrait s'il était en couple:

"Le père doit voir à l'éducation de l'enfant, à son comportement social et devrait être la première personne sur qui on peut compter."

2.4 Revivre en couple

2.4.1 Une monoparentalité organisée

"On n'est pas pour perdre notre chèque de B.S. pour un homme!"

La loi sur l'aide sociale reconnaît les unions de fait, c'est-à-dire que si un bénéficiaire vit maritalement, la prestation est accordée sur la base du déficit qui existe entre les besoins de la famille et les revenus dont elle dispose.

Dans le cas des femmes qui ont des enfants à leur charge et qui décident de cohabiter avec leur nouveau compagnon, la loi oblige celui-ci à assumer la pleine responsabilité financière de cette femme et de ses enfants. Par ailleurs, la fiscalité ne reconnaît pas ces conjoints de fait et le compagnon ne peut bénéficier des dégrèvements d'impôts auxquels il aurait droit s'il était marié. Le conjoint de fait doit donc assumer toutes les obligations d'être le seul pourvoyeur sans en retirer quelque avantage fiscal que ce soit. Cela peut laisser ces nouveaux couples dans une situation financière précaire.

Peu de femmes sont d'accord avec la loi (16 au total). Et qui plus est, elles le sont indirectement, envisageant la loi comme un obstacle permettant au conjoint de faire la preuve de sa sincérité, de son degré de responsabilité. Pour certaines d'entre elles, la loi les oblige à troquer leur chèque d'aide sociale pour un homme qui a un revenu suffisant pour les faire vivre:

"S'il travaille et qu'il peut me faire vivre, c'est sûr. Il faut "pogner" un homme qui a une job à l'année, il faut pogner cet homme-là..."

Toutes les autres femmes qui se sont prononcées là-dessus ont dit ne pas être d'accord avec la loi sur l'aide sociale, dans la mesure où celle-ci reconnaissait l'union de fait. Les objections que les femmes apportent sont les mêmes d'un groupe d'âge à l'autre, même si elles varient en intensité. Ainsi, les femmes s'objectent parce que les hommes qu'elles rencontrent n'ont pas les moyens de les faire vivre, parce qu'elles ne pensent pas qu'un homme paierait pour les enfants d'un autre, parce que l'aide sociale est l'équivalent d'un revenu minimum garanti, parce qu'elles ont peur de revivre en couple et, chez les plus âgées surtout, parce que leur chèque d'aide sociale est synonyme d'indépendance économique et elles ont peur de perdre leur sécurité financière. Voyons de plus près ce qu'elles en disent.

Tout d'abord, celles qui s'opposent à la loi pour des raisons d'ordre pécuniaire diront que les hommes qu'elles fréquentent ou qu'elles sont susceptibles de rencontrer sont, plus souvent qu'autrement, des travailleurs à faible revenu, des chômeurs ou des assistés sociaux:

"Mon ami, avec le salaire qu'il fait, on n'arriverait pas. On crèverait plus sur son salaire que sur le bien-être social. Tandis que là, il nous aide."

Elles élaborent longuement sur les problèmes liés au faible revenu des hommes, mais l'hypothèse que la femme puisse contribuer au revenu familial par d'autres moyens que l'aide sociale n'est toutefois que rarement envisagée.

D'autres, qui ne se voient pas non plus contribuer au revenu familial, se disent en désaccord avec la loi sur l'aide sociale parce qu'elles ont peur qu'elle éloigne un conjoint potentiel:

"C'est traître, le gars n'a pas le temps d'arriver qu'il faut qu'il prenne tout de suite toute la charge de la maison."

Et, ajouteront-elles, qui pourrait bien blâmer ces hommes de ne pas vouloir assumer une charge familiale quand les pères s'en sont délestés:

"Mon propre mari ne paie pas la pension, pourquoi est-ce qu'un autre le ferait?"

De plus, un nombre important de femmes voient dans leur chèque d'aide sociale un revenu minimum garanti qui leur donne une indépendance qu'elles ne sont pas prêtes à sacrifier.

Elles se sentent aussi plus autonomes quand ce sont elles qui paient pour leurs enfants et elles ont peur en ce sens qu'un conjoint qui paierait leur fasse éventuellement perdre l'autorité qu'elles ont sur leurs enfants.

Finalement, la peur de perdre leur chèque d'aide sociale les insécurise tellement qu'elles ne veulent même pas tenter de revivre en couple:

"L'aide sociale pour nous autres, c'est notre bâton, on se tient après; si tu l'enlèves, quelle sécurité a-t-on si ça ne marche pas avec le conjoint?"

La loi sur l'aide sociale en reconnaissant le conjoint de fait et en attribuant l'aide sur le déficit du revenu du ménage semble donc inconciliable avec les propos des femmes interrogées. La plupart d'entre elles ont tenté de nous démontrer qu'il est presque impossible, compte tenu de leur situation, de rencontrer un homme qui voudrait et qui pourrait les faire vivre sans qu'elles aient recours à l'aide sociale. De plus, leur prestation d'aide sociale leur apporte une sécurité financière qu'elles ne sont pas prêtes à troquer pour le premier venu.

À première vue, certains voient ici des arguments pour appuyer leur thèse sur les fausses familles monoparentales, c'est-à-dire ces femmes bénéficiaires d'aide sociale qui vivent avec un conjoint sans en aviser les autorités. Mais, à la lumière de ce qui a été formulé précédemment, il convient d'admettre que la loi, dans la plupart des cas, force les femmes bénéficiaires à redéfinir leur vie de couple en regard des limitations apportées par la loi elle-même.

Les femmes que nous avons rencontrées avaient une bonne connaissance de la loi et celles qui ont un ami sont portées à faire un compromis dans leur vie de couple. Elles optent en effet pour un modèle qui, bien qu'on ne puisse pas en mesurer l'étendue, semble être répandu dans notre société, soit celui du couple dans lequel chaque individu réside dans un lieu différent.

D'autres auteurs ont repris l'examen de la fraude par concubinage:

"Or, pour les prestations sous conditions de ressources, le concubinage est un des moyens de fraude devenus récemment les plus courants. Il y a à cela plusieurs raisons. La première est que le concubinage est mal observé, mal recensé, mal contrôlé; on en mesure mal l'incidence et la fréquence... si deux concubins jouissant du même revenu global "oublient" de déclarer qu'ils vivent comme mari et femme économiquement et sexuellement, que par conséquent leur revenu à deux n'est pas celui annoncé par la jeune femme seulement. Ils trouvent sur-le-champ vingt manières de nier qu'il y ait fraude ou de jeter le doute: Qui vous dit que ce couple durera? Comment pouvez-vous savoir s'ils font bourse commune? etc. etc."¹

Le manque d'harmonisation n'existe pas seulement pour les gens qui vivent de paiements de transfert. Que l'on pense aux avantages fiscaux que retirent les couples qui ont choisi l'union libre et qui ont des enfants à leur charge. Il suffit de ne pas être marié pour que le premier enfant ait quatre fois plus de valeur sur une déclaration d'impôt que s'il était issu d'un couple marié!

1. Sullerot, Évelyne, p. 221.

Néanmoins, une des conséquences facilement observables lorsqu'il s'agit de paiements de transfert est la suivante:

"On arrive à comptabiliser, avec la vraie pauvreté à secourir absolument, une fausse pauvreté: des gens à qui on donne en outre l'habitude d'être assistés et l'impression que c'est un droit dont ils peuvent se prévaloir, des gens pour qui frauder pour des motifs de vie privée n'est pas moralement condamnable, tout juste une astuce, et encore!"¹

Nous ne pouvons pas plus que d'autres évaluer la monoparentalité organisée à l'aide sociale. Parmi toutes les femmes que nous avons rencontrées, il n'y en a qu'une qui a admis candidement qu'elle vivait en union de fait et que cela était normal:

"Je trouve cela ridicule. Ça ne tient pas debout. Moi, c'est bien clair avec X que c'est ma fille, que c'est moi qui paie pour elle, que c'est ma responsabilité. On paie moitié, moitié, mais c'est moi qui s'occupe d'elle. Il n'a aucun rapport là-dedans, ce n'est pas sa fille."

Les femmes nous ont proposé des solutions qui faciliteraient la reprise de la vie de couple. Tout d'abord, lorsqu'une femme décide de vivre en couple, elles suggèrent qu'on lui laisse une partie du chèque d'aide sociale de façon à ce que le nouveau conjoint n'assume que la responsabilité financière de sa conjointe et non celle des enfants issus d'une autre union. Ou bien, elles voudraient qu'on leur laisse la totalité du chèque pour un temps déterminé "pour voir si l'homme s'adapte aux enfants".

2.4.2 Perspectives d'une nouvelle vie de couple

"Une mère, à moins d'être irresponsable, ne laissera jamais passer un homme avant son enfant."

Nous avons aussi demandé aux femmes si elles pensaient vivre ou revivre en couple un jour. Cette question nous a toujours valu de vives

1. Ibid, p. 222

réactions, notamment dans certains groupes où on exprimait beaucoup d'agressivité vis-à-vis des hommes.

Malgré cela, chez les plus jeunes, quatre femmes sur cinq ont émis une opinion, et très peu nous ont exprimé un non catégorique ou ne pas le savoir. Les 25-34 ans semblent assez ouvertes à une éventuelle vie de couple: dix seulement nous ont dit s'y opposer. Dans ce groupe, la plupart des femmes ont eu des amis et quelques-unes en ont encore aujourd'hui. Chez les plus âgées, par contre, c'est le contraire: peu de femmes expriment le désir de revivre en couple, et celles qui le font sont unanimes à dire que ce n'est pas pour tout de suite. Quand on demande à ces femmes si elles veulent revivre en couple, elles nous répondent souvent en nous parlant de leurs enfants.

Nous leur avons également demandé si elles avaient un ami. Elles ne se prononcent pas toutes sur ce sujet et celles qui le font se réfèrent surtout à un ami passé. Compte tenu de la loi sur l'aide sociale et du rôle qu'elles nous imputaient, cela est fort compréhensible: elles ne cherchent pas à attirer notre attention là-dessus. Aussi, certaines femmes optent pour un copain qui les sortira mais avec qui elles ne seront pas obligées de s'impliquer. Les cas les plus délicats sont les femmes qui étaient enceintes lors de l'entrevue: puisqu'elles ont peu parlé de leur situation, nous ne pouvons qu'émettre des hypothèses sur le père de leur enfant.

Même si l'on veut revivre en couple, les obstacles apparaissent néanmoins nombreux. La peur d'un échec ou de faire un mauvais choix est soulevée dans tous les groupes d'âge. Les jeunes femmes et celles d'âge moyen amènent également que les responsabilités financières et sociales, les enfants ainsi que la routine qu'ils imposent d'emblée font souvent fuir les hommes:

"Il est difficile de rencontrer un gars qui va m'accepter et accepter mon enfant... les trois quarts du temps, un gars qui sait qu'une fille a un enfant va s'arranger pour un soir ou deux."

Les plus jeunes femmes, dont les enfants sont encore des bébés, expriment la crainte qu'un éventuel conjoint, s'il est mal choisi, s'impose vis-à-vis de leurs enfants, que les enfants ne s'adaptent pas à lui ou encore qu'ils subissent une nouvelle séparation.

Bon nombre de femmes d'âge moyen et quelques-unes des 35-55 ans affirment vouloir revivre en couple mais que leurs enfants ont beaucoup de difficulté à accepter qu'elles aient un ami. Cela nous laisse toutefois l'impression que cette situation leur convient:

"Je suis sortie avec un gars, mais mes filles passent avant. Un papa, on en n'a qu'un. Il me semble que ma vie de femme avec un homme est finie."

Dans l'ensemble, peu de femmes de 35-55 ans expriment le désir de revivre en couple et celles qui le font sont unanimes à dire que ce n'est pas pour tout de suite, mais pour plus tard quand les enfants auront quitté le foyer. Les rares femmes qui ont eu des amis et qui ont réussi à les faire accepter de leurs enfants préciseront que cela n'est pas facile, mais que cela est néanmoins réalisable.

Un autre groupe de femmes, majoritairement parmi les 35-55 ans, nous ont dit que non seulement elles n'ont plus confiance aux hommes, mais que leur prestation d'aide sociale leur donne une certaine indépendance financière qu'elles perdraient si elles vivaient en couple, indépendance à laquelle elles tiennent. En termes de pourvoyeur, le chèque d'aide sociale vient remplacer le salaire d'un éventuel conjoint. D'autre part, à l'indépendance économique s'ajoute également l'autonomie:

"Je ne veux pas dépendre de quelqu'un. Si tu veux aller au bingo, tu y vas, si tu veux rester chez vous et écouter la TV, tu le fais; t'es sûre de ne pas te faire casser la tête."

D'après leurs dires, il ressort donc que les femmes envisagent une éventuelle vie de couple et que, plus elles sont jeunes, plus cela est vrai. Les obstacles qu'elles soulèvent sont toutefois nombreux: la peur d'un échec, l'irresponsabilité des hommes, l'opposition de leurs enfants et l'indépendance qu'elles ont acquise.

2.5 Synthèse

Ce chapitre, outre la section qui examine la monoparentalité organisée, essaie de situer les femmes dans leur vie familiale. Les informations que les femmes nous ont livrées nous permettent d'illustrer à la fois leur diversité et leur similitude.

L'étude de leur situation familiale nous semblait importante parce que, tel que nous l'avons vu, ces femmes ne viennent pas à l'aide sociale pour des raisons reliées à l'emploi mais plutôt à la suite d'un changement dans leur situation familiale (la naissance d'un enfant ou la perte du conjoint, pour des raisons autres que le décès). Nous pensions trouver là la clé de certains comportements et certaines attitudes, notamment vis-à-vis des responsabilités familiales.

On a vu que l'adaptation de la mère et des enfants est relative à la durée de la vie de couple et à l'âge des enfants. Plus les femmes sont âgées, plus elles élaborent sur leur adaptation à la monoparentalité: certaines ont trouvé cela difficile, mais pour beaucoup, la séparation a été une libération. Cela n'a rien de surprenant quand on se réfère aux motifs de la rupture: les sorties, l'alcool et la violence.

L'inconvénient d'assumer la charge familiale est souvent compensé par les nombreux avantages que trouvent les femmes à être seules avec leurs enfants, et ce peu importe le groupe d'âge: une plus grande autonomie, un climat familial harmonieux et une meilleure relation avec leurs enfants.

Nous nous sommes aussi questionnées sur les liens qui subsistaient entre le père et les enfants. Peu importe le groupe d'âge, deux pères sur cinq n'ont jamais vu ou ne voient plus leurs enfants. Cette rupture est habituellement initiée par le père bien qu'il arrive, mais c'est rarissime, que ce soit la mère qui coupe les contacts. Quant aux pères qui fréquentent leurs enfants (3 sur 5), il est difficile de déterminer la régularité des visites: elle varie de tous les jours à quelques fois par année.

Néanmoins, les femmes diront que les arrangements sont difficiles à prendre et qu'elles en assument souvent la responsabilité. Les conjoints des femmes d'âge moyen semblent les plus assidus dans leurs visites: un sur deux voit régulièrement les enfants. La proportion est de un sur trois chez les plus jeunes et de un sur cinq chez les plus âgées. Dans l'ensemble, les commentaires des femmes aux visites des pères sont plutôt négatifs: rares sont celles qui diront que tout se passe bien.

En plus de déterminer la régularité des contacts, nous avons essayé de voir quelle importance les mères accordent aux relations avec le père. Quand il a été question de la garde des enfants, l'ensemble des femmes étaient d'accord pour affirmer que cela revenait aux mères plutôt qu'aux pères. Elles justifient leur position par le fait qu'elles possèdent les qualités naturelles pour la tâche et que le mode de vie des hommes est incompatible avec la monoparentalité masculine. Malgré cela, elles valorisent les contacts avec le père, surtout lorsque celui-ci voit les enfants. Nous avons aussi interrogé les femmes sur ce qu'elles croyaient être les responsabilités des pères. Cette question apportait peu de réponses et on ne peut que se demander si ce n'est pas là le reflet de leurs attentes vis-à-vis des pères: plus ils sont absents du milieu familial, moins on leur accorde d'importance.

Une opinion largement répandue dans la société est que chaque femme qui a la responsabilité d'une famille monoparentale et qui est bénéficiaire de l'aide sociale a un conjoint de fait. Cela s'est avéré un phénomène presque impossible à mesurer. Les femmes connaissent la loi sur l'aide sociale en regard avec les unions de fait et rares sont celles qui l'approuvent. Les objections des femmes sont nombreuses et ne varient pas d'un groupe d'âge à l'autre: elles n'ont pas l'occasion de rencontrer les hommes ayant des emplois bien rémunérés; elles disent que c'est beaucoup demander à un homme qui n'est pas le père des enfants, surtout lorsque le père naturel ne paie pas; et elles voient dans leur prestation d'aide sociale un revenu minimum garanti qui leur permet de s'assumer et d'assumer la responsabilité financière de leurs enfants. Elles adapteront donc leur vie de couple à la loi.

La reprise d'une vie de couple peut être une solution économique et sociale à la monoparentalité. Nous avons donc interrogé les femmes à ce sujet. Les femmes de moins de 35 ans sont ouvertes à cela, tandis que celles qui ont plus de 35 ans préfèrent se consacrer à leurs enfants. Même pour celles qui expriment le désir de revivre en couple, les obstacles sont nombreux: la peur d'un échec, l'adaptation des enfants, la perte de l'autonomie et de la sécurité que leur apporte leur prestation d'aide sociale.

Comme on l'a vu, les femmes assument généralement seules l'éducation et les soins des enfants, les pères ne se montrant que de façon sporadique. Le sentiment qui se dégage de leurs propos est que cette situation leur convient assez bien. Elles ont d'ailleurs peu de revendications vis-à-vis des hommes. Nous verrons plus loin quelles conséquences peut avoir le fait d'assumer seules les responsabilités familiales sur un éventuel retour au travail.

Chapitre 3

Les conditions matérielles

"On vit pauvrement... je n'arrive plus. Ma mère est obligée de m'en passer à la fin. Vous autres, vous êtes capables de faire des calculs, vous le savez qu'on n'arrive pas."

Rita (Rimouski)

3.1 Les barèmes d'aide sociale

La structure des barèmes d'aide sociale et des allocations familiales a été établie à partir d'une pondération des différents budgets du Dispensaire diététique de Montréal¹. Le Dispensaire privilégie une approche normative à la détermination des seuils de pauvreté, c'est-à-dire qu'il essaie d'établir un panier de biens et services répondant à certaines normes objectives en matière de satisfaction des besoins. Le panier inclut des biens essentiels (nourriture, vêtements, logement, soins personnels, nécessités domestiques, téléphone) et des besoins jugés moins essentiels tels que le loisir, le transport en commun et des allocations personnelles.

Le tableau 1 à la page suivante illustre les composantes du revenu minimum garanti au Québec ainsi que la répartition de ce revenu selon les besoins essentiels des bénéficiaires de l'aide sociale et ce, pour chaque catégorie de ménage. Dans l'ensemble, les revenus mensuels d'un ménage monoparental bénéficiaire de l'aide sociale sont composés de: la prestation mensuelle, les allocations familiales provinciales et fédérales et le crédit d'impôt pour enfants, réparti sur douze mois. Ces revenus sont répartis selon les sept postes budgétaires suivants: 1) l'alimentation, 2) le logement, 3) le vêtement, 4) le téléphone, 5) les nécessités personnelles, domestiques et les meubles, 6) le transport et 7) les allocations personnelles et de loisirs.

Nous avons présenté ce budget dans chaque groupe et nous avons demandé aux femmes d'en discuter. Nous sommes aussi allées chercher des informations supplémentaires dans le questionnaire administré à la fin. Nous leur demandions alors de ventiler leurs dépenses selon les mêmes postes budgétaires.

Le tableau 2, quant à lui, présente les résultats du questionnaire. L'analyse des moyennes et des médianes vaut surtout pour les dépenses "fixes" telles que le loyer ou l'alimentation. Pour toutes les

1. Fugère, D. et Lancôt, P., 1985.

Tableau 1
Composantes du revenu minimum garanti* au Québec et répartition approximative de ce revenu minimum selon les besoins essentiels des bénéficiaires de l'aide sociale (Base mensuelle juillet 1984) en \$

Taille de la famille	1 adulte	1 adulte 1 enfant	1 adulte 2 enfants	1 adulte 3 enfants (1)	2 adultes	2 adultes 1 enfant	2 adultes 2 enfants	2 adultes 3 enfants (1)
Revenus								
Aide sociale	423,00	576,00	624,00	624,00	673,00	727,00	771,00	771,00
Allocations familiales provinciales	—	7,90	18,45	31,63	—	7,90	18,45	31,63
Allocations familiales fédérales(2)	—	18,98	46,53	116,02	—	17,98	46,53	116,02
Crédit d'impôt pour enfants(3)	—	28,58	57,16	85,74	—	28,58	57,16	85,74
Total	423,00	630,46	746,14	857,39	673,00	781,46	893,14	1 004,39
Besoins								
Alimentation	113,00	207,00	276,00	341,00	223,00	284,00	349,00	414,00
Logement	197,00	260,00	280,00	300,00	260,00	280,00	300,00	320,00
Vêtement	20,00	37,00	54,00	70,00	40,00	57,00	74,00	90,00
Téléphone	13,00	13,00	13,00	13,00	13,00	13,00	13,00	13,00
Nécessités personnelles domestiques et meubles	25,00	52,00	56,00	60,00	52,00	56,00	60,00	64,00
Transport	24,00	24,00	24,00	24,00	48,00	48,00	48,00	48,00
Allocations personnelles, loisirs	31,00	37,00	43,00	49,00	37,00	43,00	49,00	55,00
Total	423,00	630,00	746,00	857,00	673,00	781,00	893,00	1 004,00

- (1) Pour chaque enfant additionnel, il faut compter un revenu de 113,87 \$ par mois, soit 69,49 \$ en allocations familiales fédérales, 15,80 \$ en allocations familiales provinciales et 28,58 \$ en crédits d'impôt fédéraux. Par contre, les besoins sont également de l'ordre de 114 \$, dont 68 \$ pour l'alimentation, 20 \$ pour le logement, 10 \$ pour le vêtement, 4 \$ pour nécessités personnelles domestiques et le mobilier et enfin, 6 \$ pour les allocations personnelles et le loisir.
- (2) Ne comprend pas la prime d'âge de 7,13 \$ par mois versée aux enfants âgés de 12 ans et plus.
- (3) Correspond à un crédit d'impôt remboursable de 343 \$ par année par enfant qui a été versé au cours de l'année 1984.

* A été exclue l'allocation de disponibilité et de remboursement d'impôt foncier.

Tableau 2
Répartition des dépenses selon les différents postes budgétaires en \$

		1 adulte 1 enfant	1 adulte 2 enfants	1 adulte 3 enfants
Alimentation	Montant théorique	207	276	341
	Montant réel . moyenne	193	219	292
	. médiane	200	200	200
	. haut	360	400	400
	. bas	50	50	150
	Nombre de personnes	(72)	(42)	(17)
Logement	Montant théorique	260	280	300
	Montant réel . moyenne	282	311	277
	. médiane	290	323	295
	. haut	450	455	490
	. bas	100	100	100
	Nombre de personnes	(25)	(44)	(18)
Vêtement	Montant théorique	37	54	70
	Montant réel . moyenne	50	47	63
	. médiane	40	48	50
	. haut	250	100	150
	. bas	10	20	20
	Nombre de personnes	(54)	(20)	(14)
Téléphone	Montant théorique	13	13	13
	Montant réel . moyenne	16	16	17
	. médiane	15	15	14
	. haut	33	50	60
	. bas	10	1	11
	Nombre de personnes	(72)	(44)	(17)
Nécessités personnelles domestiques	Montant théorique	52	56	60
	Montant réel . moyenne	55	49	55
	. médiane	40	44	50
	. haut	200	140	200
	. bas	5	5	10
	Nombre de personnes	(54)	(29)	(15)
Transport	Montant théorique	24	24	24
	Montant réel . moyenne	29	39	27
	. médiane	24	25	22
	. haut	100	250	100
	. bas	5	3	5
	Nombre de personnes	(44)	(29)	(16)
Allocation personnelle loisirs	Montant théorique	37	43	49
	Montant réel . moyenne	46	33	59
	. médiane	35	30	40
	. haut	150	100	247
	. bas	5	5	10
	Nombre de personnes	(49)	(23)	(14)

structures familiales (un, deux ou trois enfants et plus) la valeur des moyennes et des médianes des dépenses en alimentation est inférieure à celle prévue au budget type. Ainsi, on prévoyait 207 \$/mois pour l'alimentation d'une famille d'un adulte et d'un enfant; la valeur moyenne des dépenses déclarées est de 193 \$/mois et la valeur médiane, de 200 \$. Une famille monoparentale avec deux enfants devrait consacrer 276 \$/mois à son alimentation; elle y accorde en moyenne 219 \$/mois et la valeur médiane est de 200 \$. Le même scénario se répète dans les familles de trois enfants et plus: au lieu des 341 \$/mois prévus, les femmes déclarent que la valeur moyenne de leurs dépenses est de 292 \$/mois et que la valeur médiane est de 300 \$.

Le scénario relatif aux dépenses de logement est quelque peu différent de celui de l'alimentation. Pour deux ou trois structures familiales, c'est-à-dire les familles à un ou à deux enfants, les montants déclarés au poste logement sont supérieurs à ceux prévus au budget type et ils sont inférieurs pour les familles de trois enfants. Ainsi, un adulte et un enfant devraient payer 260 \$/mois pour se loger et les valeurs moyenne et médiane des dépenses déclarées sont de 282 \$/mois et 290 \$/mois respectivement. Avec deux enfants, les femmes devraient consacrer 280 \$/mois à leur logement: elles y consacrent en moyenne 311 \$/mois et la valeur médiane se situe à 323 \$/mois. Seules les familles de trois enfants ou plus déclarent des dépenses de logement (moyenne égale à 277 \$/mois et valeur médiane de 295 \$/mois) inférieures aux dépenses théoriques (300 \$/mois).

Le logement est une dépense moins "élastique" que l'épicerie et est donc plus difficile à comprimer: une fois le bail signé, le coût du logement est fixé pour au moins un an. Aussi, le fait que la famille de trois enfants et plus paie sensiblement la même chose pour se loger que celle de deux enfants s'expliquerait peut-être par le fait qu'il ne faut pas un logement beaucoup plus grand pour loger trois enfants, chaque enfant n'ayant pas nécessairement sa propre chambre.

Il s'avère un peu plus difficile d'analyser les autres postes budgétaires parce que les dépenses ne se présentent pas avec la même régularité et la

nomenclature ne correspond pas nécessairement à celle habituellement utilisée par ces femmes. Ainsi, au poste "nécessités domestiques et personnelles", on compte tant les produits de beauté que les produits pharmaceutiques ou les produits d'entretien, ces derniers étant habituellement achetés et comptabilisés avec l'épicerie. De plus, d'autres dépenses, telles que le vêtement, ne sont pas nécessairement effectuées chaque mois, ou peuvent être assumées par d'autres. Le transport et les allocations personnelles sont aussi des dépenses "comprimables" qui varient d'un ménage à l'autre ou encore d'un mois à l'autre. Le coût du téléphone varie peu, bien que la moyenne et la valeur médiane soient supérieures au montant prévu au budget type.

La répartition théorique des dépenses s'éloigne quelque peu de la répartition réelle et les réactions des femmes au tableau en témoignent: rires, surprises, stupéfaction... devant le budget type calculé par les économistes: "Vous attendez-vous à ce qu'on dise oui?" lança une d'entre elles lorsqu'on lui demanda si le montant de la prestation était suffisant.

Sauf de rares exceptions, les participantes diront que la structure de leurs dépenses ne correspond pas à la structure théorique et que les montants alloués sont insuffisants pour couvrir adéquatement tous leurs besoins. Une des femmes qui arrivait bien est une travailleuse autonome recevant un supplément de l'aide sociale. Il y en avait une autre, plus jeune, qui vivait chez ses parents et payait une pension pour elle et son enfant: non seulement le montant de la pension n'était pas élevé, mais elle avait aussi des gardiennes (mère, soeurs) à sa disposition et pouvait utiliser l'automobile de son père. Il y avait cette autre femme qui avait réussi à prendre le dessus en faisant des achats en gros et en planifiant à long terme, mais ce sont là des exceptions.

Les femmes rencontrées ont un revenu mensuel inférieur à celui du budget type car elles ne répartissent pas sur douze mois leur crédit d'impôt pour enfants. Ce montant est en effet habituellement consacré à une dépense importante telle que l'habillement, le remboursement de dettes ou l'achat d'appareils électroménagers. D'une certaine façon, l'utilisation

qu'elles font du crédit d'impôt pour enfants les appauvrit car elles ne peuvent pas l'intégrer à leur revenu mensuel. Le logement coûte cher. Bien que le montant ne dépasse pas de beaucoup le montant prévu au budget type, les femmes y consacrent environ 15 % de plus de leur argent disponible.

"J'ai été obligée de vendre mon ménage, de déménager dans un 3½ (avec ma fille). J'ai vendu mon poêle, mon frigidaire et je reste dans un petit meublé, je n'ai pas le choix."

Ces femmes accordent beaucoup d'importance à leur logement, en termes de salubrité, de grandeur, du quartier et de la proximité des services.

Il arrive, mais c'est rare, que certaines paient le prix indiqué ou un peu moins pour se loger: c'est le sort de celles qui vivent en milieu rural ou dans les logements sociaux tels que les H.L.M. Mais ces endroits ne sont pas toujours faciles d'accès, tant du point de vue physique (les listes d'attente sont longues et il faut souvent du patronage diront celles qui y aspirent) que du point de vue psychologique. Ainsi, même si le prix des loyers y est moins élevé, bon nombre de femmes entretiennent des préjugés à l'égard de ce type d'habitation et diront que ce n'est pas l'endroit idéal pour élever des enfants et que ce mode d'habitation les marginalise.

Les femmes en milieu rural paient aussi moins cher pour le logement que celles en milieu urbain. Par contre, elles doivent dépenser beaucoup plus pour leur transport; le moindre déplacement vers la ville coûte de 10 à 15 \$. Si on ajoute cela au coût du loyer, le total (transport plus loyer) se rapproche du coût du logement des centres urbains.

Dans l'ensemble, il apparaît que la prestation est insuffisante pour couvrir adéquatement tous les besoins. Les femmes payent d'abord le loyer, la nourriture et les comptes et répartissent l'argent qui leur reste entre les autres postes budgétaires.

Les montants prévus au tableau des dépenses (tableau 1) ne sont donc pas respectés intégralement par les répondantes. Elles doivent économiser

afin de dépenser ailleurs ou tout simplement se priver. Une femme dira que le montant prévu pour le téléphone est insuffisant car elle doit posséder un téléphone confidentiel afin d'éviter d'être harcelée par son ex-conjoint. Une femme en milieu rural coupe sur l'alimentation ou le vêtement afin de garder son automobile et une autre, très isolée, a une voiture mais n'a pas les moyens de l'immatriculer. D'autres encore diront qu'il n'y a pas d'argent disponible pour les loisirs ou qu'elles doivent économiser sur les transports, l'alimentation ou l'habillement.

Certaines femmes élaborent plus longuement sur l'alimentation, surtout celles qui ont des enfants plus âgés. Les enfants, en vieillissant, mangent de plus en plus; d'autres doivent préparer des lunchs équilibrés à leurs enfants parce que l'alimentation est surveillée à l'école et cela leur coûte plus cher; et d'autres ne comprennent pas pourquoi, rendu à un certain âge, l'enfant n'est pas considéré comme un adulte car il mange autant et coûte aussi cher à habiller.

De plus, les femmes remarquent que certains postes budgétaires sont oubliés: le remboursement des dettes, les primes d'assurance, les imprévus, certains médicaments, les traitements dentaires...

Quelques femmes ont commenté le montant qui leur parvient chaque automne afin de couvrir les fournitures scolaires qui ne sont pas assumées par la commission scolaire. Bon nombre de femmes pensent que ce montant leur est remis afin de préparer les enfants à la rentrée et donc, qu'en plus des fournitures scolaires, il devrait leur permettre d'habiller les enfants. Bien qu'utile, ce montant apparaît insuffisant pour couvrir adéquatement toutes les dépenses de la rentrée scolaire.

3.2 La privation

Quoi de plus relatif et délicat que d'étudier la privation de la clientèle qui nous intéresse ici. N'ayant pas d'outil pour mesurer directement la privation, nous avons tout simplement demandé aux répondantes si elles se sentaient privées et, si oui, sur quoi portait cette privation? Le

gros du travail commence quand on essaie de faire la distinction entre la privation d'éléments essentiels et celle d'éléments accessoires.

Les femmes sont unanimes à dire qu'elles se sentent privées, et cela à trois niveaux différents, soit celui de la nourriture, celui du loisir et celui de l'habillement. Les plus jeunes placent la nourriture au premier rang, les femmes d'âge moyen, le vêtement, et les plus âgées, le loisir.

La nourriture est un besoin essentiel et la privation n'est pas entre manger et ne pas manger, mais porte plutôt sur la qualité et la variété des aliments qui sont au menu. Certaines diront même qu'elles doivent se priver de nourriture, surtout la dernière semaine, afin que leurs enfants mangent mieux.

Le vêtement est aussi perçu comme une source de privation et là encore, c'est relatif. Ce n'est pas tant la quantité que la qualité de l'habillement qui est en cause ici. L'habillement pour les femmes et leurs enfants, c'est souvent une question de fierté:

"Je suis trop fière pour me promener avec le vieux linge des autres... alors, je m'endette."

Lorsque les enfants sont plus âgés, il en coûte plus cher pour les habiller. D'autre part, ils sont plus en mesure de se comparer avec d'autres enfants et donc plus en mesure de voir les différences. Même si les femmes se sentent privées au niveau du vêtement, certaines préfèrent s'en passer pour en donner plus aux enfants.

La privation liée aux loisirs est plus difficile à cerner et varie selon l'âge des femmes, ou plutôt selon l'âge de leurs enfants. Chez les plus jeunes, les enfants sont trop petits pour avoir des exigences au niveau des loisirs. Ces femmes se disent donc privées de loisirs en général, et plus spécifiquement de sorties dans les bars, discothèques ou restaurants. Quand les femmes parlent de leur privation au niveau du loisir, elles font référence aussi au coût de la gardienne, à l'absence de livres dans leur maison ainsi qu'aux prix des cigarettes et de l'alcool.

Les femmes de 25-34 ans voudraient que les enfants aient accès à des activités socioculturelles et qu'ils participent à certaines activités sportives. Comme les plus jeunes, elles se plaignent de ne pas pouvoir s'offrir des sorties, ou même de payer la gardienne ces soirs de sortie.

Le problème de la privation au niveau du loisir se pose avec acuité chez les femmes de plus de 35 ans. Près de la moitié d'entre elles en parlent en référant surtout aux enfants. Les enfants sont plus âgés, souvent adolescents, leurs occupations sont de plus en plus à l'extérieur du foyer et donc, beaucoup plus onéreuses. Les enfants se comparent aux autres et sont plus exigeants que lorsqu'ils étaient plus petits.

Certaines pourront pallier cela en laissant travailler leurs adolescents à temps partiel afin qu'ils puissent défrayer eux-mêmes le coût de leurs loisirs et de leur habillement.

La privation porte également sur certains biens: l'automobile, ou l'absence de mode de transport, l'ameublement, les accessoires de maison, le logement, les assurances... Quand elles parlent de privation, elles englobent aussi les imprévus tels qu'un enfant hospitalisé ou le bris d'un appareil qui les oblige à repenser tout leur budget. Elles parlent aussi des "besoins spéciaux"¹ qui ne sont pas couverts adéquatement, tels que les lunettes et les prothèses, et qui les obligent à économiser ailleurs.

Cette privation est ressentie quotidiennement par ces femmes qui, une fois l'essentiel payé, ne peuvent s'offrir, comme les autres femmes, un rendez-vous chez le coiffeur, un vêtement...

"Tu fais ta commande, tu paies tes affaires puis tu es chez vous, dans ta maison, tu es dévalorisée tout le temps."

1. La loi appelle "besoins spéciaux" tous les besoins autres que les besoins ordinaires. Ces besoins ont pour but de préserver la santé, de compenser les pertes et de favoriser l'emploi.

Elles se sentent financièrement incapables de gâter les enfants qui désirent être comme les autres, et beaucoup vivent l'angoisse de l'approche de Noël.

3.3 Les autres moyens

Si les femmes rencontrées s'accordent pour dire que le barème est insuffisant pour couvrir adéquatement tous les besoins, est-ce qu'elles ont recours à d'autres moyens pour boucler le budget, à savoir le travail au noir, les pensions du père, que ce soit en argent ou sous forme de services, l'aide de la famille et des amis ou encore les moyens illégaux?

3.3.1 Le travail au noir

"Même un petit 10 \$ par semaine de plus, ça fait du bien."

À prime abord, les répondantes ont tendance à éviter le sujet parce qu'elles ont peur d'être dénoncées, tant par nous que par les autres participantes.

Néanmoins, près d'une femme sur deux aborde le sujet. Les types de travaux les plus souvent rencontrés sont le gardiennage et le ménage. Personne ne nous a dit faire ce travail à plein temps: on parle plutôt de quelques fois par semaine ou par mois. Outre le travail de gardiennage et de ménage, elles nous ont avoué exercer d'autres activités rémunérées comme la coiffure (à la maison), la couture, l'artisanat, le travail de restaurant, la vente des vêtements au marché aux puces (pour quelqu'un d'autre), la lessive d'un voisin, ou encore la vente de produits.

Les montants que les femmes retirent de ces diverses activités ne sont pas très élevés: 20 \$ pour une journée de ménage une fois par deux semaines, 10 \$ par semaine pour garder un enfant deux jours, 2 \$ par enfant pour un souper, 5 \$ de l'heure pour des travaux d'entretien...

Malgré les faibles montants qu'elles retirent du travail au noir, elles le font parce qu'elles disent en avoir besoin pour arriver:

"Je n'ai pas le choix... il me faut mon petit à-côté."

D'autres se justifient en disant qu'elles le font pour leurs enfants:

"Je suis obligée d'en avoir parce que sinon, on ne mangerait pas..."

Dans l'ensemble, les femmes expriment la difficulté et les contraintes du travail au noir: peur de se faire dénoncer, patrons méfiants, le travail doit être assez bien rémunéré afin de pouvoir faire garder leurs enfants, les travaux rapportent peu.

Elles considèrent le travail au noir comme un droit et elles n'ont pas l'impression d'être malhonnêtes lorsqu'elles ne déclarent pas les montants perçus, montants qui dépassent rarement l'exemption à laquelle elles ont droit:

"Quand vous avez la chance de faire un petit travail parce que vous en avez besoin pour manger, pour les enfants, pourquoi viennent-ils nous l'arracher des mains?"

Certaines femmes ont été dénoncées, et même si elles ont dû rembourser, cela ne les a pas empêchées de recommencer. Même chez celles qui n'ont pas de travail au noir, il n'est pas rare d'entendre les commentaires suivants:

"Je n'ai pas eu l'occasion, j'aimerais ça, ça me ferait un petit surplus."

D'autres néanmoins diront que cela ne vaut pas la peine:

"J'ai essayé, tout le monde essaie en-dessous de la table, mais les jobs qu'on peut avoir, c'est complètement ridicule. Tu arrêtes ça parce que garder des enfants pour 5 \$/jour, ça ne vaut pas la peine."

3.3.2 L'aide de la famille et des amis

Les femmes rencontrées comptent beaucoup sur l'aide de leur famille et de leurs amis pour arriver et, pour tous les groupes d'âge, l'aide provient

surtout de la famille. Chez les plus jeunes (les moins de 25 ans et les 25-34 ans), ce sont les parents, les frères et les soeurs qui aident. Les femmes plus âgées, quant à elles, reçoivent de l'aide de leurs enfants.

Un tiers des plus jeunes et la moitié des femmes d'âge moyen se prononcent sur l'aide qu'elles reçoivent de leur famille et de leurs amis. Pour la quasi-totalité des jeunes et pour la moitié des femmes d'âge moyen, cette aide provient de leur famille immédiate. Les parents, les frères et les soeurs fournissent des biens tels que des vêtements, de la nourriture, des appareils électroménagers... Ils les dépannent aussi avec des services: une soeur qui cohabite, une mère qui coud ou qui garde les enfants, le prêt d'une voiture, des cadeaux en argent. Les amis aussi sont là, mais en moins grand nombre, et ne donnent pas pour donner, comme c'est le cas avec les parents, mais pour échanger.

Environ trois quarts des femmes plus âgées reçoivent une aide quelconque et la moitié de celles-ci bénéficient de l'aide de leurs enfants. L'aide peut être de plusieurs types: les adolescents travaillent et gagnent leur argent de poche en distribuant les journaux, en gardant des enfants ou en faisant de menus travaux. Il arrive aussi que les enfants soient financièrement autonomes et leur paient une pension ou leur avancent de l'argent sur demande. D'autres doivent compter sur l'aide de leurs enfants qui ont déjà quitté la maison ou qui sont mariés. Même si ce sont leurs enfants, les femmes sentent un certain malaise à leur emprunter de l'argent.

Comme les autres femmes, elles peuvent aussi se fier sur l'aide de leur famille. Les parents leur fournissent de la nourriture, envoient les enfants en vacances, leur procurent des vêtements et même le gîte. Les amis font aussi leur part mais, comme dans les autres groupes d'âge, leur contribution est relative à leur situation et se résume souvent à des échanges de vêtements.

Quelques-unes reçoivent en outre l'aide de leur copain. Elles élaborent peu là-dessus mais diront que celui-ci leur offre des sorties, des cadeaux pour les enfants, un peu d'épicerie.

Cette aide est importante pour ces femmes. Elle permet souvent de les distinguer entre elles, celles qui ne peuvent pas compter sur leur famille et leurs amis pour quelque forme d'aide que ce soit étant de loin les plus isolées et, par conséquent, les plus pauvres.

Cela se manifeste chez les plus jeunes dont les parents sont divorcés; là où les frères et soeurs sont trop jeunes pour aider; là où les parents n'ont pas les moyens d'aider ou ne veulent pas partager. Mais, avoir à toujours compter sur les autres les laisse avec un sentiment d'inaptitude, d'impuissance, surtout vis-à-vis des enfants.

Bref, le programme d'aide sociale est perçu comme étant suffisant pour couvrir les besoins de base tels que le logement et la nourriture. Par contre, il est difficile d'arriver si on ne peut pas compter sur quelqu'un d'autre:

"Cette personne, c'est notre petite survie."

3.3.3 Les autres moyens

Quels sont les autres moyens que ces femmes utilisent pour joindre les deux bouts?

Les plus jeunes avaient peu de choses à dire là-dessus. Une d'entre elles nous dira louer une chambre et ne pas le déclarer. Les autres femmes nous diront faire un potager et des conserves, profiter de rabais en achetant la nourriture en grande quantité et faire de la couture pour elle et les enfants.

Les femmes d'âge moyen semblent avoir plus de trucs et en parlent également davantage. Est-ce parce que leurs enfants, un peu plus âgés, les laissent dans une situation économique plus précaire que les jeunes femmes ou est-ce parce qu'elles sont des ménagères plus expérimentées que les plus jeunes? Les plus âgées, quant à elles, en parlent peu même si plusieurs semblent avoir recours à d'autres moyens, tels que:

- . coudre ses vêtements ou ceux des enfants;
- . acheter dans les comptoirs familiaux;
- . profiter des rabais dans les épiceries et ailleurs;
- . faire la cuisine;
- . demander des cadeaux utiles;
- . cultiver un potager;
- . préparer des conserves;
- . acheter de la nourriture en grande quantité;
- . utiliser une carte de dépannage à l'épicerie afin de différer le paiement;
- . ramasser les bouteilles consignées, etc.

Il arrive aussi qu'elles reçoivent des vêtements ou des objets de gens qu'elles ne connaissent pas. Ce n'est pas toujours très utile car certaines nous diront que leurs enfants, plus âgés, refusent quelquefois de porter les vêtements des autres.

Ce sont là des moyens plutôt traditionnels pour joindre les deux bouts. Une femme qui était dans une situation économique difficile nous dit avoir été obligée de placer un enfant malade pour arriver:

"J'ai été obligée de placer un enfant en foyer nourricier, parce que sa nutrition... je n'arrivais pas à le nourrir correctement..."

Une autre arrive très bien parce qu'elle est une travailleuse autonome. En tant que tel, elle bénéficie de nombreux avantages fiscaux (déductions pour la partie de son logement qui sert à son travail, téléphone, produits de nettoyage...) et reçoit un certain montant de l'aide sociale. Nous avons vu aussi, après une rencontre à Montréal, certaines femmes rester après la réunion et s'échanger des adresses de magasins où l'on vend moins cher. En somme, ces femmes utilisent les mêmes moyens que l'ensemble des gens qui cherchent à économiser.

Nous avons en outre abordé la question des moyens illégaux. La grande majorité affirment ne pas y avoir recours. Mais encore une fois, il faut

soupçonner l'effet inhibiteur du groupe ou des animateurs, la peur de la dénonciation étant toujours présente.

Celles qui s'opposent à utiliser des moyens illégaux justifient cela en disant qu'elles seraient incapables de le faire, qu'elles sont trop vieilles pour cela, qu'elles ont peur de se faire prendre, qu'elles doivent donner l'exemple ou qu'elles ont une image de mère à préserver. Néanmoins, certaines parlent des moyens illégaux qu'elles ont déjà utilisés et ici, on préfère parler au passé:

"Je l'ai fait quand je n'avais pas le petit."

Peu importe l'âge, les répondantes auront recours aux mêmes moyens illégaux: le vol à l'étalage (de nourriture et de vêtements), changer le prix des articles, le recel. Quant à la prostitution, une seule parmi les plus jeunes avouera:

"Ça peut arriver oui... tu prends ce qui passe si ça paie. Aujourd'hui, si quelqu'un m'offre 100 \$ pour aller coucher avec lui, je vais y aller certain, 10 minutes, tu l'envoies se promener, tu gardes le 100 \$ dans tes poches..."

Finalement, une autre conclura:

"On ne déclare pas tout, c'est peut-être la seule chose illégale qu'on fait."

3.4 L'endettement

Dans tous les groupes d'âge, près de la moitié des femmes nous ont dit avoir des dettes. Les créanciers, les montants de la dette, la raison de l'emprunt et les modalités de remboursement ne sont pas toujours clairement identifiés.

Chez les plus jeunes, cinq nous ont précisé avoir une dette vis-à-vis de l'aide sociale et ce, surtout parce qu'elles vivaient en union de fait sans avoir avisé le bureau d'aide sociale de leur changement de statut. Pour ces femmes, un montant d'environ 25 \$ est ou a été prélevé de leur

prestation mensuelle jusqu'à ce que la dette soit acquittée. Dans les deux autres groupes d'âge, seulement une femme par groupe nous a avoué devoir de l'argent à l'aide sociale.

Trois femmes affirment avoir des dettes d'études. Une de celles-ci, parmi les plus jeunes, est venue à l'aide sociale après avoir terminé son baccalauréat.

L'ameublement représente une source importante d'endettement et cela est davantage vrai pour les femmes plus âgées. L'achat concerne de gros appareils électroménagers, des meubles, une télé couleur, un système de son, une balayeuse, pour ne nommer que les objets les plus souvent mentionnés.

Les mensualités sont variables: aussi basses que 30 \$ par mois pour certaines, elles atteignent 140 \$ pour d'autres.

Outre l'ameublement, les autres sources d'endettement sont: une consolidation de dettes, l'hypothèque de la maison, les assurances, les dettes de l'ex-conjoint ou les dettes contractées en couple avant la rupture, les paiements d'automobile et les grands magasins. Ces derniers commandent des remboursements de 20 \$ à 50 \$ mensuellement. Une participante dira payer les intérêts d'une carte de crédit qu'elle possédait à l'époque de son mariage. Celles qui ne jouissaient pas de cartes de crédit avant d'être bénéficiaires et qui ont essayé de s'en procurer n'ont pas pu en obtenir. Le crédit est souvent considéré comme un dernier recours, surtout par celles qui ont connu une faillite ou l'endettement. Celles qui ont des cartes de crédit les gardent au cas où elles seraient mal prises.

Ce qui caractérise l'endettement pour près de la moitié des femmes de chaque groupe d'âge, ce n'est pas tellement le montant dû mais le fait qu'elles doivent emprunter pour boucler leur budget. Elles n'arrivent pas à payer l'électricité, le téléphone, le laitier, la compagnie de mazout, les vêtements des enfants ou même l'épicerie... Face à ces difficultés, elles remettent le paiement au mois suivant ou elles empruntent

à un ami ou à un parent. Cela ne fait que perpétuer leur pauvreté car le chèque d'aide sociale qu'elles reçoivent couvre l'ensemble de leurs besoins pour un mois, sans tenir compte des remboursements de dettes.

3.5 La pension alimentaire

Le problème de la pension alimentaire pour les bénéficiaires d'aide sociale est complexe et ce, pour plusieurs raisons. Le programme d'aide sociale est un programme de dernier recours. La loi stipule qu'un bénéficiaire doit exercer tous ses recours avant d'être éligible à l'aide et la demande d'une pension alimentaire est un de ces recours. Le montant de la prestation d'aide sociale est alors réajusté pour tenir compte de la pension alimentaire, c'est-à-dire qu'elle est égale au barème moins le montant de la pension. Pour chaque dollar de pension qu'une femme reçoit, sa prestation est réduite d'autant¹.

De façon générale, même si l'aide sociale l'exige, peu de participantes reçoivent une pension alimentaire (20 au total). Les montants qu'elles perçoivent sont relativement faibles: la moitié reçoit moins de 120 \$ par mois².

Celles qui touchent une pension diront qu'il est important que le père assume ses responsabilités vis-à-vis des enfants, à tout le moins ses responsabilités financières:

"Ce n'est pas pour nous autres qu'il la paie, c'est pour les enfants, pour que les enfants puissent avoir ce dont ils ont besoin."

1. Pour l'aide sociale, l'arrérage des pensions s'établit à 34 millions \$ aujourd'hui. Pour la dernière année, 7 718 débiteurs se sont dérobés et cela représente un manque à recevoir mensuel de 1,9 million \$ ou de 23 millions \$ par année.

2. Voir les résultats dans le questionnaire, à l'annexe 1.

Dans l'ensemble, la majorité des femmes rencontrées n'exprime ni le désir, ni la nécessité de toucher une pension alimentaire. Certaines ne veulent pas de pension parce qu'elles ont l'impression que cela ne leur ajoutera rien de plus puisque leur prestation sera réduite d'autant.

D'autres préciseront qu'en plus d'être aussi pauvres, elles seraient dépendantes de leur ex-conjoint, dépendantes de sa volonté de payer, ce qui amène une plus grande insécurité financière:

"D'accord pour qu'il paye, mais ton chèque d'aide sociale, tu vas l'avoir une fois par mois, tandis qu'avec eux autres..."

Et le problème est encore plus important quand il y a eu de la violence dans le couple:

"Si j'avais demandé quelque chose, il serait venu me battre."

De plus, la pension oblige les femmes à garder des liens avec l'ex-conjoint et elles ont peur que celui-ci finisse par penser qu'il a des droits sur elles et leurs enfants:

"Il me donnerait 50 \$ par semaine de pension alimentaire, il arriverait au bout de la semaine et il dirait qu'il me fait vivre."

Pour d'autres femmes, particulièrement celles qui étaient dans une situation économique précaire avant leur séparation, il n'est pas question de demander une pension alimentaire parce que les ex-conjoints n'ont pas les capacités de payer, étant à l'aide sociale eux-mêmes, en chômage ou gagnant un faible revenu. Bon nombre de femmes s'indignent néanmoins devant le refus de pourvoir de leur ex-conjoint:

"J'ai demandé de l'aide sociale mais je sais que mon mari pouvait payer une pension alimentaire, c'est ce qui me fait rager."

Pour certaines, cela ressemble à la situation qui prévalait avant la séparation:

"Il ne payait pas avant, pourquoi maintenant?"

Peu de choses ont été dites relativement aux pensions non déclarées ou à l'aide sporadique du père. Il semble par contre que celles qui reçoivent une pension bénéficient également aussi de l'aide supplémentaire du père. Cela fait l'affaire d'un bon nombre de femmes car une pension non déclarée améliore leur situation financière.

Les choses que le père donne sans que les femmes ne les déclarent sont, notamment: les primes d'assurance-vie, l'habillement des enfants, les meubles, les aliments, les loisirs des enfants, les réparations (imprévues), les repas au restaurant, de l'argent, des cadeaux, des sorties ou l'achat d'objets spécifiques pour les enfants. Cette aide n'est pas néanmoins systématique, ni régulière dans la plupart des cas:

"Quand je suis mal prise, je l'appelle, surtout pour de la nourriture. Quand il a de l'argent, il le fait. Il ne veut pas payer de pension régulièrement. Je ne trouve pas que c'est ça prendre ses responsabilités. Avec une pension, je serais jamais sûre de l'avoir."

La solution proposée par les femmes pour remédier au problème de la perception de la pension alimentaire est que l'État se charge de la perception et que la femme, elle, reçoive uniquement son plein montant d'aide sociale.

3.6 Comparaison de la situation financière

La dernière question touchant la situation financière visait à comparer leur situation financière actuelle avec celle qui prévalait auparavant. La question était formulée de la façon suivante: "Comment évaluez-vous votre situation financière actuelle par rapport à celle prévalant lorsque vous étiez en couple ou avant la naissance de l'enfant: pareille, meilleure ou pire?"

Il existe une relation nette et linéaire entre le groupe d'âge auquel appartient la répondante et l'évaluation qu'elle fait de sa situation présente. Plus on est jeune, plus on a tendance à avancer que la situation actuelle est pire: les deux tiers (25) des moins de 25 ans

l'évaluent à "pire" et la proportion décroît à un tiers (13) chez les 35 ans et plus. À l'inverse, seulement six jeunes diront que leur situation actuelle est meilleure et le nombre augmente à dix-sept chez les plus âgées. Le nombre de celles qui énoncent que leur situation est restée la même varie de neuf à dix pour tous les groupes d'âge.

Évaluation de la situation financière actuelle

Groupe d'âge	Situation financière				Total
		Meilleure	Pire	Équivalente	
- 25 ans	N	6	25	9	40
	%	15	62,5	22,5	100
25-34 ans	N	10	17	10	37
	%	27	45,9	27	100
35 ans et +	N	17	13	9	39
	%	43,6	33,3	23	100
Total	N	33	55	28	116
	%	100	100	100	100

Valeurs manquantes: 24

- Situation jugée "pire"

Près des deux tiers des plus jeunes, la moitié de celles d'âge moyen et le tiers des femmes plus âgées disent que leur situation financière actuelle est pire que celle qui prévalait avant leur arrivée à l'aide sociale ou avant la naissance de l'enfant. Et cela, parce qu'auparavant, elles disposaient d'un revenu plus élevé soit parce que leur conjoint travaillait, soit parce qu'elles travaillaient elles-mêmes ou encore, les deux travaillaient, parce qu'elles étaient étudiantes ou encore parce qu'elles vivaient chez leurs parents:

"C'était mieux avant parce que on était deux à travailler, deux revenus c'est toujours plus facile que un sur le B.S."

- Situation jugée "meilleure"

Malgré, comme on l'a vu précédemment, que beaucoup de bénéficiaires déplorent l'insuffisance de l'aide sociale allouée et la privation qui en découle, nous constatons qu'un bon nombre de femmes (surtout les plus âgées) évaluent leur situation financière actuelle comme meilleure. Pour beaucoup d'entre elles, la situation est meilleure parce qu'elles jouissent aujourd'hui d'une plus grande sécurité financière: le chèque d'aide sociale leur est personnellement adressé, elles en connaissent le montant et peuvent ainsi l'administrer comme bon leur semble.

Plusieurs d'entre elles étaient mariées avec des travailleurs à faibles revenus ou encore étaient à l'aide sociale avant la séparation. D'autres avaient un conjoint qui gagnait suffisamment mais il était avare, alcoolique ou endetté: six jeunes, dix femmes de 25-34 ans et dix-sept femmes de plus de 35 ans sont dans cette situation:

"Mon mari était bien "cheap". Si j'avais besoin d'une "brassière", il regardait dans mon tiroir pour être sûr que c'était vrai... Depuis que je vis seule, je fais ce que je veux avec mon argent."

- Celles pour qui "rien n'a changé"

Dans chaque groupe d'âge, environ la même proportion de femmes diront que leur situation financière n'a pas changé pour la peine depuis qu'elles sont bénéficiaires d'aide sociale. Parmi elles, on en compte qui étaient déjà à l'aide sociale ou en chômage et d'autres qui gagnaient peu, même si elles occupaient un emploi rémunéré. Pour d'autres, les changements dans leur mode de vie qui ont accompagné la naissance de l'enfant ou leur arrivée à l'aide sociale les laissent dans une situation économique semblable:

"On avait pas mal d'argent, mon conjoint gaspillait, on n'arrivait pas."

3.7 En résumé

L'étude des conditions matérielles de vie nous éclaire davantage sur la vie des femmes responsables de famille.

Tout d'abord, nous nous rendons compte qu'il existe un écart entre la répartition théorique des revenus et des dépenses et le budget réel de ces femmes. Elles disposent de moins d'argent que ne le laisse croire le budget type car leur crédit d'impôt pour enfants n'est pas réparti sur douze mois mais sert à acheter l'ameublement, l'habillement ou à rembourser les dettes. Le logement prend une part beaucoup plus grande de leur revenu disponible et les autres dépenses subissent des compressions. Le facteur rural-urbain joue sur les différents postes budgétaires. Ainsi, les femmes en milieu rural paient beaucoup moins pour leur logement que celles en milieu urbain. Par contre, le transport leur coûte beaucoup plus cher.

Une autre question assez délicate à laquelle nous nous sommes intéressées est la privation. En l'absence d'outil pour la mesurer, nous avons donc dû demander aux femmes si elles se sentaient privées et sur quoi portait cette privation. Outre la privation liée aux enfants dont nous ont parlé les plus âgées (loisirs, habillement...), elle est vraiment ressentie par ces femmes qui ne peuvent s'offrir de "gâteries", de douceurs. Selon elles, on ne peut pas se permettre de petites folies quand on vit de l'aide sociale.

En revanche, elles sentent moins la privation quand elles peuvent aller chercher un petit supplément, par le travail au noir, l'aide des parents et amis, les moyens illégaux ou par d'autres moyens. Les femmes sont peu loquaces à propos du travail au noir. Outre cette femme qui nous a avoué travailler presque à plein temps à vendre des objets produits par son ami, la plupart de celles qui se sont prononcées là-dessus disent se chercher un revenu supplémentaire en gardant ou en faisant du ménage. Les femmes de tous les groupes d'âge précisent que ce n'est pas un travail qui rapporte beaucoup... souvent moins que l'exemption mensuelle à laquelle elles ont droit. Les obstacles au travail au noir sont

nombreux, notamment le gardiennage de ses propres enfants et la peur d'être dénoncée.

Celles qui peuvent compter sur l'aide de leur famille et de leurs amis, qui sont en somme intégrées dans un réseau, sont relativement moins pauvres que les autres. En plus de les dépanner en leur prêtant de l'argent, le réseau leur fournit des biens (vêtements, nourriture) et des services (garde de enfants, colocataire...). Chez les plus jeunes, l'aide provient surtout des parents, frères et soeurs, tandis que chez les plus âgées, il n'est pas rare que l'aide soit apportée par les enfants adolescents ou ceux qui ont déjà quitté le foyer. Dans tous les groupes d'âge, l'aide des amis est moins répandue: cela se comprend dans la mesure où ceux-ci sont bien souvent dans une situation économique semblable à la leur.

Ces femmes utilisent aussi d'autres moyens pour boucler le budget. Parmi ceux-ci, mentionnons la transformation de biens (couture, conserves...) et les économies qu'elles réalisent en achetant en gros ou à rabais. Les moyens illégaux apparaissent peu répandus et sont les mêmes pour tous les groupes d'âge. Quelques-unes parleront de vol à l'étalage mais la peur de se faire prendre et de perdre leurs enfants les empêchent d'agir ainsi.

Près de la moitié des femmes consultées se sont dit endettées. Nous arrivons à dégager deux types d'endettement: celui qui est lié à l'achat de biens tels que l'ameublement, l'hypothèque, l'automobile... et celui associé aux dépenses courantes comme l'électricité, l'épicerie, le téléphone... où elles doivent emprunter pour boucler leur budget, hypothéquant du même coup le chèque du mois suivant.

La question de la pension alimentaire a également été abordée. La majorité des femmes n'en veulent pas parce qu'elle ne leur apporte pas plus d'argent, leur prestation étant réduite d'un montant équivalent à la pension. Aussi, parce qu'elle les laisse dépendantes du conjoint, sans savoir si celui-ci va ou non s'acquitter de sa dette. De plus, elles ont peur que le conjoint pense avoir des droits sur elle et les enfants s'il

paie un pension, surtout celles qui ont connu des conjoints violents. D'autres n'en veulent pas parce qu'elles savent que le conjoint ne peut ou ne veut pas payer. Les rares femmes qui valorisent une pension voient là une façon de responsabiliser les pères. Souvent, les femmes qui reçoivent une pension alimentaire sont susceptibles en outre de recevoir de l'aide supplémentaire du père.

L'évaluation qu'elles font de leur situation financière actuelle varie selon leur groupe d'âge: plus on est âgée, mieux on l'évalue à la hausse. Il semble que les plus jeunes subissent une baisse de revenu en devenant bénéficiaires d'aide sociale et que ce soit le contraire chez les plus âgées, ces dernières ayant presque toutes vécu une vie de couple dans une situation économique précaire. La régularité du chèque d'aide sociale et la planification qu'elle leur permet les sécurisent.

Dans l'ensemble, le barème est perçu comme suffisant pour couvrir les besoins de base, sans imprévus ni gâteries. Mais les femmes dont la situation est la plus difficile s'avèrent celles qui n'ont que leur prestation, ne pouvant pas compter sur l'aide de leurs amis et de la famille: les plus pauvres sont ainsi les plus isolées.

Chapitre 4

Un emploi? Oui, mais...

"Donnez-moi un salaire, je vais aller travailler pour me faire vivre."

Carole (Rimouski)

"Je n'ai pas mis un enfant au monde pour le faire garder."

Johanne (Sherbrooke)

Toutes les études qui ont analysé les caractéristiques de la participation des femmes au marché du travail font ressortir les nombreuses difficultés auxquelles ces dernières sont confrontées. Discrimination en emploi, concentration dans des ghettos d'emplois peu qualifiés et, par conséquent, peu rémunérés, insuffisance des services de garde ne sont que quelques-uns des nombreux problèmes qui sont soulevés. Pour les femmes responsables de famille monoparentale s'ajoute une difficulté supplémentaire. Elles doivent en effet avoir la possibilité d'aller gagner un revenu suffisant pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs enfants, d'autant plus que dans la majorité des cas, elles doivent en assumer seules la charge.

Ce chapitre traite donc du travail et de la formation. Il s'attache plus particulièrement aux perceptions qu'ont ces femmes du marché du travail et à l'analyse de leur situation dans une optique de réintégration au marché du travail. Est-ce qu'elles envisagent un retour au travail? Y mettent-elles des conditions? Font-elles des démarches en ce sens? Quelle importance accordent-elles à la formation? Quels obstacles identifient-elles en regard de leur réinsertion professionnelle? Quels sont les moyens qui pourraient être mis de l'avant pour améliorer leur situation? Autant de questions sur lesquelles ces femmes se sont exprimées et qui nous donnent une image assez précise de leur situation et suggèrent certaines pistes d'action.

Avant de discuter du contenu des entrevues, nous présentons certaines données sur la scolarité des participantes ainsi que sur leur expérience de travail.

4.1 Scolarité et expérience au travail

- La scolarité

Un peu plus de la moitié des femmes rencontrées ont une scolarité inférieure à une 11^e année (secondaire V). Des différences importantes peuvent être observées en fonction des groupes d'âge. Dans le groupe des

35 ans et plus, ce sont quatre femmes sur cinq qui n'ont pas atteint la 11^e année. Alors que dans les autres groupes, environ une femme sur deux est dans la même situation.

Scolarité selon le groupe d'âge*

(N = 140)

	- 25 ans	25-34 ans	35-55 ans	Total
8 années et moins	6	10	25	41
9 - 10 années	17	10	13	40
11 - 12 années	21	23	10	54
13 années et plus	2	3	--	5

* Données tirées du fichier de l'aide sociale, octobre 1984.

Or, dans une récente étude publiée au ministère de l'Éducation¹, on estime qu'une personne ayant moins de neuf années de scolarité aura beaucoup de difficultés à se trouver un emploi. De plus, si elle a déjà un emploi, elle aura de la difficulté à le maintenir lors de changements technologiques, sa formation de base étant insuffisante. Toujours selon cette étude, un travailleur qui a moins de onze années d'études n'aurait pas les connaissances de base pour suivre la plupart des programmes de formation professionnelle.

Donc, parmi les femmes que nous avons rencontrées, près de trois sur cinq peuvent être qualifiées de faiblement scolarisées et, de ce nombre, la moitié est sous-scolarisée (moins de la 9^e année). Nos répondantes sont beaucoup moins scolarisées que l'ensemble des femmes de leur groupe d'âge. Par exemple, parmi les Québécoises de 15-24 ans, moins de 1 % des femmes n'ont pas atteint la 9^e année alors que chez nos répondantes, ce pourcentage est de 13 %². Cet écart peut être observé dans chacun des groupes d'âge. Or, il existe une très forte relation entre la scolarité des femmes et leur participation au marché du travail³. Il n'est donc pas étonnant de constater le nombre important de femmes peu scolarisées dans notre échantillon, comme également de constater que seulement une

1. Dionne, L. et Ledoux, D., pp. 1-2.
 2. Messier, S., p. 73.
 3. Dionne, L. et Ledoux, D., pp. 15-16.

femme sur quatre dit posséder un diplôme lui permettant d'exercer un métier ou une profession.

Parmi les diplômées, près de la moitié le sont dans un domaine les préparant au travail de secrétariat, les autres ayant un diplôme dans des secteurs tels que l'esthétique et la coiffure. Quelques-unes (5 femmes) possèdent un diplôme d'études postsecondaires. Il est à remarquer que ces femmes ne considèrent pas le diplôme de secondaire V (à moins qu'il ne s'agisse d'un cours professionnel) comme les qualifiant pour un emploi puisqu'aucune n'a indiqué posséder un tel diplôme en réponse à notre question. Tout comme pour la scolarité, le nombre de diplômées varie en fonction de l'âge des répondantes: 17 % chez les 35 ans et plus, comparativement à 28 % chez les 25-34 ans et à 31 % chez les moins de 25 ans.

- L'expérience de travail

Un peu plus d'une femme sur dix n'a jamais occupé d'emploi rémunéré. Ce sont les jeunes de moins de 25 ans qui sont les plus nombreuses à n'avoir jamais travaillé à l'extérieur du foyer. Probablement que leur jeune âge à la naissance de leur enfant ainsi que la conjoncture économique des dernières années expliquent en grande partie leur non-participation au marché du travail.

Travail à l'extérieur en fonction des groupes d'âge

(N = 140)

	- 25 ans	25-34 ans	35-55 ans	Total
A déjà travaillé	37	41	46	124
N'a jamais travaillé	9	5	2	16

La durée médiane de l'expérience sur le marché du travail est de dix ans pour les plus âgées, de six ans pour les groupes intermédiaires et de deux ans pour les plus jeunes. Les années d'expérience de travail n'indiquent pas une durée continue d'emploi, mais bien la somme des années travaillées. Or on sait que, règle générale, les femmes ne participent

pas au marché du travail de la même façon que les hommes. Leur participation est beaucoup plus liée à des cycles de vie: travail jusqu'au mariage et le plus souvent jusqu'à la naissance des enfants et retour lorsque les enfants sont d'âge scolaire. On rencontre plusieurs variantes de ce modèle. Il y a maintenant moins de femmes qui quittent leur emploi à la suite de la naissance de l'enfant et la période d'arrêt est maintenant plus courte. Comme nous avons des femmes de différents groupes d'âge, on peut penser qu'elles ont connu des cycles d'emploi différents.

Nous avons également demandé aux participantes de nous indiquer le dernier emploi occupé. Ce sont généralement des emplois peu qualifiés et dans des secteurs d'activités à prédominance féminine. Les secteurs d'emploi les plus fréquemment cités sont, dans l'ordre, la restauration (26), la vente et le commerce (21), le secteur manufacturier, particulièrement le vêtement (20), le travail de bureau (19) et le travail domestique (12). Le quart de ces emplois étaient à temps partiel: certains secteurs, notamment la restauration, la vente et le commerce, offrent beaucoup d'emplois de ce type.

Lorsqu'on les interroge sur les raisons qui les ont incitées à quitter leur emploi, il ressort que une femme sur trois a laissé pour des raisons d'ordre familial (mariage, grossesse ou naissance d'un enfant). Presque autant ont quitté pour des raisons indépendantes de leur volonté: congédiement, pénurie de travail, fin de contrat. On remarque que pour près de la moitié des jeunes et le tiers des femmes des groupes intermédiaires, les femmes n'ont pas abandonné leur emploi, mais l'ont perdu. Pour une femme sur dix, la maladie a été mentionnée comme motif de cessation d'emploi.

Des rencontres avec les répondantes, s'est dégagée une autre caractéristique de leur participation au marché du travail, soit leur mobilité entre les différents secteurs d'activités précédemment identifiés. Une telle commencera à travailler dans une manufacture pour ensuite devenir serveuse; un peu plus tard, elle sera caissière. Pour illustrer le peu

de choix qu'elle avait compte tenu de sa formation, une des participantes qui a effectué à peu près tous les métiers dans le domaine de l'hôtellerie pour ensuite travailler dans une manufacture, dira:

"Tout ce que je pouvais pogner, j'le pognais."

Raisons de fin d'emploi selon le groupe d'âge
(N = 124)

	- 25 ans	25-34 ans	35-55 ans	Total
Raisons externes*	15	14	7	36
Raisons familiales	12	12	18	42
Maladie	2	5	7	14
Départ volontaire	4	5	2	11
Autres	2	2	8	12
Toujours au travail**	2	3	4	9

* Raisons externes: congédiement, pénurie de travail, fin de contrat.
** Avec un supplément d'aide sociale.

Évidemment, cette mobilité a été davantage le fait des femmes plus âgées bien qu'un nombre important des jeunes nous aient dit avoir occupé plus d'un emploi, même si ce n'était que pour de courtes périodes. Cette mobilité est souvent le lot des travailleurs inexpérimentés. De plus, elle est sans doute liée au fait que ce sont des emplois qui exigent peu de qualifications, où la période de formation est très courte et où il est plus facile de remplacer la travailleuse. Ce sont également des champs d'activités qui offrent peu de sécurité d'emploi. Elle peut également être liée au fait qu'une personne qui se retire temporairement du marché du travail ne retrouve pas nécessairement le même type d'emploi qu'elle occupait avant de quitter.

Nous avons également demandé à ces femmes depuis combien de temps elles n'avaient pas tiré leur principal revenu d'un emploi rémunéré. Nous avons obtenu, en réponse, une médiane de trois ans et demi chez les moins de 25 ans, cinq ans chez le groupe intermédiaire et de huit ans et demi chez les 35-55 ans.

4.2 Un éventuel retour au travail

Lors de chacune des entrevues, nous avons demandé aux répondantes si elles envisageaient de retourner sur le marché du travail ou encore d'acquérir une formation qui pourrait faciliter leur réinsertion professionnelle. Majoritairement, elles nous ont dit préférer le travail, un petit nombre seulement optant pour la formation professionnelle. Toutefois, l'âge joue un rôle important dans la façon d'aborder le problème.

- Les moins de 25 ans

Chez les moins de 25 ans, une forte majorité exprime une volonté de réintégrer directement le marché du travail sans compléter préalablement leur formation. Par exemple, dans un groupe de sept participantes, une dira qu'elle aimerait retourner aux études, une autre suit actuellement des cours à temps partiel et les cinq autres avoueront qu'elles aimeraient travailler. Toutefois, la discussion portant sur le retour au travail suscitait un intérêt plutôt mitigé: pour la majorité des femmes de ce groupe d'âge, cela ne fait tout simplement pas partie des projets immédiats. Généralement, les projets de travail ou de formation sont remis à plus tard, quand l'enfant, le plus jeune, sera d'âge scolaire. Presque toutes ces femmes ont au moins un enfant âgé de moins de 6 ans.

Concrètement, rares sont celles qui font ce qu'il est convenu d'appeler de la recherche active d'emploi. Ainsi, une femme qui dit vouloir retourner travailler racontera ainsi sa recherche d'emploi:

"J'ai essayé l'été passé. J'ai même été au Centre de main-d'oeuvre."

Comme si le fait de s'inscrire dans un centre de main-d'oeuvre constituait l'étape ultime de la recherche d'emploi! Ces propos traduisent une méconnaissance des méthodes de recherche d'emploi et du marché du travail en général. Une minorité s'est dit prête à travailler ou à étudier immédiatement et fait des démarches en ce sens; on remarque qu'elles ont soit des qualifications professionnelles, soit des objectifs professionnels à court terme.

À l'opposé, nous avons rencontré quelques femmes qui n'ont manifesté aucun intérêt, que ce soit pour le travail ou la formation:

"Retourner travailler, jamais! Retourner à l'école, jamais! Peut-être retourner travailler dans trois ans si je suis seule. Mais si je ne suis pas seule, jamais. Je veux rester avec mes enfants."

- Les 25-34 ans

Le groupe des 25-34 ans présente certaines similitudes avec celui des plus jeunes. Pour plusieurs de ces femmes, la réintégration au marché du travail ne fait pas non plus partie des projets immédiats compte tenu de leurs obligations familiales. Un groupe plus important que chez les jeunes, bien qu'il soit minoritaire, envisage un retour prochain sur le marché du travail mais encore là, on peut difficilement parler de projets bien définis. Un petit nombre seulement ont effectué des démarches précises en vue de trouver un emploi ou encore d'acquérir une formation. Par contre, elles nous ont beaucoup plus parlé des obstacles à un retour au travail, obstacles qui apparaissent souvent insurmontables. Cela indique assez bien que pour les femmes de ce groupe d'âge, le retour au travail et les possibilités réelles de le faire constituent beaucoup plus une préoccupation que chez les plus jeunes.

Le salaire qu'elles peuvent obtenir sur le marché du travail ainsi que la présence des enfants représentent des obstacles majeurs. Compte tenu de l'importance de ces deux facteurs, ils feront l'objet d'un examen plus attentif, un peu plus loin dans ce chapitre.

Outre ces deux aspects, plusieurs femmes nous ont parlé de la rareté de l'emploi en faisant référence à ce qu'elles entendent dire et voient autour d'elles ou encore, comme cette femme, à des expériences personnelles. Ayant changé de ville à la suite de sa séparation, elle répètera à plusieurs reprises au cours de l'entrevue qu'elle trouve incompréhensible de ne pas avoir trouvé d'emploi:

"J'ai cherché du travail. Je n'en ai pas trouvé. C'est bizarre. Quand t'as toujours travaillé, tu te penses équipée. C'est dévalorisant. Je vais retourner à l'école."

On a offert à certaines du travail à temps partiel, ce qu'elles ont pour la plupart refusé considérant que cela ne leur apportait rien de plus sur le plan financier.

Leur expérience de travail n'est pas reconnue par les employeurs et peut même constituer un handicap, l'employeur préférant embaucher une jeune femme au salaire minimum. Pour certains emplois, notamment le travail de bureau, les années d'absence au marché du travail sont un obstacle supplémentaire. De plus, quelques femmes nous ont précisé que des employeurs hésitaient à embaucher des femmes avec des enfants, parce que ces dernières étant plus susceptibles de s'absenter du travail ou de quitter leur emploi. La sécurité qu'offre l'aide sociale a également été évoquée à quelques reprises:

"Sur l'aide sociale, tu n'as pas beaucoup, mais c'est fixe à chaque mois."

Quand on demande aux femmes de ce groupe d'âge comment elles se projettent dans le futur, la plupart font référence au travail. Toutefois, si certaines sont très affirmatives, la plupart nuancent davantage et disent espérer retourner travailler. On peut établir le lien avec une opinion qui revient constamment lors des entrevues, à savoir que lorsqu'on est bénéficiaire d'aide sociale, on vit au jour le jour. Comme le dira une des participantes à propos de son avenir:

"Je ne sais pas, je ne prévois pas longtemps d'avance. J'essaie de m'en sortir. Je ne sais pas si je serai capable."

- Les 35-55 ans

Le groupe des 35-55 ans présente beaucoup de différences par rapport aux deux autres groupes. Pour la majorité des femmes de ce groupe, le retour au travail est une éventualité bien incertaine. Même pour celles qui

disent qu'elles aimeraient travailler, soit environ une sur trois, le ton est au pessimisme ... ou au réalisme.

Comme dans tous les groupes, le salaire constitue un obstacle majeur. Des difficultés, qui avaient peu ou pas été évoquées dans les autres groupes d'âge, prennent ici une grande importance. Une participante qui est à l'aide sociale depuis peu de temps et qui, auparavant, avait toujours participé au marché du travail raconte ainsi son expérience:

"La manufacture a fermé. J'ai donné mon nom partout pour me trouver un emploi. On me demandait mon âge. Je n'ai jamais retrouvé d'emploi parce qu'à la minute où tu donnes ton âge, ils ne veulent plus te voir. On a "pogné" 40 ans, alors ils ne veulent plus nous voir nulle part."

Plusieurs femmes nous ont fait part de la difficulté de trouver un emploi lorsqu'on a atteint la quarantaine. Quelques-unes réagissent très fortement à cette situation. Ce sont surtout des femmes qui ont plusieurs années d'expérience de travail. On n'accepte pas qu'à cet âge, toutes les portes se ferment. Une participante qui a une longue expérience dira, d'une voix chargée d'émotions:

"Je ne suis peut-être plus bonne pour l'hôtellerie. Mais je suis peut-être bonne ailleurs. Il me semble que j'ai encore quelque chose en-dedans de moi. On n'a plus notre place, les gens de notre âge. Puis franchement, je trouve qu'à 40 ans, attendre 65 ans pour avoir notre pension!"

D'autres par contre réagissent de façon fort différente et estiment qu'il est préférable de laisser la place aux plus jeunes, à leurs enfants.

Plusieurs femmes ont également mentionné avoir des problèmes de santé qui les empêchent d'occuper certains types d'emplois:

"Je veux bien retourner travailler. Mais retourner dans une "shop" comme je le faisais avant, je ne serais plus capable."

D'après les données du questionnaire, sept des femmes de 35-55 ans ont dit avoir quitté leur emploi pour des raisons de santé. À ce nombre, il faut ajouter celles qui ont connu des problèmes de santé après leur retrait du marché du travail¹.

Peu scolarisées, elles estiment que les exigences des employeurs sont beaucoup trop élevées. Pour illustrer son propos, une participante dira que: "ça prend une 12^e année pour faire du ménage". Certaines, compte tenu du temps passé à la maison, se considèrent hors-circuit et estiment ne pas bénéficier du patronage nécessaire pour se dénicher un emploi.

En somme, peu de ces femmes entreprennent des démarches pour se trouver un travail. Sans doute, estiment-elles que cela ne vaut pas la peine. Comme on le verra un peu plus loin, le retour aux études n'est pas vraiment envisagé comme solution de rechange. Comment réagissent-elles à une situation qui apparaît dans bien des cas sans issue?

À la fin de l'entrevue, nous demandions aux femmes comment elles envisageaient leur avenir². Pour la majorité des femmes de plus de 35 ans, soit six sur dix, il n'y a aucun projet d'avenir à long terme. Nous avons entendu à maintes et maintes fois répéter que la vie se déroulait "24 heures à la fois".

Certaines acceptent la situation avec fatalisme:

1. Une des caractéristiques de notre échantillon était l'aptitude au travail des bénéficiaires. Or, des femmes nous ont dit qu'elles ne pouvaient travailler pour des raisons de santé. D'une part, la fiabilité des données sur l'aptitude au travail peut être mise en doute notamment parce que l'aptitude au travail n'influence pas le montant de la prestation pour cette catégorie de bénéficiaires. D'autre part, l'état de santé de certaines femmes peut possiblement les empêcher d'occuper seulement certains types d'emploi.

2. La question était la suivante: "Comment vous voyez-vous dans 5 ans?"

"Même si je voulais changer ma vie, je ne peux pas la changer. J'ai toujours vécu comme ça. Je peux faire du bénévolat, ça ne changera pas grand-chose. Ça ne donne pas plus d'argent. Je ne suis pas capable d'aller gagner un salaire."

D'autres expriment beaucoup d'angoisse et d'inquiétude face à une situation si peu reluisante:

"À partir de l'an prochain, je suis toute seule dans la maison. Le 630 \$, il est baissé. Je tombe à 400 quelques dollars. Mon logement reste le même prix. Mon téléphone reste le même prix. J'ai compté ça. Il va me rester 10 \$ par semaine pour manger. On devient bien insécure. C'est là que tu fais des dépressions. C'est quand tu y penses. Dans quatre, cinq ans, moi je ne vivrai pas."

Néanmoins, pour environ deux participantes sur dix, il y a une volonté et une croyance ferme dans la capacité de s'en sortir:

"Faut se faire un but. À force d'aller voir pour des jobs, je vais en trouver une. Faut pas attendre qu'on vienne m'en donner une job. Je veux travailler. Je vais travailler."

La plupart des femmes de cette catégorie ont des projets précis de travail ou d'études qu'elles entendent mener à terme dans un avenir rapproché. Pour le reste, soit environ deux sur dix, on se dit qu'il faut garder espoir, qu'on va "peut-être" travailler...

- Le retour aux études

Les données statistiques le démontrent: la plupart des femmes rencontrées sont peu scolarisées et la majorité ne détient aucune qualification professionnelle. Est-ce qu'à leurs yeux, l'acquisition d'une formation constitue un moyen d'accéder à l'autonomie financière? Sont-elles prêtes à s'engager dans cette voie?

C'est dans le groupe intermédiaire, soit les 25-34 ans, que l'intérêt pour la formation est le plus grand. Environ une femme sur quatre ou cinq considère qu'il est nécessaire pour elle de retourner aux études

avant de penser à réintégrer le marché du travail. Elles ne forment toutefois pas un groupe homogène. Parmi ces femmes, la moitié pourraient être qualifiées d'orientées professionnellement. Elles sont dans la plupart des cas déjà engagées dans un processus de formation où, à tout le moins, elles ont déjà effectué des démarches et poursuivent un objectif professionnel. Une telle suit des cours à temps partiel, une autre termine son secondaire pour s'inscrire au cégep en septembre prochain. Comme le raconte une d'entre elles:

"Je suis tannée d'être à la maison. Les enfants vont à l'école. Ça ne me tente pas de passer ma vie à l'aide sociale. C'est même valorisant pour les enfants que leur mère fasse quelque chose."

L'autre moitié, même si le retour à l'école apparaît comme une porte de sortie, n'est pas nécessairement prête à poursuivre les démarches. Souvent moins scolarisées que les premières, l'investissement nécessaire pour acquérir une formation professionnelle les fait hésiter:

"Je n'ai jamais travaillé. Tout ce que je peux faire, c'est travailler dans une maison privée. Tout ce que je sais écrire sans faute, c'est mon nom, mon adresse. Faudrait que je retourne à l'école. Ça me fait peur."

Pour les plus jeunes comme pour les plus âgées, le retour à l'école suscite un intérêt mitigé, pour des raisons différentes toutefois. Les jeunes, même si elles sont conscientes que l'absence de formation peut constituer un handicap important, font souvent des commentaires négatifs sur l'école. Ce peu d'intérêt pour la formation chez les jeunes est sans doute lié au fait que peu nourrissent de projets immédiats pour le retour au travail et, de ce fait, elles se préoccupent moins de leur possibilité de travail. Tout comme le soulignait une récente étude du Conseil canadien consultatif sur la situation de la femme¹, la croyance que la solution à leurs problèmes est extérieure à elles-mêmes (un mari, la chance...) est très présente dans ce groupe d'âge. Dans son étude, le Conseil faisait la constatation suivante à propos des adolescentes:

1. Quand je pense à demain..., Ottawa, 1965.

"Ignorantes des exigences du marché du travail, elles pensent que tout va leur tomber du ciel, l'argent comme l'amour..."

et pour les jeunes mères qui vivaient d'aide sociale:

"L'avenir pour elles se résume à l'espoir de gagner à la loterie."

Sans vouloir généraliser à toutes les femmes de ce groupe d'âge, les jeunes présentent certaines similitudes avec celles de l'étude du Conseil. Elles sont sûrement un peu plus conscientes des exigences du marché du travail, mais plusieurs n'en continuent pas moins d'attendre le salut d'ailleurs. Le témoignage de cette jeune femme est assez révélateur:

"Faudrait que je retourne à l'école à moins qu'une job me tombe du ciel."

Parmi les 35-55 ans, quelques-unes ont des projets plus ou moins définis de retour aux études. Mais pour la grande majorité, un diplôme ne changerait pas grand-chose à leur situation ou encore, elles se considèrent trop peu scolarisées et le chemin qui mène au diplôme, trop long à parcourir.

Tout comme pour le retour au travail, l'âge est un facteur déterminant:

"À quel âge tu vas sortir avec un diplôme? Vas-tu trouver à te placer? Instruite dans la maison ou pas instruite, ça revient au même!"

4.3 Travailler au salaire minimum

"Au salaire minimum, ça ne vaut pas la peine d'aller travailler."

Lors de chaque entrevue, on demandait aux participantes d'évaluer le salaire de rupture, c'est-à-dire le salaire jugé nécessaire pour les inciter à quitter l'aide sociale.

"La personne qui a un métier, qui peut gagner au-dessus du salaire minimum est gagnante à aller sur le marché du travail. Mais dans mon cas, toujours au salaire minimum, c'est changer une piastre pour quatre trente sous."

Des propos des participantes, il ressort clairement que le travail au salaire minimum, loin d'améliorer leur situation, la rendrait encore plus difficile. La double tâche liée au fait qu'elles sont seules avec leurs enfants ainsi que l'impossibilité de s'occuper de son enfant sans que cela soit compensé par un apport financier plus grand limite grandement l'intérêt pour le retour au travail.

Quelques femmes ont fait l'expérience d'un retour au travail au salaire minimum. Ainsi, après avoir travaillé un an dans une petite entreprise, une d'entre elles conclut:

"J'étais plus misérable avec mon travail qu'avec l'aide sociale."

Elle racontera qu'il était impossible pour elle d'envisager une augmentation de salaire compte tenu du caractère non spécialisé de l'emploi et aussi du fait que l'employeur pouvait disposer d'une abondante main-d'oeuvre à bon marché, notamment par le biais de programmes de subventions à l'emploi pour les jeunes. De plus, de l'avis de quelques-unes, le genre d'emploi qui leur est possible d'obtenir représente des emplois peu intéressants. Quand, en surplus, le salaire est peu élevé et qu'il faut quand même effectuer toutes les tâches domestiques, le choix est facile à poser:

"J'aime mieux le B.S. Je suis pauvre mais libre. C'est le seul pouvoir que j'ai. Je veux une job où je serai libre."

Dans certains groupes, on a discuté de l'instabilité des emplois et des revenus souvent irréguliers que procurent des emplois peu qualifiés.

"Si tu es sur le marché du travail, tu n'es pas payée pour les journées de maladie. Au bout de la semaine, ton salaire est coupé. S'il manque d'ouvrage, ça paraît sur ta paie. Tandis que sur le B.S., malade ou pas malade, tu as le même budget, le même salaire."

Quelques femmes ont souligné l'avantage que représentait la couverture des besoins spéciaux, notamment les médicaments, avantages qu'elles perdraient en étant sur le marché du travail. Une participante racontera que chaque mois, parce que ses enfants sont diabétiques, elle a besoin de 100 \$ de médicaments. C'est une somme qu'elle devrait déboursier elle-même si elle était au travail. Il faut bien le reconnaître, la plupart de ces femmes ont travaillé ou travailleraient dans des emplois qui, bien souvent, offrent peu d'avantages sociaux.

Si la plupart des femmes sont d'accord pour reconnaître que le travail au salaire minimum ne peut apporter aucun changement positif à leur situation, elles se prononcent beaucoup moins quand il s'agit d'évaluer le salaire considéré comme nécessaire pour les faire vivre elles et leur famille.

Et cela est davantage vrai pour le groupe des 35 ans et plus. En effet, chez les moins de 25 ans, environ une femme sur deux dit avoir fait le calcul. Pour les 25-34 ans, cette proportion baisse à environ une femme sur quatre ou cinq, alors que chez les plus âgées, elle est encore plus faible.

Pour plusieurs femmes, et plus spécifiquement pour les plus âgées que nous avons qualifiées de "découragées" par rapport au travail, on peut soulever l'hypothèse qu'elles sont conscientes du peu de possibilités réelles face au marché du travail. Elles font souvent alors l'équation suivante: peu de scolarité additionné à peu d'expérience ou à une expérience de travail ancienne égalent un emploi au salaire minimum. Donc, ça ne sert à rien de projeter un salaire que, de toute façon, on est certaine de ne pas obtenir.

De plus, toujours pour ce groupe d'âge, les années passées horscircuit peuvent également expliquer en partie cette difficulté d'évaluer le salaire de rupture. Rappelons que pour ces femmes, la durée médiane d'inactivité par rapport à un travail rémunéré est de plus de huit années.

A priori, il peut sembler étonnant que ce soit le groupe des jeunes femmes qui se prononcent davantage sur le salaire de rupture. Considérant le fait que la majorité s'est dite peu intéressée à réintégrer immédiatement le marché du travail, on pouvait penser que ces femmes se seraient moins préoccupées de faire les calculs. Pourtant, près d'une femme sur deux l'a fait. Est-ce que leur expérience plus récente du marché du travail leur permet davantage de comparer? Ou encore, leur intérêt mitigé pour un retour immédiat au travail se justifie-t-il par le fait qu'elles ont calculé qu'avec un enfant d'âge préscolaire (parfois deux), un emploi n'améliorerait en rien leur situation financière?

Par contre, d'autres femmes qui prévoient travailler d'ici quelques années avoueront ne jamais avoir fait le calcul:

"À un moment donné, je vais étudier, avoir un bon métier. Je ne suis pas pour passer ma vie sur le bien-être. Là, je n'ai pas le choix."

D'autres encore, surtout celles qui n'ont jamais participé au marché du travail, déclareront n'avoir aucune idée parce qu'elles ne connaissent pas les salaires offerts.

Parmi celles qui nous ont dit avoir fait les calculs, nous avons essayé, autant que possible, d'obtenir un consensus dans le groupe. Les montants estimés varient entre 200 \$ et 300 \$ nets par semaine. Bien que quelques femmes jugent qu'à moins de 350 \$ nets par semaine, il est inutile d'aller travailler, les plus jeunes situeront le salaire entre 225 \$ et 300 \$ nets par semaine.

Leurs calculs se basent sur les dépenses et les frais reliés au travail. De loin, les plus importants sont ceux liés à la garde des enfants. Ces frais sont assez élevés puisque presque toutes ont au moins un enfant d'âge préscolaire. Évidemment, le salaire requis est plus élevé si la femme a deux enfants. Les deux autres groupes d'âge estiment que le salaire devrait se situer entre 200 \$ et 250 \$ nets par semaine. Une minorité juge qu'à moins de 350 \$ nets par semaine, il est inutile d'aller travailler.

Même si on accepterait éventuellement un emploi qui rapporterait 200 \$ nets par semaine, on estime que ce n'est pas beaucoup. Une femme qui a trois enfants d'âge scolaire dira que c'est bien peu compte tenu des responsabilités qu'elle a à assumer.

Évidemment, peu importe le groupe d'âge, des femmes ont fait référence aux différents frais liés au travail; outre la garde des enfants, il y a le transport, l'habillement, les repas... À Rimouski, elles demandent généralement un salaire un peu plus élevé que dans les autres régions, notamment à cause des frais de transport: le transport en commun est à toute fin pratique inexistant.

Les montants estimés, si on les traduit en salaire horaire pour une semaine de quarante heures, donnent les résultats suivants:

REVENU BRUT	REVENU NET	SALAIRE HORAIRE ¹ (40 h./sem.)
214,00 \$	200,00 \$	5,35 \$
288,00	250,00	7,20
367,00	300,00	9,18
452,00	350,00	11,30

Si on compare les montants estimés par les femmes avec certaines données² contenues dans le **Livre blanc sur la fiscalité des particuliers**, on constate que l'évaluation que les femmes font d'un emploi au salaire minimum est assez juste. Le revenu horaire net résultant d'un emploi au salaire minimum est de 1,19 \$/heure si la garde est subventionnée et nul lorsqu'il faut déboursier des frais de garde. Habituellement, lorsque ces femmes établissent le salaire de rupture, elles calculent qu'elles ont des frais de garde à payer, ce qui explique les montants plus élevés demandés par celles qui ont des enfants d'âge préscolaire. Quand on considère que seulement 13 % des enfants potentiellement admissibles aux subventions pour frais de garde le sont effectivement³, on comprend qu'elles incluent ces frais de garde dans le calcul du salaire nécessaire.

1. Pour calculer le salaire horaire, nous avons enlevé les déductions usuelles (impôts fédéral et provincial, assurance-chômage, et R.R.Q.).

2. **Livre blanc sur la fiscalité des particuliers**, p. 73.

3. Id.

On demandait alors aux répondantes si elles croyaient avoir les possibilités d'obtenir un tel salaire. Évidemment, la réponse est plus souvent négative que positive, l'obstacle se situant principalement sur le plan de la formation professionnelle. Seulement quelques femmes diront avoir les qualifications pour obtenir un tel salaire.

Les informations qui viennent d'être présentées regroupent les opinions de la grande partie des femmes rencontrées. Toutefois, pour donner un portrait le plus fidèle possible de la situation, il faut également parler de ces quelques femmes pour qui le salaire ne constitue vraiment pas un obstacle à leur réintégration au travail. Quelques-unes sont tellement motivées à retourner travailler, à vouloir sortir de la maison que rien ne semble pouvoir les arrêter. Une de ces femmes actuellement en formation dira:

"Sortir de la maison, c'est important. Si je travaille à 700 \$, ce que j'ai de plus, je l'aurai. Si je travaille pour moins, l'aide sociale va me donner la différence. Je ne peux pas être en-dessous."

Une autre femme, qui devait commencer à travailler la semaine suivant l'entrevue et pour qui l'aide sociale représentait, selon sa propre expression, "une transition", raconte:

"Avec ce que j'ai vécu avec mon mari, il n'y a rien qui pourrait me décourager au niveau salarial. C'est plus que j'ai eu. Je ne travaille pas pour l'argent, mais surtout pour rencontrer des gens qui partagent les mêmes opinions que moi."

À l'opposé, pour d'autres femmes, il semble que ce ne soit pas vraiment le salaire qui constitue un obstacle mais plutôt la présence des enfants.

4.4 Être mère, un emploi à plein temps

Outre le salaire qu'elles peuvent espérer d'un emploi rémunéré et les autres obstacles au travail dont il a été question précédemment, est-ce que la façon dont ces femmes perçoivent leur rôle de mère constitue un

obstacle supplémentaire? Y a-t-il pour elles un conflit entre le rôle d'éducatrice et de pourvoyeuse? En somme, quelle est leur conception de la disponibilité dont la mère doit faire preuve quand elle a des enfants?

Ici, nous avons choisi de présenter les données en fonction de l'âge des enfants plutôt que celui de la mère bien qu'il y ait, de façon générale, une forte corrélation entre les deux.

- Celles qui ont des enfants d'âge préscolaire

Presque toutes celles des groupes de moins de 25 ans et la moitié des 25-34 ans ont au moins un enfant d'âge préscolaire. De façon générale, pour la plupart des participantes, la présence continue auprès des enfants est perçue comme étant plus importante que l'acquisition de l'autonomie financière par le travail. Toutefois, dans la plupart des groupes, la question a suscité des débats entre les femmes.

Ainsi, la majorité considère essentiel de s'occuper exclusivement de son enfant jusqu'à ce que celui-ci atteigne l'âge scolaire. Les raisons invoquées pour justifier leur prise de position se concentrent surtout autour de leur conception du rôle de la mère. Par exemple, le fait de ne pas occuper un emploi rémunéré est présenté comme un choix ou comme une obligation morale:

"Mon enfant n'a pas de père. Il va avoir sa mère jusqu'à ce qu'il aille à l'école... Il a besoin de moi. Il a juste moi."

Cette opinion est partagée par un certain nombre de femmes qui considèrent qu'elles doivent suppléer l'absence du père par une présence continue auprès de l'enfant.

Une autre raison fréquemment évoquée est que la présence auprès des enfants leur apporte des satisfactions qu'elles ne sont pas prêtes à échanger contre un emploi:

"C'est important de vivre avec ton enfant. Les femmes qui travaillent avec des enfants en bas âge, elles n'auront jamais vécu la joie d'être mère, de s'occuper de leur bébé. Les premiers pas, les premières paroles, c'est un étranger qui va connaître ça. C'est dur pour l'enfant aussi."

La crainte de perdre ce contact privilégié avec leur enfant au profit d'une autre personne a été exprimée au cours de chacune des rencontres par quelques femmes. Par exemple, une femme racontera avoir quitté son emploi lorsque sa fille avait deux ans et demi:

"Il était temps que j'arrête. Pour elle, sa tante (la gardienne) était plus importante que sa mère."

Pour d'autres femmes, ce sont les services de garde qui sont mis en cause. Il ne s'agit pas tant du coût de ces services ou du manque de places disponibles, mais de confiance dans les services offerts. Dans certains groupes, surtout chez les femmes de moins de 25 ans, beaucoup d'opinions négatives sur les garderies ont été exprimées, notamment sur le type d'éducation que les enfants reçoivent, sur le temps de présence que les éducatrices accordent aux enfants et même sur la nourriture offerte. Par exemple, une femme raconte avoir refusé un emploi qui l'intéressait lorsqu'elle a appris que la garderie seulement était subventionnée et non pas une gardienne de son choix (sa mère).

D'ailleurs, un certain nombre de femmes nous ont déclaré ne pratiquement jamais faire garder leurs enfants ou encore ne faire confiance qu'en un membre de la famille immédiate, le plus souvent la mère ou une soeur, lorsqu'elles avaient besoin d'une gardienne. Toutefois, les opinions négatives sur les garderies semblent beaucoup plus de l'ordre du préjugé que liées à des expériences personnelles. Certains articles parus à peu près au même moment que les entrevues semblent avoir eu un effet choc¹.

D'ailleurs, il est intéressant de constater que ce sujet a suscité une certaine controverse. Toutes les femmes qui utilisent les services de

1. Notamment dans L'actualité, septembre 1984.

garderie se sont dites satisfaites, les opinions négatives venant de celles qui ne les ont vraiment jamais utilisés.

Enfin, pour certaines femmes, il apparaît impossible de concilier la double tâche des enfants et du travail. Après une journée de travail, il ne reste plus de temps et d'énergie pour s'occuper de ses enfants.

Quelques rares femmes ont souligné en outre le fait qu'il est plus facile d'occuper un emploi lorsqu'on vit en couple, principalement à cause du partage des tâches entre les conjoints. Le fait qu'elles aient été si peu nombreuses à souligner cet aspect semble être un indicateur de leur situation au moment où elles vivaient en couple.

Si, comme nous l'avons déjà souligné, la majorité des femmes ayant des enfants d'âge préscolaire se rallie pour reconnaître la nécessité d'assumer à plein temps leur rôle de mère, le sujet suscite néanmoins des discussions au sein des groupes. En effet, il existe un groupe de femmes qui considère comme souhaitable la participation à des activités extérieures, que ce soit le travail ou les études. Les raisons qui motivent ces femmes sont de deux ordres. Quelques-unes diront que compte tenu de leur situation de parent unique, elles n'ont pas financièrement le choix:

"Les femmes qui travaillent, c'est parce qu'elles sont obligées, sauf les plus vieilles où c'est plus pour se désennuyer. Si j'avais le choix, je resterais à la maison jusqu'à ce qu'il (son fils) aille à l'école.

D'autres, habituellement plus scolarisées, sentent le besoin de se distancier par rapport à leur enfant:

"Après deux ans avec elle (sa fille), j'étais en train de devenir folle. Je voulais tellement la combler que je l'étouffais."

- Celles qui ont des enfants d'âge scolaire

Si les femmes ayant des enfants de moins de 6 ans envisagent réintégrer

le marché du travail lorsque ces derniers fréquenteront l'école, qu'en pensent celles dont les enfants sont maintenant d'âge scolaire?

D'une part, chez les femmes plus âgées (35-55 ans), compte tenu de l'âge des enfants, toute la question du rôle de la mère, de la nécessité de la présence continue aux enfants a suscité moins de discussions que dans les deux autres groupes d'âge. La majorité de ces femmes ont des enfants âgés de plus de 12 ans. Cela ne veut toutefois pas dire que le sujet a fait l'unanimité chez les participantes. Au contraire, les opinions sont partagées à peu près également.

Pour un premier groupe, les enfants sont suffisamment autonomes pour se débrouiller sans la présence constante de la mère et les obstacles à un retour au travail se situent ailleurs. Le fait qu'on soit présente ou non ne change pas grand-chose. Une femme qui a recommencé depuis peu à travailler à temps partiel dira:

"Ça me valorise d'aller à l'extérieur, de changer d'air. Je pars avec un peu de remords. Les enfants prennent des libertés que je n'aime pas. Dans le fond, que je sois là ou non, ça ne change pas grand-chose."

Pour un deuxième groupe, l'adolescence est une période difficile où les enfants ont particulièrement besoin de leur mère, surtout pour les encadrer:

"Si je n'avais pas arrêté de travailler, mes enfants auraient été des délinquants. Quand j'ai arrêté de travailler, les jeunes avaient commencé à voler. Depuis, pas de problème. Il fallait que j'arrête de travailler. Les enfants deviennent révoltés parce qu'on n'est pas là..."

Ce témoignage regroupe les deux idées maîtresses évoquées par ces femmes pour justifier leur présence auprès des enfants: les enfants, du point de vue affectif, ont besoin d'une présence continue et, d'autre part, ils ont besoin d'être surveillés de près, ce que ne peut faire une femme seule qui a un travail à l'extérieur.

C'est véritablement chez les 25-34 ans qu'on retrouve les opinions les plus diverses. Rappelons que des femmes de ce groupe d'âge n'avaient plus d'enfant d'âge préscolaire.

Certaines se sont dites prêtes à réintégrer le marché du travail, les obstacles se situant davantage au niveau du salaire de rupture. D'autres repousseront l'échance jusqu'à ce que leur enfant atteigne l'âge de 12 ans, âge où elles jugent qu'un enfant peut rester seul à la maison. Enfin, pour un dernier groupe, la présence de la mère est une priorité absolue, peu importe l'âge de l'enfant. Un éventuel retour au travail est repoussé dans un avenir lointain: lorsque les enfants auront 18 ans, lorsqu'ils quitteront la maison...

Ainsi, pour une participante qui a deux enfants d'âge scolaire, la responsabilité qu'elle a acceptée en donnant naissance à des enfants et surtout l'impossibilité pour elle d'assumer une double tâche l'incitent à demeurer au foyer:

"Quand j'ai pris la responsabilité de mes enfants, je me suis dit: je les rends au bout du mieux que je peux. Si tu vas travailler, t'arrives le soir, t'es fatiguée, tu as ton ménage à faire, les repas... Il faut que tu sois capable de les écouter. Tu ne peux pas donner toute l'attention à tes enfants. Si je travaille et que mes enfants sont malades, qui va en prendre soin? Il faut que tu sois disponible. Des fois, j'aimerais mieux aller travailler, rencontrer des gens, mais les enfants passent avant tout."

Cette impossibilité de concilier de façon satisfaisante, à la fois les rôles de mère et de pourvoyeuse, est également évoquée par une femme qui dira avoir laissé un bon emploi pour mieux s'occuper de son enfant. Et elle ajoute sur un ton de révolte:

"Pourquoi que moi, je suis obligée de laisser mes enfants pour avoir une belle job dans la société? Une femme n'a pas le droit d'aimer ça rester à la maison? Si j'étais la femme mariée qui a son homme et qui reste à la maison, je n'aurais pas d'aide sociale. On dirait: c'est correct, tu restes à la maison prendre soin de tes enfants."

4.5 Des portes de sortie

"Chaque personne doit être prise individuellement.
C'est difficile de penser pour une masse."

Pour clore le thème du travail et de la formation, nous avons demandé aux participantes si elles avaient songé à des moyens qui pourraient faciliter leur réintégration au travail. Nous avons également discuté des mesures de relance et du programme de retour aux études postsecondaires pour les responsables de famille monoparentale, même si ce dernier n'avait pas encore débuté¹.

La discussion portant sur les mesures de relance avait surtout pour but de vérifier si, d'une part, ces programmes étaient connus et, d'autre part, l'intérêt manifesté pour ce type de programme. Compte tenu de leur âge, toutes les femmes des groupes de moins de 25 ans étaient susceptibles d'avoir été contactées pour participer aux mesures de relance. Dans les faits, au moment des entrevues, trois femmes y participaient. À peu près toutes en avaient entendu parler (par leurs agents, par des amis...). Toutefois, l'information retenue est souvent incomplète, quand elle n'est pas totalement erronée au sujet, notamment, des remboursements des frais de garde.

De façon générale, ces mesures suscitent un intérêt mitigé et ce, pour différentes raisons. Certaines considèrent que les montants liés à la participation sont insuffisants. D'autres jugent qu'elles ne sont actuellement pas disponibles. Pour d'autres, concilier le travail

1. Il s'agit des mesures qui s'adressent aux jeunes de moins de 30 ans. Les mesures de développement de l'employabilité comportent trois volets: rattrapage scolaire, travaux communautaires et stage en milieu de travail. Une responsable de famille monoparentale qui participe à une de ces mesures reçoit 100 \$/mois de l'aide sociale en sus de sa prestation et les frais de garde sont couverts jusqu'à concurrence de 10 \$/jour par enfant. Le programme de retour aux études postsecondaires s'adresse exclusivement aux responsables de famille monoparentale. Les participants bénéficient d'une bourse leur permettant de poursuivre leur formation tout en conservant leurs prestations d'aide sociale. Ce programme a débuté en janvier 1984 et la durée prévue est de deux ans.

domestique et les études est impossible. Enfin, certaines diront que ces programmes ne leur offrent rien qui les intéresse. Finalement, leurs réactions correspondent assez bien avec ce qu'elles nous avaient dit précédemment, à savoir que le retour au travail n'est pas envisagé dans l'immédiat et que l'intérêt pour la formation est plutôt mitigé.

Dans le groupe des 25-34 ans, la connaissance des mesures de relance était beaucoup plus faible. Une femme seulement avait participé aux travaux communautaires. L'intérêt était, là aussi, un peu mitigé. Le fait qu'on connaisse peu ces programmes explique probablement en partie cette réaction. Il faut également préciser qu'au moment des entrevues de groupe, les plus de 30 ans n'étaient pas admissibles au programme¹.

Quant au programme de retour aux études postsecondaires, qui n'était encore qu'une hypothèse au moment des entrevues, il faut considérer qu'il ne s'adresse qu'à une partie des femmes seulement. Certaines, qui avaient déjà des projets de retour aux études, ont manifesté beaucoup d'intérêt pour le programme.

Toutefois, on l'a vu en première partie de ce chapitre, c'est davantage le retour au travail qui intéresse ces femmes et cela s'est aussi manifesté lorsque nous leur avons demandé de suggérer des moyens pour faciliter leur réinsertion sociale. La suggestion la plus fréquemment avancée va dans le sens d'une augmentation des exemptions de travail pour permettre le travail à temps partiel. Actuellement, au-delà de l'exemption mensuelle permise (40 \$ par adulte plus 5 \$ par enfant), tous les montants supplémentaires sont déduits du chèque d'aide sociale. De l'avis d'à peu près toutes les répondantes, à cause de cette limite, il leur est impossible d'accepter un travail à temps partiel puisque non seulement cela ne leur rapporte rien financièrement mais en plus, elles sont susceptibles d'avoir un revenu net moindre à la fin du mois.

Parmi les femmes rencontrées, neuf avaient un emploi à temps partiel au

1. Depuis, le rattrapage scolaire est offert à tous les responsables de famille monoparentale sans égard à leur âge.

moment de l'entrevue. Le témoignage de cette femme sur les avantages du travail à temps partiel quand on est bénéficiaire d'aide sociale est éloquent:

"Moi je travaille à temps partiel et le bien-être comble. Voulez-vous me dire ce que ça donne quand je travaille plus. Admettons que je gagne le montant que l'aide sociale me donne. En fin de compte, je reviens à moins que l'aide sociale. Faut que je paie la gardienne, le transport. Quand je travaille en soirée, j'ai besoin d'une gardienne. Je paie pour aller travailler."

Toutes les femmes, sauf une qui est travailleuse autonome, s'accordent pour dire que le travail à temps partiel ne leur rapporte rien financièrement. Alors quelles sont les raisons qui les motivent? Compte tenu du faible nombre de femmes ayant ce type d'emploi dans notre échantillon, on constate qu'il y a à peu près presque autant de raisons que de personnes.

Ainsi, pour une d'entre elles, c'est la valorisation liée au travail qui semble l'élément essentiel. Travaillant sur appel, donc très irrégulièrement, elle dira:

"J'ai droit à 55 \$ par mois. Je me fais dire: "tu es bien sans dessein d'aller travailler", parce que mon chèque est coupé. Je me sens moins parasite. Je me sens plus valorisée."

Pour une autre, c'est le besoin d'avoir une activité extérieure qui semble l'élément prédominant:

"J'y vais pour moi-même. Je n'y vais pas pour le côté monétaire. Ça me coûte plus cher d'aller travailler. Mais, par contre, ça me fait changer d'air."

Quelques-unes diront persévérer, car elles prévoient ou à tout le moins, elles espèrent une amélioration de leur situation: perception d'une pension alimentaire, perspective de vivre en couple ou encore possibilité d'obtenir un emploi à plein temps.

Si les femmes souhaitent avoir la possibilité de travailler à temps partiel, c'est d'abord et avant tout pour améliorer leur situation financière. De quel montant devrait être alors l'exemption de travail pour être incitatif? Il n'y a cependant pas vraiment de consensus là-dessus. Certaines diront que les exemptions devraient couvrir les frais réellement encourus pour aller travailler. D'autres, à l'opposé, exprimeront que l'aide sociale devrait leur laisser tous les revenus de travail:

"Faudrait pas que le bien-être s'en mêle. Si tu as le coeur de te trouver une job, d'y aller, de gagner ton argent, c'est parce que tu en as besoin. Si on te l'enlève, tu ne vas pas travailler."

Pour d'autres, l'exemption devrait être en fonction du nombre d'heures travaillées: celles qui travaillent plus d'heures auraient des exemptions plus élevées pouvant aller jusqu'à 100 \$ par mois.

Le temps partiel comme hypothèse de solution a été mentionné dans différents groupes, peu importe l'âge des femmes. Par contre, d'autres hypothèses qui ont été formulées sont plus en relation avec l'âge des participantes. Ainsi, dans les groupes des 25-34 ans parmi lesquels un plus grand nombre de femmes se disent prêtes à travailler immédiatement, on retrouve davantage de femmes qui suggèrent des moyens qui vont dans le sens d'un retour au travail à plein temps.

Certaines déclareront qu'elles accepteraient un emploi au salaire minimum à condition de recevoir un supplément de l'aide sociale. On pense ici au SUPRET¹ qui existe à cette fin. Toutefois, c'est un programme peu connu et de plus son caractère annuel le rend beaucoup moins attrayant.

D'autres demandent une aide temporaire pour le premier mois où elles sont en emploi. Cette aide serait pour couvrir les frais inhérents au retour en emploi².

-
1. Programme de supplément au revenu du travail.
 2. Dans les faits, les revenus du premier mois de travail ne sont pas comptabilisés pour établir l'aide nécessaire.

Pour d'autres, les bénéficiaires d'aide sociale plutôt que les chômeurs devraient être une clientèle à qui on offre des emplois "convenables", c'est-à-dire:

"Un emploi pour lequel je n'arriverai pas en dessous, où je serais capable de vivre, et non pas me priver encore plus parce que je travaille."

Quelques-unes suggèrent une réforme de l'aide sociale:

"Il faut augmenter les prestations de ceux qui ne peuvent pas travailler. Pour les autres, il faut faire des programmes, les former et leur trouver un emploi."

Chez les femmes plus âgées, comme plusieurs ne voient pas de possibilité de s'intégrer à la main-d'oeuvre, certaines recommanderont d'augmenter les prestations ou de subventionner le logement. On reporte ses espoirs sur ses enfants et on se dit que les femmes de demain seront en meilleure position parce que plus instruites et plus autonomes. La réflexion de cette femme en réponse à notre question sur les hypothèses de solution traduit bien cette absence de projets d'avenir et, par conséquent, de retour au travail qu'on retrouve chez les femmes de quarante ans:

"Il faudrait d'abord qu'ils nous rajeunissent."

Enfin, pour quelques femmes, la solution ne réside pas du côté de l'aide sociale mais de celui de la vie de couple qui apparaît être la condition pour le retour au travail.

4.6 Quelques éléments d'analyse

Dans le **Livre blanc sur la fiscalité des particuliers**, la problématique du retour au travail des responsables de familles monoparentales est posée de la façon suivante:

"Le signal qui est donné aux familles monoparentales par la société est donc important: est-ce l'autonomie financière par une réduction des coûts d'entrée sur le marché du travail ou l'octroi

conditionnel d'un revenu minimum de base plus élevé dû à leur situation de famille monoparentale? C'est un des choix fondamentaux sur lequel un consensus doit être arrêté¹."

La réponse donnée par les participantes à notre étude est loin d'être énoncée clairement. Il est bien évident que les coûts d'entrée sur le marché du travail constituent un des obstacles les plus importants. Toute la discussion entourant le salaire de rupture le démontre assez clairement: plusieurs sont conscientes de ne pas avoir le bagage nécessaire, tant du point de vue de l'expérience de travail que de la formation, pour s'intégrer au marché du travail.

À cet aspect d'ordre économique s'ajoute une autre dimension qui affecte toutes les femmes, à différents degrés bien sûr, soit la perception qu'elles ont de leur rôle. Il est bien évident que la plupart de celles que nous avons rencontrées tirent leur plus grande valorisation du rôle qu'elles assument auprès de leurs enfants. Il est évident aussi que plusieurs d'entre elles ne sont pas prêtes à l'échanger contre une autonomie financière peu probable dans les conditions actuelles. Toutefois, le discours qu'elles tiennent sur leur rôle de mère suscite autant d'interrogations qu'il n'apporte de réponses. La plupart des femmes nous ont présenté leur situation comme la résultante d'un choix ou à tout le moins d'une obligation morale face à leurs enfants. En somme, si elles sont actuellement sans travail et bénéficiaires d'aide sociale, pour plusieurs, c'est le résultat d'un choix qu'elles ont fait de donner la priorité à l'éducation de leurs enfants.

Si cette question du choix fait toujours partie du discours des femmes, il faut bien reconnaître que de moins en moins de femmes ont en réalité à choisir. La participation accrue des femmes au marché du travail, même lorsqu'elles ont des jeunes enfants, le démontre assez clairement. De plus en plus de femmes occupent un emploi rémunéré et elles le font pour des raisons financières d'abord, le salaire du conjoint étant insuffisant pour faire vivre la famille. D'ailleurs, lors des entrevues, certaines femmes nous ont dit avoir cessé de travailler à la suite de la

1. P. 338.

séparation. Lorsqu'elles vivaient en couple, il était nécessaire qu'elles apportent leur contribution financière. Se retrouvant seule, avec un salaire équivalent ou parfois moindre que le montant d'aide sociale, la question du choix se pose alors avec acuité. Cela n'indique pas à notre avis que le programme d'aide sociale est incitatif à la séparation, mais plutôt que lors de la séparation, certaines femmes se retrouvent face à cette possibilité.

De plus, quand on examine cette question du choix, il faut apporter certaines nuances en fonction de l'âge des participantes. Faut-il considérer une femme de 45-50 ans qui a vécu dans un contexte culturel et social différent de celui d'aujourd'hui de la même façon qu'une jeune femme de 25 ans?

Plusieurs femmes parmi les plus âgées ont tout investi dans une relation avec un mari et des enfants. Elles se retrouvent aujourd'hui dans une situation pour laquelle elles sont peu préparées et il faut bien le reconnaître, à un âge où l'insertion professionnelle est difficile quand on a derrière soi peu ou pas d'expérience de travail:

"On avait fait le choix, il y a 17-18 ans, de fonder une famille. C'était ça notre priorité. Si ça n'a pas fonctionné pour des raisons qu'on n'a pas pu contrôler, pourquoi est-ce qu'on serait moindre aujourd'hui? C'est difficile de repartir quand t'as passé X temps à la maison. C'est paniquant."

Mais, pour les plus jeunes, quand elles nous parlent d'un choix, la chose n'est pas toujours aussi claire. Peut-on vraiment parler d'un choix?

"J'étais contente de ne pas être professionnelle, ça aurait été un combat pour moi de choisir entre rester à la maison ou occuper un emploi rémunéré."

Plus une femme est scolarisée, moins elle sera susceptible d'abandonner son travail à la naissance d'un enfant¹. Nous avons d'ailleurs remarqué

1. On peut consulter sur ce sujet "Temps et tant" dans *Du travail et de l'amour* par D. Belisle. Le temps d'une femme très scolarisée a plus de valeur et elle sera généralement plus encline à ne pas abandonner sa profession après la naissance de l'enfant. Ses conditions de travail, ses horaires, sa satisfaction globale, outre son salaire permettront l'achat de biens et de services contribuant à orienter son choix.

que, généralement, les femmes plus scolarisées de notre échantillon avaient une vision allant dans le sens d'une plus grande conciliation du rôle de mère et de pourvoyeuse.

Outre l'importance que les femmes accordent à leur rôle de mère, l'estimation qu'elles font de la durée de présence continue auprès de leurs enfants est un aspect particulièrement important. Le scénario est à peu près le suivant. La majorité des femmes qui ont des enfants d'âge préscolaire disent attendre que l'enfant, le plus jeune, fréquente l'école pour retourner sur le marché du travail. Lorsque ceux-ci atteignent l'âge scolaire, une partie des femmes se disent prêtes à travailler, l'autre partie repoussant l'échéance jusqu'à ce que l'enfant ait 12 ans. Lorsque l'enfant a 12 ans, considérant que l'adolescence est une période difficile, on préfère attendre qu'il ait 18 ans et là, on a de la difficulté à s'intégrer compte tenu de son âge.

Il est évident que ce scénario simplifie la réalité. Des femmes avec de jeunes enfants désirent s'insérer sur le marché du travail et à l'opposé, d'autres femmes dans la même situation n'envisagent tout simplement pas de travailler un jour. Il reflète davantage une règle générale en laissant de côté les cas plus marginaux.

Sur le plan statistique, on constate que les femmes seules avec des enfants ont un taux d'activité inférieur à celui des conjointes lorsque les enfants sont d'âge préscolaire. Ce taux d'activité s'accroît de façon importante lorsque les enfants sont à l'école et est même un peu plus élevé que celui des conjointes. La participation des conjointes est à peu près égale, qu'importe l'âge des enfants¹. Toutefois, il faut considérer que les conjointes occupent davantage d'emplois à temps partiel. Or, pour les femmes que nous avons rencontrées, le temps partiel n'apporte rien financièrement.

S'il est vrai qu'un certain nombre de femmes qui nous ont dit ne pas travailler actuellement parce que leur enfant est trop jeune, il est bien

1. Le Bourdais, C., p. 16.

évident que toutes n'intégreront pas, le moment venu, le marché du travail. On repoussera alors l'échéance. Ou encore, dans des cas extrêmes, on se fera un autre enfant pour continuer à légitimer sa situation:

"Avoir eu de l'ouvrage, je ne l'aurais pas eu mon dernier. C'est un caprice. Je m'ennuyais à la maison."

Il est toujours difficile de déceler la part de rationalisation dans le discours des participantes. Comme la plupart des femmes, elles vivent les contradictions entre le modèle traditionnel qui met l'accent sur le rôle de la mère et un modèle plus moderne axé davantage sur l'autonomie financière. Alors, n'est-il pas plus valorisant de se définir comme une mère que de reconnaître l'impossibilité d'assumer un autre rôle?

Les hypothèses de solution qu'elles suggèrent ne vont pas nécessairement dans le sens de l'acquisition d'une autonomie financière. La possibilité qu'elles réclament d'occuper des emplois à temps partiel en leur accordant des exemptions plus élevées contribuerait-elle à les rendre plus autonomes financièrement? Sûrement que cela améliorerait leur situation financière, mais ne favoriserait pas nécessairement la sortie de l'aide sociale. D'autre part, il est inacceptable que parce qu'on occupe un emploi à temps partiel, on soit pénalisé en bout de compte et que les frais liés au travail ne soient pas réellement couverts.

Il a été étonnant aussi de constater l'intérêt mitigé pour l'acquisition d'une formation. Bien qu'elles soient conscientes que le peu de scolarisation représente un handicap supplémentaire sur le marché du travail, elles sont plus ou moins intéressées à poursuivre des démarches en ce sens. Il faut le reconnaître, la formation ne résoudra pas tous les problèmes d'inégalité auxquels sont confrontées les femmes sur le marché du travail. Les statistiques le démontrent: pour obtenir une rémunération égale aux hommes, les Québécoises doivent être beaucoup plus scolarisées. Il reste cependant que la formation constitue un élément clé pour réduire la dépendance économique des femmes que ce soit à l'égard d'un conjoint ou de l'État.

Ces femmes expriment peu de revendications sur le plan des services de garde. Celles qui ont de jeunes enfants ont souvent une vision négative des garderies. S'il y a peu de réclamations pour des services de garde, c'est probablement dû au fait qu'elles ne sont pas confrontées à la nécessité de trouver une place en garderie pour leur enfant. Il est certain que pour réduire le coût d'entrée de ces femmes (et des femmes en général) sur le marché du travail, on doit tenir compte des frais liés à la garde des enfants. Mais avant tout, ne doit-on pas s'assurer que les services existent en quantité et en qualité suffisantes?

Globalement, ce que les répondantes désirent, c'est améliorer leur situation financière et le plus rapidement possible: par une augmentation des prestations, par une subvention au logement, par un travail à temps partiel ou à plein temps si on est assurée d'un revenu suffisant. Il y a peu de réclamations d'autonomie financière. Finalement, celles qui valorisent l'autonomie ne sont-elles pas celles qui peuvent l'espérer?

Chapitre 5

Être bénéficiaire d'aide sociale

"Quand on est sur le bien-être social, ce n'est pas de notre faute. On ne peut pas faire autrement. C'est ce que la société ne comprend pas."

Hélène (Longueuil)

Que ces femmes dépendent de l'aide sociale détermine leurs conditions matérielles d'existence. Mais c'est aussi une situation qui est susceptible d'influencer d'autres aspects de leur vie quotidienne. Le dernier thème abordé en entrevue a été celui de la vie à l'aide sociale. Les informations recueillies sont de deux types. D'une part, nous avons voulu connaître leurs perceptions de l'aide sociale. Comment ces femmes conçoivent-elles le programme d'aide sociale? De quelle façon justifient-elles leur présence à l'aide sociale? Comment se croient-elles perçues par la société en général ou par leurs proches? Ce dernier point fait appel aux notions de discrimination et de stigmatisation qui, selon certaines études, notamment celles du Conseil national du bien-être social¹, seraient associées au statut de bénéficiaire d'aide sociale. D'autre part, nous avons demandé aux répondantes si elles considéraient que leur situation avaient des conséquences tant sur elles-mêmes que sur leurs enfants.

5.1 Perception du programme d'aide sociale

Pour la majorité des femmes rencontrées, l'aide sociale, c'est avant tout un droit. Si elles la perçoivent ainsi, elles diront que c'est principalement à cause de leur situation familiale:

"Ce n'est pas de notre faute à nous autres si ça n'a pas marché avec l'homme avec qui on vivait. On n'a pas le choix de faire vivre nos enfants. Avec notre travail, on ne gagne pas assez pour les faire vivre. C'est un droit qu'on a. On a le droit d'avoir quelqu'un qui nous aide."

Leurs charges familiales ainsi que l'impossibilité de gagner un salaire suffisant pour faire vivre leur famille légitiment leur présence à l'aide sociale. D'ailleurs, il est arrivé à quelques reprises dans les groupes de femmes qu'on se compare avantageusement à d'autres catégories de bénéficiaires.

D'autres femmes, même si elles justifient aussi leur présence à l'aide sociale par leur situation familiale, considèrent l'aide sociale comme un

1. Seul dans un monde à deux, Ottawa, 1976, p. 23.

droit puisqu'il s'agit d'un programme s'adressant aux plus démunis de la société, groupe dont elles font partie au même titre que les jeunes, les handicapés ou d'autres clientèles qui, pour différentes raisons, ont des difficultés d'intégration au marché du travail. Quelques répondantes stipuleront également que l'aide sociale est un droit mais pour des raisons différentes. Elles la conçoivent davantage comme une compensation pour les années passées sur le marché du travail. Cette opinion, bien que minoritaire, se retrouve dans tous les groupes d'âge. Ainsi, cette jeune femme d'une vingtaine d'années dira:

"Quand tu as travaillé, tu en as assez payé au gouvernement que tu es fière d'en avoir aujourd'hui."

Par contre, certaines sont plus nuancées:

"Quand tu as travaillé, c'est comme une ristourne. C'est gênant pareil. On le sait qu'on est au crochet de la société. On n'a jamais payé tout ce qu'on reçoit."

Si pour la majorité des femmes qui se sont prononcées l'aide sociale est surtout un droit, il faut faire certaines distinctions. De façon générale, pour les jeunes de moins de 25 ans, l'aide sociale est beaucoup plus ressentie comme une charité que la société leur fait. De prime abord, cette opinion qui prévaut chez les jeunes a de quoi étonner. On aurait pu penser que le nombre croissant de jeunes bénéficiaires ainsi que les revendications des groupes de jeunes auraient eu comme effet de faire valoir le droit à l'aide sociale et que les jeunes seraient plus susceptibles d'adhérer à cette opinion.

Deux raisons sont principalement amenées par les jeunes pour expliquer leurs points de vue. La première réfère aux préjugés qui circulent sur les bénéficiaires d'aide sociale:

"Le monde pense que tu prends plaisir à vivre aux crochets de la société. C'est ce que j'entends dire tout le temps. Tu n'entendras jamais quelqu'un du bien-être dire qu'il est content."

La deuxième raison est liée à l'insuffisance des barèmes. Si l'aide sociale était un droit, disent-elles, les montants seraient plus élevés et tiendraient davantage compte des besoins.

Chez les plus âgées, lorsque l'aide sociale est perçue comme une charité, c'est parce que les femmes disent avoir de la difficulté à accepter le fait qu'elles vivent avec de l'argent qu'elles n'ont pas gagné. Par exemple, une femme racontera avoir mis du temps à réclamer l'aide sociale. Recevant un petit montant de l'assurance-chômage et sachant qu'elle avait le droit de recevoir un supplément de l'aide sociale, elle dira:

"Ça m'a pris du temps à me décider. Il me semblait que j'étais entretenue. On est accrochée. Je ne me sens pas libre face à ça."

Il nous a semblé que la perception de l'aide sociale comme un droit est souvent liée à la durée de présence à l'aide sociale. Plus longtemps une personne vit de l'aide sociale, plus elle a tendance à accepter progressivement la situation et supporte davantage cette notion de droit:

"J'étais gênée au début. Maintenant je me dis que je ne suis pas toute seule de ma "gang". On est du monde comme les autres."

Souvent, lors des discussions avec les participantes, il a été question d'une opinion assez répandue qui veut que l'aide sociale ait un effet sur la dislocation des familles¹. Dans un sens, les femmes reconnaissent que l'aide sociale réduit la dépendance vis-à-vis du conjoint puisque par ce programme, elles peuvent assurer leur subsistance et celle de leurs enfants.

L'aide sociale permet donc à des femmes vivant des situations souvent difficiles (on l'a vu dans la première partie où sont présentés les cheminements matrimoniaux) de trouver une porte de sortie. Ainsi, quelques femmes disent que pour elles, l'aide sociale a été une "bouée de sauvetage".

1. Voir Sainte-Croix, M. et Nolet, G.; ainsi que Lefebvre, P.

5.2 Monoparentalité féminine et aide sociale

Comme on l'a vu, les femmes rencontrées expliquent généralement leur présence à l'aide sociale par leurs responsabilités familiales. Pour ouvrir davantage la discussion, nous leur avons demandé d'expliquer pourquoi en situation de monoparentalité, les hommes travaillent et tirent leur revenu d'un emploi, alors que les femmes se retrouvent très souvent à l'aide sociale?

L'explication la plus souvent exprimée en est une d'ordre économique. L'homme a souvent un métier et surtout il peut gagner un salaire plus élevé que les barèmes d'aide sociale. Avec son salaire, il a la possibilité de payer des frais de garderie. Donc, si l'homme continue à travailler lorsqu'il a la garde des enfants, c'est que l'incitation financière au travail est suffisante.

Dans le même ordre d'idées, plusieurs participantes parleront des années passées loin du marché du travail comme un obstacle de plus pour les femmes, problème que bien peu d'hommes ont à vivre. Quand des femmes se retrouvent responsables de famille, leur expérience du marché du travail date et elles n'ont souvent pas la formation nécessaire pour réintégrer le marché de l'emploi:

"Les femmes sont coupées du marché du travail pour s'occuper des enfants. Leur mari, pendant ce temps, continue à travailler, à accumuler des avantages sociaux, des augmentations de salaire à chaque année."

Plusieurs de ces femmes ont vécu avec des conjoints ayant des revenus peu élevés ou irréguliers (chômeurs, métiers non spécialisés). L'analyse qu'elles font de la situation reflète bien leur expérience personnelle: l'homme demande la garde lorsqu'il a les moyens financiers de la demander. Quant aux moins fortunés qui ont la garde des enfants, ils se retrouvent dans la même situation qu'elles.

Si les conditions de la participation des femmes au travail rémunéré et la division sexuelle des rôles parentaux dans la vie de couple sont

principalement avancées pour expliquer le fait qu'un si grand nombre de familles monoparentales à responsabilité féminine se retrouvent à l'aide sociale, plusieurs femmes ont présenté des explications d'un tout autre ordre.

Si les hommes parents uniques occupent des emplois et, par conséquent, font garder leurs enfants, c'est qu'ils sont en effet moins préoccupés par l'éducation de leurs enfants que ne le sont les mères:

"Ça ne les dérange pas de travailler, c'est pas comme une mère."

On fait également référence à l'instinct paternel et à l'incapacité pour un homme d'assumer les différentes tâches inhérentes aux soins des enfants:

"Ils les aiment (les enfants), mais pas pour les élever à longueur de journée."

Pour une participante, les hommes sont en outre trop orgueilleux pour rester à la maison et vivre de l'aide sociale. Pour une autre, c'est tout simplement dans l'ordre des choses.

Si des raisons d'ordre économique autant que psychologique ont été évoquées dans chacun des différents groupes d'âge, les jeunes de moins de 25 ans, encore une fois, se distinguent des deux autres groupes. Elles sont plus nombreuses à parler de motifs psychologiques comparativement aux plus âgées qui avancent des explications d'ordre économique.

5.3 Stigmatisation et discrimination

À un moment ou l'autre de l'entrevue, à peu près toutes les femmes ont tenu à souligner qu'on ne vient pas à l'aide sociale par choix, mais bien parce qu'on en a besoin et qu'il n'y a pas d'autres solutions.

Plusieurs se sont dites gênées de leur condition de bénéficiaires d'aide sociale:

"Quand tu as toujours travaillé puis que tu tombes sur le bien-être... Moi, je le dis à personne, j'ai trop honte. Je dis que j'ai eu un héritage d'un de mes oncles. J'ai assez honte. C'est terrible."

Et cette femme n'est pas la seule à vouloir cacher sa condition. D'autres préfèrent dire qu'elles reçoivent une pension alimentaire ou, à tout le moins, elles évitent d'en parler souvent même avec leurs proches.

Ce malaise est lié à une perception négative de soi-même parce qu'on ne subvient pas à ses besoins par un travail rémunéré. Par contre, d'autres diront ne pas éprouver cette gêne. Ce sont, la plupart du temps, des femmes qui considèrent l'aide sociale comme une compensation à leur participation au marché du travail ou encore des femmes qui vivent dans des milieux où le nombre de bénéficiaires est très élevé.

Finalement, qu'importe la perception qu'on a de soi-même, l'étiquetage dont elles se disent affectées touche à peu près tout le monde. Une répondante dira:

"C'est toute la société qui fait qu'on se sent comme ça."

Souvent, ce seront des remarques sur les assistés sociaux qu'on entend dans les endroits publics, remarques qui ne les visent pas personnellement mais qui les atteignent quand même puisqu'elles font partie de ce groupe. Les media viennent souvent rajouter à ces préjugés.

"Les media, quand il y a fraude à l'aide sociale, ils font un gros titre. Ça renforce les préjugés."

De l'avis des participantes, ce malaise atteint son apogée le premier de chaque mois, au moment où sont versées les prestations. Dans tous les groupes, il en a été question. Évidemment, ce jour-là, il y a affluence de bénéficiaires dans les institutions bancaires:

"Ça me gêne de changer mon chèque. Quand j'ai mon chèque, je le change et je ne regarde personne."

Certaines nous ont dit entendre des commentaires désagréables ou, à tout le moins, elles les perçoivent comme tels. D'ailleurs, la banque n'est pas le seul endroit où il y a affluence de bénéficiaires: pensons aux supermarchés, par exemple. Quelques femmes diront attendre au lendemain pour aller changer leur chèque car elles trouvent gênant d'être avec les autres bénéficiaires. À l'opposé, quelques-unes déclareront que cette situation ne les dérange pas puisque tout le monde a le même chèque. Enfin, pour certaines, ce n'est pas tellement ce que les autres pensent d'elles-mêmes qui les dérange, mais plutôt l'image négative qu'elles se font d'elles-mêmes en tant que bénéficiaires.

Nous avons également demandé aux participantes si elles avaient été victimes d'actes particuliers de discrimination dus au fait qu'elles étaient bénéficiaires d'aide sociale. À ce sujet, les avis sont plutôt partagés. Plusieurs nous ont dit ne subir aucune discrimination en ajoutant, dans la plupart des cas, qu'il en est ainsi parce qu'elles cachent leur situation. Elles en sont tellement convaincues qu'elles prennent différents moyens pour éviter de subir des refus ou à tout le moins des remarques désobligeantes. Par exemple, une telle louera un logement au nom de sa mère ou cachera sa situation monoparentale. Une autre dira au propriétaire qu'elle fait des ménages. Une autre demandera à sa fille de lui procurer une carte de crédit...

C'est surtout sur le plan des relations d'affaires que les participantes se sont dites discriminées. Un propriétaire qui refuse de louer un logement ou encore qui exige un endosseur pour le bail bien que, de l'avis de certaines, des propriétaires préfèrent louer à des assistés sociaux car ces derniers ont un revenu régulier. Quelques femmes ont également parlé de difficultés avec des établissements bancaires: refus de changer un chèque, exigence d'un dépôt important. Les possibilités de crédit sans endosseur et l'obtention de cartes de crédit sont pratiquement impossibles.

Il est quelquefois difficile de départager dans les propos de ces femmes si la discrimination dont elles se disent victimes est liée à la monoparentalité ou à leur statut de bénéficiaire d'aide sociale.

Nous leur avons également demandé si elles subissaient de la discrimination de la part de leurs proches parents ou amis. Là encore, les avis sont partagés bien qu'il semble y avoir peu de discrimination. Dans plusieurs cas, et c'est particulièrement vrai chez les jeunes, on observe l'effet contraire: la famille leur fournira plus d'aide à cause de leur situation.

Plus que la discrimination, certaines femmes diront que c'est davantage leur situation financière qui affecte leurs relations avec leurs proches. On n'a pas en effet la possibilité, diront-elles, de recevoir les parents, les amis, et souvent les amis doivent assumer le coût d'une sortie.

En somme, ces femmes se sentent marginalisées par rapport aux autres, aux travailleurs en général. Même si la discrimination existe et que des femmes en sont victimes, il faut reconnaître que c'est avant tout la stigmatisation liée au fait qu'elles sont à l'aide sociale qui les affecte davantage. Et encore, toutes ne sont pas affectées de la même façon.

On l'a vu, l'environnement social ainsi qu'une certaine perception de l'aide sociale peuvent expliquer en partie la situation. Nous avons également noté des différences en fonction de l'âge des participantes. Ainsi, dans les groupes de jeunes, et souvent dans les groupes intermédiaires, il a été beaucoup plus souvent question de préjugés à l'égard des assistés sociaux que d'actes de discrimination.

Probablement que la présence de jeunes enfants légitime davantage leur situation. La société est-elle plus indulgente vis-à-vis d'une mère qui a de jeunes enfants que vis-à-vis de celles dont les enfants sont adolescents?

Certaines femmes, de par leur appartenance passée à la classe moyenne, partagent toujours les valeurs de cette classe. Leur déclassement social à la suite de la séparation joue sûrement un rôle dans les perceptions

qu'elles ont d'elles-mêmes. Cela expliquerait qu'elles sont plus sensibles à la discrimination et qu'elles sont davantage embarrassées par leur condition actuelle.

Dans tous les groupes de jeunes, il a été également question de l'opinion qui veut que des jeunes de moins de 30 ans deviennent enceintes pour augmenter leurs prestations. À l'aide sociale, une personne seule de moins de 30 ans, apte au travail, recevait en octobre 1985, 162 \$ par mois comparativement à 604 \$/mois pour une famille comprenant un adulte et un enfant. Même si toutes se défendent d'avoir agi en fonction de tels motifs et que quelques-unes dénoncent cette opinion comme étant un préjugé à l'égard des assistés sociaux, il s'est pratiquement toujours trouvé quelques femmes pour nous dire que le phénomène existe et qu'elles connaissent des femmes dans cette situation.

Préjugé ou réalité? Il faut reconnaître toutefois que, à l'aide sociale ou pas, la période de fécondité des femmes se situe généralement entre 20 et 30 ans. De plus, il nous semble que les raisons qui motivent une grossesse ou, à tout le moins, l'acceptation d'une grossesse non planifiée sont beaucoup plus complexes et ne sauraient se limiter à l'aspect incitatif du barème d'aide sociale. De plus, si le phénomène existe, il faudrait davantage s'interroger sur le fait que l'aide sociale soit la seule avenue pour l'intégration sociale de ces jeunes femmes plutôt que de chercher à mesurer ce phénomène ou de penser à rendre plus restrictive la règle d'attribution de l'aide à cette clientèle.

5.4 Conséquences sur la santé physique et mentale

On ne peut aborder toute la question de la vie à l'aide sociale sans traiter des conséquences de cette situation. Est-ce que les femmes consultées considèrent que le fait d'être à l'aide sociale a des effets sur leur santé physique et mentale?

Qu'importe le groupe d'âge, c'est surtout sur le plan de la santé mentale que les participantes se sont dites le plus affectées. Les ressources financières dont elles disposent les font vivre dans une situation de

stress. Plusieurs disent que les fins de mois sont difficiles. On se demande comment faire pour joindre les deux bouts. Pour d'autres, les montants qu'elles reçoivent suffisent tout juste à couvrir leurs besoins essentiels (logement, nourriture) et ne leur permettent pas d'avoir accès à des loisirs. Pour d'autres, c'est surtout l'inactivité qui est difficile à supporter:

"Mon problème, c'est de ne pas travailler. Je me sens inutile. Je ne me suis pas résignée au B.S. J'ai travaillé toute ma vie."

La séparation, l'insuffisance des montants de l'aide sociale, l'impossibilité de trouver une issue forment un ensemble de facteurs qui ébranlent la santé mentale. Si cette situation apparaît complètement sans issue pour certaines, d'autres toutefois disent tenir le coup en refusant de s'apitoyer sur leur sort et en se référant souvent à leurs enfants.

Tout comme pour les autres aspects abordés dans le thème de la vie à l'aide sociale, toutes ne sont pas affectées et parmi celles qui le sont, toutes ne le sont pas également. Même si elles ne constituent pas une majorité, plusieurs d'entre elles considèrent en effet que la situation n'a pas de conséquence sur leur santé, tant physique que mentale.

Ce sont généralement les femmes plus âgées qui avaient davantage de commentaires à formuler sur ce sujet. De plus, pour un petit groupe de femmes, les conséquences sur la santé mentale appartiennent maintenant au passé, à l'époque où elles avaient du mal à accepter le fait d'être bénéficiaires d'aide sociale.

5.5 Les conséquences sur les enfants

Si ces femmes considèrent majoritairement que leur situation actuelle a des conséquences sur leur santé mentale, est-ce qu'elles croient que leurs enfants en subissent eux aussi les conséquences? La majorité affirment qu'il n'y a pas de conséquences pour leurs enfants ou, à tout le moins, qu'elles n'en perçoivent pas. Chez celles qui en perçoivent, ce sont surtout les mères d'adolescents qui notent des effets sur leurs enfants ou qui expriment des craintes. Ainsi, selon certaines, l'enfant

traîne lui aussi l'étiquette d'assisté social et il est gêné de la situation. Lorsque les enfants sont plus âgés et qu'ils se comparent aux autres enfants à l'école, la situation peut devenir problématique:

"Ma fille n'a pas d'amis. Je ne peux pas l'habiller, lui payer des loisirs. Elle ne peut pas se faire d'amis parmi les enfants de gens qui travaillent parce qu'eux autres ont les moyens de donner de l'argent à leurs enfants."

Cette impossibilité pour la mère d'accéder aux demandes souvent nombreuses des enfants est sans doute le point le plus fréquemment évoqué par les femmes. Quand ils sont petits, on voudrait pouvoir leur procurer certains jouets à la mode et quand ils vieillissent, on ne peut leur payer des cours, des spectacles, de l'habillement. On peut se demander qui, de la mère ou de l'enfant, est plus affecté par ces refus? Quelques femmes avoueront se priver pour que leurs enfants aient autant, sinon plus que les autres enfants.

Comme autres conséquences négatives, certaines diront que leurs enfants quitteront plus facilement l'école parce qu'elles n'ont pas d'argent pour les aider. Cette opinion était pratiquement toujours contredite par d'autres femmes dont les enfants avaient fréquenté ou fréquentaient actuellement le collège ou l'université. Enfin, pour certaines, la séparation des parents aura beaucoup plus d'impact sur les enfants que l'aide sociale.

Plusieurs appréhendent des difficultés et expriment des craintes par rapport à leurs enfants:

"Soit qu'ils (les enfants) prennent le goût de ne rien faire parce qu'ils s'imaginent que tu ne travailles pas et que l'argent rentre pareil, ou qu'ils fassent des coups pour avoir plus d'argent."

Pour certaines, la situation a beaucoup plus d'effets positifs que négatifs sur l'enfant. Elles disent que leurs enfants apprécient plus la valeur des choses, qu'ils sont plus matures, qu'ils ont un plus grand sens des responsabilités.

5.6 Pour vivre "normalement" quand on est bénéficiaire de l'aide sociale

"Il y a des abus partout, mais on est pas toutes pareilles."

Que des bénéficiaires d'aide sociale fraudent ou abusent du système est une opinion assez répandue dans la population en général. C'est également l'opinion des femmes que nous avons rencontrées. Toutefois, elles reportent généralement le blâme sur les autres bénéficiaires. Dans presque chaque groupe, il a été question des fraudeurs qui travaillent à plein temps tout en recevant un chèque d'aide sociale ou encore des séparations de couple fictives.

Quelques femmes diront que la fraude, c'est une question de mentalité. Qu'importe le milieu où ils sont, il y a des gens qui chercheront toujours à frauder. La différence est qu'on publicise davantage les cas de fraude à l'aide sociale. Pour la majorité d'entre elles, il y a différents niveaux dans la fraude. Cacher un petit revenu à l'aide sociale, revenu qui permet de boucler le budget, ou encore se payer quelques petites gâteries n'ont rien de répréhensible. Par contre, lorsque les revenus sont trop élevés et servent à vivre dans le luxe (voyages, manteaux de fourrure...), il s'agit d'actions malhonnêtes et on peut alors véritablement parler de fraude.

Parce que les barèmes sont trop faibles, parce que les exemptions de travail sont peu élevées et aussi parce que les salaires qu'elles peuvent espérer gagner si elles travaillent à plein temps sont trop faibles, plusieurs femmes considèrent que si elles ont la possibilité d'aller chercher un petit revenu supplémentaire sans le déclarer à l'aide sociale, il faut en profiter.

"Elles sont rares celles qui n'ont pas caché un petit 20 \$ par mois."

Pourtant, un petit 20 \$ par mois ne changerait rien au chèque d'aide sociale. C'est un montant qui est dans les limites de l'exemption permise,

exemption qui est de 40 \$ par adulte à laquelle on ajoute 5 \$ par enfant à charge. Plusieurs de ces femmes n'étaient pas au courant de l'existence de ces exemptions. Et même si elles le savaient, elles ne semblent pas tellement intéressées à déclarer. Il semble que l'on vit toujours dans une certaine crainte de perdre le peu qu'on a. À tout le moins, on considère que cela crée moins de problèmes de cacher certaines choses que de les déclarer.

En revanche, d'autres femmes n'osent pas accepter de faire des menus travaux. Plus qu'une question de moralité, c'est surtout, de leur propre avis, la crainte de représailles qui les arrête:

"Je vis honnêtement parce que si je me fais couper, je ne sais pas comment je pourrais vivre. J'ai peur parce que je suis seule, j'ai personne en arrière."

Des femmes en milieu rural préciseront qu'il est plus facile de frauder en ville qu'à la campagne où les risques de dénonciation sont plus grands.

Et celles qui cachent certains revenus, comment se sentent-elles? La plupart disent avoir peur de se faire prendre:

"Les 30-31 du mois, on vit mal. On se dit: On as-tu été coupée? Quand le postier passe, on est contente, on est soulagée."

Comme le dira une participante, "Ça prend des bons nerfs pour rester là-dessus". Une femme qui doit rembourser l'aide sociale pour avoir omis de déclarer des revenus de travail ne le prend toutefois pas de cette façon:

"Ils m'enlèvent 25 \$ parce que j'ai fait de la fraude. Ça m'incite à en faire encore plus. Je ne suis pas pour m'asseoir dans ma chaise berceuse. Ils me chargeront encore."

Bien qu'elles admettent que certains revenus ne sont pas toujours déclarés, plusieurs se demandent comment il se fait que des gens puissent

abuser du système des années sans que rien ne soit fait contre eux. Cette opinion est émise surtout par les plus jeunes qui sont plus nombreuses à se sentir surveillées par leurs agents.

Les fraudeurs, ceux qui ne se font pas prendre, suscitent des sentiments divers. On trouve qu'ils ont de l'imagination et c'est tant mieux pour eux. À l'opposé, on considère que s'il y avait moins de fraudeurs, les barèmes seraient plus élevés.

5.7 Conclusions sur la vie à l'aide sociale

Pour la majorité des femmes rencontrées, il est clair que leur présence à l'aide sociale se justifie d'abord et avant tout par leur situation familiale. Parce qu'elles n'ont pas ou n'ont plus le support d'un conjoint, parce qu'elles ne peuvent pas faire vivre leur famille ou encore parce qu'elles accordent une priorité à leur rôle de mère, ces femmes considèrent qu'elles ont droit à l'aide sociale. En effet, pour la plupart, sauf chez les plus jeunes (moins de 25 ans), l'aide sociale est perçue comme un droit ou en vient progressivement à être perçue comme tel.

Même si l'aide sociale est majoritairement perçue comme un droit, cela ne veut pas dire que ces femmes ne sont pas sensibles aux préjugés véhiculés sur les assistés sociaux. Nous avons pu constater que des femmes sont victimes d'actes de discrimination mais que c'est davantage la stigmatisation liée au statut de bénéficiaire d'aide sociale qui les affecte surtout et que toutes ne sont pas affectées de la même façon. L'âge, le statut socio-économique antérieur à la venue à l'aide sociale ainsi que l'environnement jouent un rôle important dans les perceptions qu'on a de soi-même ou encore de celles qu'on croit que les autres ont de nous-même. La discrimination ou l'ostracisme social lié à la monoparentalité nous a semblé moins important que ne le laissait entendre certaines études ou recherches.

Ce qui affecte le plus ces femmes dans le fait d'être bénéficiaires d'aide sociale, c'est les conséquences financières de cette situation: fins de mois difficiles qui causent le stress, nombreux refus qu'on doit

essuyer aux enfants et absence de loisirs. Les plus âgées ajouteront également l'absence d'issue qui permettrait d'espérer une amélioration de la situation. Pour une minorité c'est cependant l'inactivité découlant de cette situation qui constitue le problème majeur.

La plupart de ces femmes n'observent pas de conséquences sur les enfants. Celles qui ont exprimé des craintes sur le sujet sont surtout celles qui ont des adolescents et adolescentes.

Elles sont également nombreuses à dénoncer les abus à l'égard du système d'aide sociale, se défendant, bien sûr, de commettre elles-mêmes de tels abus. En outre, on établit une distinction entre la fraude et le "petit supplément" qui permet de boucler le budget.

Conclusion

En entreprenant cette étude, nous voulions apporter un nouvel éclairage sur la situation des femmes responsables de famille monoparentale vivant de l'aide sociale. Nous avons donc consulté la plupart des écrits sur le sujet, analysé diverses statistiques et nous sommes parties, avec notre curiosité de chercheur, rencontrer des femmes de Rimouski, Québec, Sherbrooke, Montréal et Longueuil. Nous les avons donc interrogées sur leur vie familiale, leur situation financière, leur travail, leur formation et leur vie à l'aide sociale. Au terme de ce travail, nous croyons avoir atteint notre objectif, du moins dans une large part.

Nous pensions, au départ, que le milieu de vie rural ou urbain aurait des conséquences sur le mode de vie et les opinions des femmes ou, à tout le moins, sur la stigmatisation ou la discrimination dont elles pouvaient être victimes. Or, il s'avère que, outre les écarts observés dans les prix du logement et du transport, on ne relève que peu de différences entre les femmes en milieu urbain et celles en milieu rural.

La répartition des participantes selon les trois groupes d'âge (moins de 25 ans, 25-34 ans et 35-54 ans) a été plus fructueuse en termes de résultats. Il reste néanmoins qu'il est quelquefois difficile de savoir si les différences observées sont liées à l'âge de la mère ou à l'âge des enfants. Il existe un corollaire entre les deux, les femmes les plus jeunes ayant souvent, bien que pas toujours, les enfants les plus jeunes.

L'effort que nous avons mis à reconstituer l'histoire matrimoniale de ces femmes nous a apporté beaucoup plus que des informations factuelles sur leur vie de couple, la planification des naissances, la rupture avec l'ex-conjoint et l'arrivée à l'aide sociale. Nous avons trouvé là certains éléments indispensables à la compréhension de leurs attitudes et de leurs comportements.

Les données statistiques nous révélaient une augmentation importante des célibataires parmi les responsables de famille monoparentale à l'aide

sociale. Or, ces célibataires sont loin de correspondre à l'image traditionnelle de la fille-mère car si 90 % des jeunes de moins de 25 ans ont un statut civil de célibataire, seulement le quart d'entre elles n'ont jamais cohabité avec le père de son ou ses enfants. Le modèle de la famille nucléaire traditionnelle est donc toujours prédominant et on peut difficilement parler de monoparentalité désirée. Même si l'union des jeunes est de courte durée (la moitié ayant vécu un an ou moins avec le conjoint), la vie de couple s'organise au moment de la grossesse ou, à tout le moins, au moment de la naissance de l'enfant.

Lors de la séparation avec le conjoint, plus de la moitié des participantes étaient de milieu économiquement faible, les conjoints étant chômeurs ou ouvriers semi ou non spécialisés. Les autres femmes, par contre, proviennent de milieux plus favorisés et elles forment ce que certains auteurs conviennent d'appeler les "nouvelles recrues de la pauvreté". Ces femmes sont celles qui ont appartenu à la classe moyenne jusqu'à la séparation et qui tiraient leur revenu du salaire du conjoint. Elles se recrutent en majorité parmi les plus âgées.

Peu importe le groupe d'âge, on constate que la grossesse est souvent associée à une fatalité. Chez les plus âgées, on fera référence aux valeurs sociales de l'époque, alors que chez les plus jeunes, il est fréquent qu'on parle d'accident qui n'en n'est pas un et ce, malgré l'existence de moyens contraceptifs plus accessibles aujourd'hui qu'il y a 20 ans.

Bon nombre de femmes plus âgées et une partie de celles des groupes intermédiaires ont été victimes de violence. Cette violence est associée à la consommation d'alcool qui, en fait, est le principal motif de rupture évoqué par les femmes de 35 ans et plus. Ce qui a motivé la formation de la vie de couple chez les plus jeunes, la grossesse ou la naissance de l'enfant, est aussi la cause de la rupture. D'autres auteurs ont observé le même phénomène, à savoir que la rupture se produit dans l'année qui suit la naissance de l'enfant.

Un changement dans la situation familiale amène sept femmes sur dix à l'aide sociale. Une sur dix était déjà bénéficiaire avant la

rupture et les autres le deviennent à la suite de la perte de leur emploi.

Avec l'étude des cheminements, nous avons amené toutes ces femmes à un même moment, celui où elles se retrouvent seules responsables de famille et bénéficiaires d'aide sociale. Les autres thèmes abordés font référence aux conditions actuelles de vie de ces femmes et essaient de cerner les obstacles à une éventuelle reprise de l'autonomie financière.

Il nous est apparu utile et intéressant d'étudier ce que nous avons appelé la "réorganisation de la vie familiale". D'une part, parce qu'un changement dans leur situation familiale amène sept femmes sur dix à l'aide sociale et, d'autre part, parce que l'on pensait trouver là des éléments d'explication sur la perception d'un éventuel retour au travail. On pense ici au choc de la séparation et à la lourdeur des responsabilités familiales après la séparation.

Nos observations ne nous permettent pas de confirmer l'opinion largement répandue à savoir que l'adaptation à la monoparentalité est une période difficile à vivre. En effet, lorsque la question a été soulevée, les femmes parlaient peu, les plus âgées parlant plus que les plus jeunes. Elles n'en parlent pas tant comme une période difficile ou une adaptation psychologique, mais plutôt comme une libération. De deux choses l'une, ou bien pour certaines l'adaptation est chose faite et on ne tient pas à revenir là-dessus, ou bien la rupture a été une libération surtout pour celles qui ont connu une vie maritale difficile.

Quant à la répartition des responsabilités familiales, nos données nous amènent à être en accord avec cette auteure qui écrivait que les conséquences de la séparation sont que les hommes deviennent célibataires et que les femmes deviennent monoparentales. En effet, quatre femmes rencontrées sur dix nous ont dit que les pères ne voient plus ou n'ont jamais vu leurs enfants. Parmi ceux qui les fréquentent encore, il est assez difficile de déterminer la fréquence moyenne et la régularité des visites. Certains rencontrent l'enfant trois fois par année (à Pâques, Noël et pendant les vacances), d'autres visiteront l'enfant régulièrement

deux heures par semaine. Nous avons observé que la régularité des visites peut aussi varier dans le temps: le père viendra souvent au début et espacera ses visites au fur et à mesure que le temps passe.

La garde partagée, une autre façon perçue comme pouvant alléger la tâche de la mère, est presque inexistante. Nous n'avons rencontré qu'un seul cas. Aussi, cela est arrivé à quelques reprises que les enfants aillent vivre avec leur père (10 cas), mais ce sont des arrangements qui se sont avérés temporaires.

En fin de ligne, quatre femmes sur dix ne peuvent pas compter sur l'aide du père des enfants et celles qui le peuvent, n'ont qu'une aide sporadique. La responsabilité des enfants incombe donc en quasi-totalité aux mères.

Puisque la loi sur l'aide sociale reconnaît les unions de fait, le Ministère est très vigilant vis-à-vis de la fraude par concubinage. Nous avons été incapables, pour notre part, de quantifier ce phénomène. D'une part, nous étions identifiées au Ministère et, d'autre part, nous en sommes venues à douter que ce soit leur réalité. Avant même d'aborder la fraude par concubinage, il faut voir si les femmes ont envie de revivre en couple. La réponse à la question n'était pas si évidente. Les plus jeunes et celles d'âge intermédiaire avaient tendance à dire oui, même si elles y voyaient de nombreux obstacles. Chez les femmes de 35 ans et plus, la tendance était au non. Et qui pourrait les blâmer? Ces femmes ont retiré peu de gratification de leur vie de couple. De plus, depuis qu'elles sont bénéficiaires de l'aide sociale, leur prestation leur offre une autonomie financière, autonomie qu'elles ne sont pas prêtes à troquer pour le premier venu. Cela nous amène à conclure que les femmes qui ont un ami en viennent à faire un compromis sur leur vie de couple: elles choisiront un amant plutôt qu'un conjoint.

Dans une autre partie de l'entrevue portant sur la situation financière, nous avons tenté de cerner les conditions de vie matérielle de ces femmes. Deux choses ressortent d'une comparaison avec un budget type élaboré au Ministère: 1) elles paient plus cher pour leur logement, soit de

15 % à 20 % de plus que le montant alloué dans un budget théorique; 2) le crédit impôt pour enfant n'est pas réparti sur douze mois, mais sert plutôt à des dépenses importantes telles que le remboursement des dettes, l'ameublement, l'habillement... Dans l'ensemble, les répondantes disent qu'après avoir payé le logement, la nourriture et les comptes, il ne leur reste presque rien pour les autres postes budgétaires.

Bien que la prestation soit jugée suffisante pour couvrir les besoins de base, ces femmes ressentent leur pauvreté dans la mesure où elles ne peuvent pas se payer d'"extra". Cela se manifeste chez celles qui affirment ne pas pouvoir faire face aux imprévus tels que le bris d'un appareil électroménager, un enfant malade... D'autres ajouteront qu'elles n'ont pas d'argent pour les petites gâteries: un rendez-vous chez le coiffeur, un cinéma, un bon steak, des loisirs pour les enfants...

Elles ne peuvent pas arriver à boucler leur budget et à s'offrir des "extra" sans avoir recours à d'autres moyens. On fait surtout référence ici à l'aide de la famille et au travail au noir. L'aide de la famille est un réseau qui fournit des vêtements, des sorties, des gardiennes, de l'argent... Chez les plus jeunes, ce sont les frères, les soeurs et les parents qui apportent cette aide tandis que pour les plus âgées, l'aide provient des enfants, souvent adolescents, qui gagnent leur argent de poche ou bien des enfants qui ont quitté la maison.

Le travail au noir, bien que répandu, n'est pas si important en termes d'argent que pourrait le laisser entendre certains. Les femmes qui nous ont dit y avoir recours pour boucler leur budget font surtout du ménage et du gardiennage, en font peu, et retirent peu d'argent pour ces travaux (souvent en deçà de l'exemption à laquelle elles ont droit).

Dans l'ensemble, peu de femmes ont exprimé le désir de recevoir des pensions alimentaires: cela ne leur procure rien de plus en termes monétaires et ne fait qu'ajouter à leurs tracas.

Notre dernier commentaire sur la situation financière a trait à l'évaluation qu'elles font de leur situation actuelle par rapport à celle qui

prévalait avant qu'elles ne deviennent bénéficiaires de l'aide sociale et responsables de famille. Les plus âgées diront que leur situation financière s'est améliorée et les plus jeunes, qu'elle s'est détériorée. De façon générale, la situation financière de ces femmes est difficile mais elles ne vivent pas toutes dans une situation précaire. Certaines sont plus pauvres que d'autres, notamment celles qui sont isolées et qui n'ont accès ni à un réseau familial, ni au supplément d'un petit travail.

Il nous fallait aussi investiguer l'avenir. Pour cela, nous avons essayé de voir si ces femmes avaient un certain intérêt pour le retour au travail. Nous leur avons donc demandé de nous situer par rapport à leur formation et leur expérience, de nous énumérer les obstacles qu'elles identifiaient et de nous faire part des démarches et des moyens qu'elles avaient déjà expérimentés.

D'abord, ces femmes sont peu scolarisées, trois sur cinq n'ayant pas obtenu son diplôme d'études secondaires. Malgré cela, la majorité d'entre elles ont une expérience de travail et seulement 10 % nous ont dit n'avoir jamais travaillé. Celles-ci se comptent surtout parmi les plus jeunes et cela s'explique en partie par leur âge au moment de la grossesse et la conjoncture économique des dernières années. Celles qui ont travaillé ont à peu près toutes occupé un emploi non spécialisé.

Lorsqu'on leur demande si elles veulent travailler, la majorité répondent par l'affirmative, et un petit nombre optent pour la formation préalable. Mais le moment du retour n'est pas toujours aussi évident. Ainsi, la majorité des moins de 25 ans et bon nombre des 25-34 ans n'ont pas de projet immédiat de retour au travail. Elles préfèrent le reporter à plus tard, lorsque l'enfant sera d'âge scolaire. D'autres, parmi les 25-34 ans, se disent toutefois prêtes. Ce qui est le plus surprenant, c'est qu'un bon nombre des 35-55 ans affirment qu'il est pour elles trop tard: ces femmes voient leur âge comme un obstacle majeur à un éventuel retour au marché du travail et se considèrent comme "finies". Cela se vérifie dans les projets à long terme où six femmes sur dix nous ont dit vivre au jour le jour... et plus on vieillit, plus on le dit.

Néanmoins, celles qui parlent d'un éventuel retour au marché du travail identifient deux obstacles principaux, soit le salaire de rupture et le rôle de mère. Quand elles parlent d'un salaire de rupture, toutes s'entendent pour dire qu'au salaire minimum, cela ne vaut pas la peine de réintégrer le marché du travail. D'ailleurs, certaines nous ont relaté des expériences vécues pour conclure qu'il est plus facile de boucler leur budget à l'aide sociale qu'au salaire minimum.

Les jeunes ont été plus nombreuses à se prononcer sur le salaire de rupture. Elles l'évaluent à environ 225 \$ à 300 \$ nets par semaine. Ce montant semble assez élevé mais il tient compte de la garde des enfants qui, dans leur calcul, n'est pas subventionné. Les femmes des deux autres groupes, qui ont des enfants plus âgées, exigent un salaire moindre: 200 \$ à 250 \$ nets par semaine. Dans leur cas, le salaire de rupture peut être moins élevé parce que les frais de garde sont moindres, mais aussi parce qu'on retrouve parmi elles les travailleuses découragées. Ce sont ces femmes qui sont hors circuit depuis longtemps et qui ne pensent pas réintégrer le marché du travail, d'où la difficulté qu'elles éprouvent à évaluer le salaire de rupture.

Peu de femmes jugent qu'elles ont la possibilité d'obtenir le salaire de rupture car elles savent qu'elles n'ont ni l'expérience, ni la formation nécessaires. De plus, les emplois offerts aux femmes sont tels qu'ils ne peuvent commander le salaire qu'elles jugent essentiel.

La perception qu'elles ont des exigences de leur rôle de mère représente également un autre obstacle à leur réintégration au marché du travail et les moins de 25 ans forment le sous-groupe le plus important à le déclarer. De plus, ces femmes jugent que les modes de garde existants sont inadéquats. Elles remettent donc leur entrée sur le marché du travail au moment où leur plus jeune enfant sera d'âge scolaire.

Chez les 25-34 ans, les opinions sont plus partagées et certaines se disent prêtes à réintégrer le marché du travail, leurs enfants étant déjà d'âge scolaire. Chez les plus âgées, cela n'a pas vraiment suscité de discussion. Néanmoins, ici également, on comptait un groupe qui se

disait prêt à retourner travailler et un autre pour qui les enfants avaient encore besoin d'elles.

On peut donc retenir que certaines femmes se disent prêtes à retourner sur le marché du travail, alors que d'autres repoussent toujours l'échéance: on attend que l'enfant soit d'âge scolaire, qu'il ait 12 ans, qu'il ait 18 ans...

Les attentes de celles qui veulent y retourner correspondent assez bien à ce que l'on observe sur le marché du travail: le taux de participation des conjointes est beaucoup plus élevé que celui des responsables de famille monoparentale lorsque les enfants sont d'âge préscolaire et celui des mères seules dépasse celui des conjointes lorsque l'enfant atteint l'âge scolaire.

À ce chapitre, on s'est rendu compte que ces femmes veulent avant tout améliorer leur condition financière, qu'elles ne cherchent pas vraiment l'autonomie financière. Cela se reflète dans les réponses qu'elles avancent lorsqu'il est question des moyens pouvant être développés afin de leur faciliter le retour sur le marché du travail. Elles parlent d'augmenter les exemptions pour le travail à temps partiel, de maintenir l'aide ou les besoins spéciaux pour une période déterminée, de privilégier les familles monoparentales lors de la création d'emplois, et pour quelques-unes, les solutions échappent à l'aide sociale: ce sera par la vie de couple qu'elles pourront réintégrer le marché de l'emploi.

Le dernier point abordé avec les participantes concerne leur vie à l'aide sociale. Elles justifient d'abord et avant tout leur présence à l'aide sociale par leur situation familiale: elles n'ont plus de conjoint, elles ne peuvent pas gagner un salaire suffisant, elles ont leur rôle de mère à assumer... Elles considèrent l'aide sociale comme un droit et cela s'intensifie avec l'âge, les plus jeunes pensant davantage que l'aide sociale est une charité que la société leur fait.

Quant à la discrimination dont elles peuvent être victimes, on a relevé certains faits, mais nous nous sommes rendues compte que c'est surtout l'étiquetage lié au statut de bénéficiaire qui les affecte davantage:

elles seront néanmoins touchées différemment selon leur âge, leur statut socio-économique antérieur et leur environnement. De plus, nous n'avons pas observé l'ostracisme lié à la monoparentalité mentionné dans certaines études.

En dernier lieu, ces femmes partagent les préjugés relatifs aux abus et à la fraude à l'égard des assistés sociaux. Pour leur part, elles établissent une nette distinction entre le "petit supplément" qui leur permet de vivre normalement et ce qu'elles appellent la fraude, soit le travail à plein temps, le conjoint non déclaré...

Parallèlement à ces énoncés factuels, l'étude a permis de cerner d'autres aspects de leur vie. Tout d'abord, contrairement à nos attentes, elles n'expriment pas ou peu d'exigences sociales parce qu'elles ont des enfants et qu'elles en assument la pleine responsabilité. Possédant théoriquement des arguments sociaux pour justifier leur situation au foyer et même pour revendiquer de meilleures conditions de vie, ces femmes perçoivent, au contraire, leur charge familiale comme leur propre responsabilité et leur prestation d'aide sociale comme le revenu d'un conjoint inexistant.

La prestation d'aide sociale leur offre une indépendance économique et peut-être même une indépendance tout court ou, à tout le moins, un sentiment de liberté. Pas tant parce qu'elles vivent richement, bien que certaines nous avouent avoir amélioré leur situation financière, mais parce que leur survie est assurée sans avoir à subir les contraintes que la plupart des femmes de classe moyenne ou inférieure qui travaillent et qui ont des enfants subissent: contraintes liées à l'horaire, à la garde des enfants, à la domesticité, au travail lui-même...

Sentiment de liberté, certes, mais associé à d'autres contraintes qui échappent aux travailleuses et aux épouses. Parce qu'elles sont bénéficiaires de l'aide sociale, parce que la prestation n'est émise qu'à certaines conditions, elles doivent se plier à certaines exigences. L'État s'immisce dans leur vie privée et va même jusqu'à dicter le type de relations amoureuses auxquelles elles ont droit, ou encore le montant

qu'elles peuvent accumuler dans leur compte de banque. Cette prise en charge de l'État n'est pas sans prix: puisque tout vient de l'extérieur, il semble, pour certaines, que c'est également de l'extérieur que viendront les changements. Ainsi pensent-elles que le cours de leur existence ne pourra être modifié sans le concours d'un billet de loterie ou d'un prince charmant. On ne peut cependant que comprendre ces femmes qui, placées devant un tel choix, préféreront la sécurité qu'elles ont aujourd'hui. Mais, d'autre part, on ne peut que supporter celles qui auront le courage de briser cette dépendance et faire en sorte qu'elles ne perdent pas au change.

Épilogue

Un peu plus d'une année s'est écoulée depuis les entrevues. Au moment de présenter ce rapport, nous nous sommes demandées ce qui était advenu des femmes que nous avons rencontrées. Combien sont encore bénéficiaires d'aide sociale? Combien ont participé aux mesures de relance ainsi qu'au retour aux études postsecondaires?

Une vérification dans le fichier de l'aide sociale nous a permis de constater que 12 % des femmes (17/140) n'étaient plus bénéficiaires en février 1986. Elles se répartissent de la façon suivante: six chez les moins de 25 ans, sept chez les 25-34 ans et quatre chez les 35-55 ans. Pour en savoir un peu plus long, nous avons tenté de contacter à nouveau celles qui n'étaient plus bénéficiaires afin de connaître leur situation actuelle. Parmi les dix-sept femmes, nous n'avons pu en rejoindre que dix.

À celles que nous avons pu rejoindre, nous avons demandé par quels moyens elles avaient pu quitter l'aide sociale. Pour sept d'entre elles, l'obtention d'un emploi est la raison principale de leur départ de l'aide sociale. Parmi les sept, trois occupaient un emploi à temps partiel au moment de l'entrevue et elles ont pu augmenter le nombre d'heures travaillées. Pour ces femmes, s'ajoute un revenu supplémentaire, soit une pension alimentaire (2) ou le revenu d'un conjoint (1) qui leur permet d'être autonome financièrement.

Parmi les quatre autres femmes qui ont actuellement un emploi, trois l'ont obtenu par le biais d'amis ou de parents, la quatrième ayant reçu l'aide du Centre de main-d'oeuvre. Une seule de ces sept femmes a un enfant d'âge préscolaire et la plupart peuvent compter sur la présence d'un proche parent pour garder leurs enfants, réduisant ainsi les frais encourus pour exercer leur emploi. Enfin, une femme a quitté l'aide sociale parce qu'elle a obtenu une pension alimentaire plus élevée que le barème. Deux autres vivent avec un conjoint qui assume en totalité la charge financière de la famille.

La plupart (8/10) diront que leur situation financière s'est améliorée. Celles qui travaillent ont un emploi dont la rémunération se situe au-dessus du salaire minimum. Deux femmes préciseront que leur situation financière est équivalente à celle qui prévalait lorsqu'elles étaient bénéficiaires de l'aide sociale. Par contre, elles envisagent des perspectives d'amélioration dans un avenir rapproché.

Nous nous sommes également demandé si les femmes que nous avons rencontrées avaient participé ou participaient actuellement à des mesures de développement de leur employabilité. Rappelons que les responsables de familles monoparentales de moins de 30 ans sont admissibles aux trois mesures suivantes: le rattrapage scolaire, les stages en milieu de travail et les travaux communautaires. L'ensemble peut, qu'importe l'âge, s'inscrire en rattrapage scolaire ou encore bénéficier du programme Retour aux études postsecondaires.

Environ une femme sur cinq a participé à l'une ou l'autre des différentes mesures. Elles se répartissent de la façon suivante: quinze chez les moins de 25 ans, onze chez les 25-34 ans et une chez les 35 ans et plus. En fait, seulement trois femmes de plus de 30 ans ont participé. Et c'est surtout du côté du rattrapage scolaire qu'elles se sont dirigées (1/2). On constate également que les deux tiers des participantes se retrouvent à Sherbrooke et Rimouski.

Il est bien évident que le petit nombre de femmes qui ne sont plus bénéficiaires d'aide sociale ne nous permet pas de dégager quelques conclusions ou encore de faire une analyse des motifs de sortie. Toutefois, les constatations qui se dégagent suscitent certaines hypothèses sur les "portes de sortie" qui s'offrent aux familles monoparentales. Ces hypothèses pourraient faire l'objet de recherches ultérieures portant non seulement sur les familles monoparentales mais sur l'ensemble de la clientèle de l'aide sociale.

Annexe I

Le questionnaire et les résultats

Renseignements supplémentaires
(En %, N = 140)

Dans le but de compléter les entrevues, nous aimerions avoir des renseignements supplémentaires sur votre situation. Ces renseignements sont confidentiels et ne seront utilisés que dans le contexte de notre étude. N'hésitez pas à répondre puisque, à nulle part, vous n'avez à vous identifier.

1. Quel est votre âge?

- 25 ans : 30,0
25-34 ans: 35,7
35-55 ans: 34,2

2. Avez-vous déjà vécu en couple avec le père de votre ou vos enfants (mariage ou union de fait)?

82,1 oui
17,8 non ————— passez à la question N° 6.

Si oui, pendant combien de temps?

2 ans et moins: 24,1	12 ans et + : 21,3
2 à 5 ans : 28,7	V.M.* : (32)
6 à 11 ans: : 25,9	

3. Quelle était son occupation au moment de votre séparation? Indiquez de façon aussi précise que possible l'occupation (par exemple: commis dans un magasin de chaussures).

Professionnel, gérant,	Ouvrier non spécialisé	18,2
administrateur 6,9	Cultivateur	2,6
Petit administrateur 8,7	Étudiant, invalide	2,6
Collet blanc 6,9	Chômeur	17,4
Ouvrier spécialisé 15,7	N.R.P./incomplet	6,9
Ouvrier semi-spécialisé 13,9	V.M.	(25)

4. Étiez-vous déjà bénéficiaire d'aide sociale au moment de votre séparation?

23,6 oui

76,3 non

V.M.: (26)

* V.M.: Valeurs manquantes, nombre de répondantes.
* N.R.P.: Ne répond pas.

5. Votre ex-conjoint reçoit-il actuellement de l'aide sociale?

- 10,4 oui
 - 61,7 non
 - 24,3 ne sais pas
 - 3,8 ne s'applique pas
- V.M. (25)

6. Quel est votre état civil actuel?

- 48,6 1. célibataire
- 21,4 2. séparée
- 25,7 3. divorcée
- 3,6 4. veuve
- 0,7 5. mariée

7. Actuellement, combien d'enfants vivent avec vous?

- 1 enfant : 55,0
- 2 enfants: 32,1
- 3 enfants: 12,9

8. Avez-vous d'autres enfants qui ne vivent pas avec vous?

- non : 82,1
- enfant placé : 7,1
- enfant autonome: 10,7

Nombre d'enfants	
1 enfant	: 7,9
2 enfants	: 4,3
3 enfants et plus:	5,7

9. Actuellement, recevez-vous une pension alimentaire?

- 14,3 oui
- 85,7 non ————— passez à la question N° 10.

Si oui, votre pension vous est-elle versée régulièrement?

- 80,0 oui
 - 20,0 non
- V.M.: (120)

Quel montant recevez-vous par mois?

- 1. 25-75 \$: 25,0 140-200 \$: 25,0
- 80-120 \$: 25,0 250-600 \$: 25,0

10. Possédez-vous un diplôme vous permettant d'exercer un métier ou une profession?

- 25,2 oui —————

postsecondaire	15,6
formation professionnelle	21,9
secrétariat, commercial	46,9
soins personnels	15,7
V.M.	(10,8)
- 74,8 non

11. Avez-vous déjà occupé un ou plusieurs emplois?

- 88,6 oui
- 11,4 non ————— passez à la question N° 15.

Si oui, depuis la fin de vos études, combien d'années d'expérience avez-vous sur le marché du travail?

- Nombre d'années: 3 ans et moins : 33,6
- 4 à 6 ans : 24,3
- 6 à 11 ans : 22,4
- 12 ans et + : 19,6
- V.M. : (33)

12. Quel a été votre dernier emploi? Indiquez de façon aussi précise que possible l'occupation (par exemple: caissière dans un magasin d'alimentation).

Votre dernière occupation:

manufacture et industrie	16,1	petite administratrice	0,8
restauration	20,9	cuisinière	16,1
aide-ménagère	9,7	couturière	1,6
travail de bureau	15,3	chauffeuse	2,4
vente et commerce	16,9	autres, non spécifiées	7,3
soins personnels	1,6	incomplet	3,2
santé et éducation	2,4	V.M.	(16)

Nombre d'heures travaillées par semaine:

plein temps	76,2
temps partiel	23,8
V.M.	(35)

13. Quelle a été la raison principale qui vous a fait quitter cet emploi? (Cochez la réponse qui convient le mieux à votre situation.)

- 25,0 1. congédiement ou pénurie de travail
- 4,0 2. fin du contrat
- 3. grève ou lock-out
- 9,6 4. mariage
- 24,2 5. grossesse ou naissance d'un enfant
- 11,3 6. maladie
- 8,8 7. départ volontaire
- 9,2 8. toujours au travail
- 9,6 9. autre

V.M. (16)

14. Depuis combien de temps n'avez-vous pas tiré votre principal revenu d'un emploi rémunéré?

2 ans et moins	25,5
2 à 5 ans	32,1
7 à 13 ans	28,3
+ 14 ans	14,2
V.M.	(34)

15. Combien avez-vous à payer à peu près chaque mois pour chacune des dépenses suivantes? (Si certaines dépenses sont partagées, n'indiquez que votre part.)

- . Alimentation _____/mois
- . Logement (incluant chauffage et électricité) _____/mois
- . Vêtement _____/mois
- . Téléphone _____/mois
- . Nécessités personnelles, domestiques et meubles _____/mois
- . Transport _____/mois
- . Allocations personnelles et loisirs _____/mois

16. À quel âge avez-vous reçu pour la première fois des prestations d'aide sociale?

16-18 ans	21,9
19-24 ans	29,9
25-31 ans	24,1
32 ans et +	24,1
V.M.	(3)

17. Étiez-vous bénéficiaire d'aide sociale lors de la naissance de votre premier enfant?

- 27,8 oui
- 72,2 non

18. Vos parents ont-ils déjà reçu de l'aide sociale?

- 32,1 oui
- 67,9 non

		1 adulte 1 enfant	1 adulte 2 enfants	1 adulte 3 enfants
Alimentation	Moyenne	193 \$	219 \$	292 \$
	Médiane	200	200	200
	Haut	360	400	400
	Bas	50	50	150
	Nombre de personnes	(72)	(42)	(17)
Logement	Moyenne	282	311	277
	Médiane	290	323	295
	Haut	450	455	490
	Bas	100	100	100
	Nombre de personnes	(25)	(44)	(18)
Vêtement	Moyenne	50	47	63
	Médiane	40	48	50
	Haut	250	100	150
	Bas	10	20	20
	Nombre de personnes	(54)	(20)	(14)
Téléphone	Moyenne	16	16	17
	Médiane	15	15	14
	Haut	33	50	60
	Bas	10	1	11
	Nombre de personnes	(72)	(44)	(17)
Nécessités personnelles domestiques	Moyenne	55	49	55
	Médiane	40	44	50
	Haut	200	140	200
	Bas	5	5	10
	Nombre de personnes	(54)	(29)	(15)
Transport	Moyenne	29	39	27
	Médiane	24	25	22
	Haut	100	250	100
	Bas	5	3	5
	Nombre de personnes	(44)	(29)	(16)
Allocation personnelle loisirs	Moyenne	46	33	59
	Médiane	35	30	40
	Haut	150	100	247
	Bas	5	5	10
	Nombre de personnes	(49)	(23)	(14)

19. Lorsque vous viviez chez vos parents, quelle était l'occupation de votre père? (Indiquez de façon aussi précise que possible l'occupation.)

prof. gérant, administrateur	2,1	cultivateur	9,3
petit administrateur	8,6	étudiant, invalide	1,4
collet blanc	4,3	chômeur	1,4
ouvrier spécialisé	25,0	Ne sait pas	1,4
ouvrier semi-spécialisé	15,0	Ne répond pas	7,1
ouvrier non spécialisé	17,1	incomplet	3,6
		décédé	3,6

20. Quelle était l'occupation de votre mère?

manufacture et industrie	1,4	petite administratrice	3,6
restauration	2,8	couturière	2,2
aide-ménagère	5,7	chauffeuse	0,7
travail de bureau	8,8	ménagère	68,6
vente et commerce	4,3	autres, non spécifiées	0,7
santé et éducation	3,6	décédée	0,7
		incomplet	2,1

21. Vous-même, avez-vous été élevée dans:

- 72,8 1. une famille où les deux parents étaient présents?
- 20,0 2. une famille où seulement la mère était présente?
- 2,1 3. une famille où seulement le père était présent?
- 3,8 4. une autre famille?
- 1,4 5. en institution?

22. Connaissez-vous une ou des associations de familles monoparentales?

- 20,0 oui
- 80,0 non

23. Actuellement, êtes-vous membre d'une association de familles monoparentales?

2,8 oui

97,2 non

Pour quelle(s) raison(s)?

ne connaît pas	42,3
pas intéressée	42,3
pas de temps	3,9
autre	11,5

Si vous avez des commentaires à formuler sur l'entrevue ou le questionnaire, n'hésitez pas!

Commentaires

Annexe II

Guide d'entrevue

Merci de votre collaboration.

**Étude sur les familles monoparentales
à l'aide sociale**

Préliminaires

- Explication des objectifs de la recherche.
- Présentation des thèmes de la rencontre:
 - . la vie familiale;
 - . la situation financière;
 - . le travail et la formation;
 - . la vie à l'aide sociale.
- Confidentialité des informations.

1er thème: La vie familiale

Dans ce thème sont regroupées les informations relatives aux enfants et à la vie de couple.

- a) Présentation des participantes: prénom, nombre d'enfants et âge des enfants.
- b) La vie avec l'ex-conjoint (père des enfants):
 - . existence d'une vie de couple;
 - . type d'union (mariage ou union de fait);
 - . durée de l'union.

**Avez-vous déjà vécu en couple avec le père de votre (vos) enfant(s)?
Si oui, pendant combien de temps? Étiez-vous mariée?**

- c) L'arrivée des enfants:
 - . grossesse(s) planifiée(s) (par la femme, le conjoint);
 - . influence de l'arrivée des enfants dans la vie de couple;
 - . rôle joué par la structure des barèmes chez les célibataires;
 - . éducation des enfants envisagée en couple ou en monoparentalité.

Au moment où vous avez eu vos enfants, est-ce que vous l'aviez planifié avec le père ou s'agit-il d'une autre situation?

Aviez-vous déjà pensé que vous étiez pour vous retrouver seule avec vos enfants?

- d) La rupture:
 - . raisons de la rupture;
 - . rôle de l'aide sociale dans la rupture.

e) La responsabilité paternelle:

- . contacts du père avec les enfants;
- . fréquence de ces contacts;
- . situation satisfaisante ou problématique pour l'enfant et pour la mère;
- . la garde des enfants.

Est-ce que les enfants voient leur père? À quelle fréquence?

Est-ce que vous croyez qu'il est important que les enfants soient en contact avec leur père?

Pouvez-vous nous expliquer pourquoi vous, plutôt que votre conjoint, avez la garde de vos enfants?

À votre avis, quelles sont les principales responsabilités d'un père vis-à-vis de ses enfants?

f) Les relations de la mère avec ses enfants:

- . adaptation à la vie monoparentale;
- . avantages et/ou inconvénients liés à la monoparentalité.

Dans vos relations avec vos enfants, pouvez-vous nous parler de ce que vous trouvez le plus difficile et aussi de ce que vous trouvez le plus positif compte tenu de votre situation familiale?

g) Le nouveau conjoint:

- . cohabitation avec un nouveau conjoint;
- . prise en charge de la famille par le nouveau conjoint.

Tel que vous le savez, l'aide sociale reconnaît les unions de fait, c'est-à-dire que lorsqu'une femme cohabite avec un nouveau conjoint, c'est à cet homme de payer non seulement pour la femme, mais aussi pour les enfants de cette femme. Qu'est-ce que vous pensez de cela?

Si vous aviez un "chum", est-ce que vous le déclareriez à l'aide sociale?

Avez-vous actuellement un ami?

2e thème: La situation financière

a) L'arrivée à l'aide sociale:

- . tour de table où chacune décrit son arrivée à l'aide sociale et la situe par rapport à la naissance des enfants et à la vie de couple.

b) Suffisance des montants reçus:

- . principaux postes budgétaires: logement, nourriture, habillement;
- . autres dépenses: loisirs, garde des enfants;
- . la privation:
 - . sur quoi elle porte?
 - . en quoi les enfants sont affectés?

Les montants que vous recevez tous les mois sont-ils suffisants pour vivre?

Pour celles qui ont dit non, il vous manque combien d'argent et où affecteriez-vous ces montants?

Finalement, la privation est ressentie sur quoi?

c) Tableau revenus/besoins:

- . montrer le tableau revenus/besoins (tableau I annexé);
- . voir leur réaction;
- . voir si le tableau est réaliste ou pas;
- . si postes budgétaires plus importants, où est la privation?
- . satisfaction sur cinq points (nourriture, logement...).

d) Moyens utilisés pour joindre les deux bouts.

Si les montants qu'on vous alloue sont insuffisants, quels sont les autres moyens que vous utilisez pour joindre les deux bouts?

- Le travail:
 - . travail déclaré;
 - . travail au noir;
 - . type de travail et montant reçu.

Parmi vous, est-ce qu'il y en a qui ont des "jobbines"?

- Les pensions alimentaires ou la contribution du père:
 - . perception d'une pension;
 - . régularité de la pension;
 - . recours à la loi de la perception des pensions alimentaires;
 - . pension non déclarée;
 - . pension sous forme de biens et services.

Est-ce qu'il y en a parmi vous qui reçoivent une pension alimentaire?

Est-ce qu'il y en a qui bénéficient de l'aide du père des enfants: vêtements pour les enfants, sorties ou autres services?

Que pensez-vous du fait que le père contribue peu ou pas aux besoins financiers des enfants?

- L'entraide:

Recevez-vous de l'aide de vos parents ou amis?

- Les autres moyens:

- . recours à des activités illégales.

Avez-vous déjà eu recours à des activités illégales telles que vol, recel, prostitution, trafic de drogue pour joindre les deux bouts?

e) L'endettement:

- . avec qui?
- . pourquoi?
- . combien?

Avez-vous des dettes? Si oui, à qui devez-vous cet argent? Vous l'avez emprunté pourquoi et à combien s'élève le remboursement mensuel?

f) Comparaison de la situation financière actuelle par rapport à celle prévalant lors de la vie en couple ou avant la naissance de l'enfant.

Comment évaluez-vous votre situation financière actuelle par rapport à celle prévalant lorsque vous étiez en couple: pareille, meilleure ou pire?

3e thème: Le travail et la formation

a) La formation et l'expérience sur le marché du travail:

Tour de table pour connaître la situation des participantes:

- . scolarité;
- . années d'expérience;
- . principal emploi;
- . raison du retrait du marché du travail;
- . évaluation de l'expérience de travail.

b) Le retour au travail ou l'acquisition d'une nouvelle formation:

- . intérêt pour l'intégration au marché du travail;
- . directement ou avec l'acquisition d'une formation;
- . moment prévu pour le retour au travail;
- . démarches effectuées pour trouver un emploi.

Envisagez-vous de retourner aux études ou sur le marché du travail dans un avenir prochain?

Avez-vous fait des démarches précises pour retourner aux études ou réintégrer le marché du travail? Lesquelles?

c) Les obstacles au retour au travail ou à la formation:

- Le salaire de rupture (salaire net nécessaire pour inciter au retour au travail).

À quel niveau de salaire iriez-vous travailler?

Compte tenu de votre expérience et de votre formation, pensez-vous être capable d'obtenir ce niveau de salaire? Si non, quelle est la solution?

- Les enfants:

- . rôle de la mère;
- . problème de garde.

Pensez-vous qu'il est plus important pour une femme de s'occuper de ses enfants ou d'aller travailler? Pourquoi?

Dans votre situation, est-il plus important de vous occuper de vos enfants ou d'aller travailler?

d) Les programmes gouvernementaux (prêts et bourses et divers programmes de relance):

- . connaissance de ces programmes;
- . intérêt.

Connaissez-vous les programmes gouvernementaux de réinsertion au travail? Qu'en pensez-vous? Seriez-vous intéressée à y participer?

Connaissez-vous le programme des Prêts et bourses du ministère de l'Éducation? Que pensez-vous de ce programme par rapport à celui de l'aide sociale?

e) Solutions proposées.

Qu'est-ce qui pourrait encourager les femmes dans votre situation?

- . À retourner aux études?
- . À réintégrer le marché du travail?

4e thème: La vie à l'aide sociale

a) Discrimination liée au statut de bénéficiaire d'aide sociale:

- . relations d'affaires;
- . propriétaire;
- . parents, amis.

Avez-vous l'impression d'être traitée de façon différente par votre entourage ou d'autres personnes parce que vous êtes à l'aide sociale?

b) Conséquences du fait d'être bénéficiaire de l'aide sociale.

Croyez-vous que le fait d'être assistée sociale a des conséquences?

- . au niveau de vos relations sociales?
- . sur votre santé physique et/ou mentale?
- . sur vos enfants, sur leur avenir?

c) Conception du programme d'aide sociale:

- . droit;
- . charité;
- . revenu minimum.

Pour vous, l'aide sociale, qu'est-ce que c'est?

d) Rôle de l'État vis-à-vis des femmes parents uniques.

Parmi les familles biparentales au Québec, 5 % vivent de l'aide sociale. Chez les monoparentales, environ 60 % sont bénéficiaires d'aide sociale. Comment expliquez-vous cet état de fait?

La plupart des femmes responsables de familles monoparentales dépendent de l'aide sociale alors qu'un très grand nombre d'hommes dans la même situation tirent leur revenu d'un emploi. Comment expliquez-vous cet état de fait?

Croyez-vous que le gouvernement a des obligations particulières vis-à-vis des femmes parce qu'elles ont des enfants?

e) La dépendance par rapport à l'aide sociale:

- . permanence à l'aide sociale;
- . la fraude.

Tableau I

Composantes du revenu minimum garanti* au Québec et répartition approximative de ce revenu minimum selon les besoins essentiels des bénéficiaires de l'aide sociale (Base mensuelle juillet 1984) en \$

Taille de la famille	1 adulte	1 adulte 1 enfant	1 adulte 2 enfants	1 adulte 3 enfants (1)	2 adultes	2 adultes 1 enfant	2 adultes 2 enfants	2 adultes 3 enfants (1)
Revenus								
Aide sociale	423,00	576,00	624,00	624,00	673,00	727,00	771,00	771,00
Allocations familiales provinciales	—	7,90	18,45	31,63	—	7,90	18,45	31,63
Allocations familiales fédérales(2)	—	18,98	46,53	116,02	—	17,98	46,53	116,02
Crédit d'impôt pour enfants(3)	—	28,58	57,16	85,74	—	28,58	57,16	85,74
Total	423,00	630,46	746,14	857,39	673,00	781,46	893,14	1 004,39
Besoins								
Alimentation	113,00	207,00	276,00	341,00	223,00	284,00	349,00	414,00
Logement	197,00	260,00	280,00	300,00	260,00	280,00	300,00	320,00
Vêtement	20,00	37,00	54,00	70,00	40,00	57,00	74,00	90,00
Téléphone	13,00	13,00	13,00	13,00	13,00	13,00	13,00	13,00
Nécessités personnelles domestiques et meubles	25,00	52,00	56,00	60,00	52,00	56,00	60,00	64,00
Transport	24,00	24,00	24,00	24,00	48,00	48,00	48,00	48,00
Allocations personnelles, loisirs	31,00	37,00	43,00	49,00	37,00	43,00	49,00	55,00
Total	423,00	630,00	746,00	857,00	673,00	781,00	893,00	1 004,00

- (1) Pour chaque enfant additionnel, il faut compter un revenu de 113,87 \$ par mois, soit 69,49 \$ en allocations familiales fédérales, 15,80 \$ en allocations familiales provinciales et 28,58 \$ en crédits d'impôt fédéraux. Par contre, les besoins sont également de l'ordre de 114 \$, dont 68 \$ pour l'alimentation, 20 \$ pour le logement, 10 \$ pour le vêtement, 4 \$ pour nécessités personnelles domestiques et le mobilier et, enfin, 6 \$ pour les allocations personnelles et le loisir.
- (2) Ne comprend pas la prime d'âge de 7,13 \$ par mois versée aux enfants âgés de 12 ans et plus.
- (3) Correspond à un crédit d'impôt remboursable de 343 \$ par année par enfant qui a été versé au cours de l'année 1984.

* A été exclue l'allocation de disponibilité et de remboursement d'impôt foncier.

On entend souvent dire que le système d'aide sociale tel qu'il existe actuellement incite les gens à demeurer à l'aide sociale. Qu'en pensez-vous?

Incite les gens à frauder. Qu'en pensez-vous?

f) L'avenir.

Comment vous voyez-vous dans cinq ans d'ici?

Bibliographie

Arnold, R. et al., *Separation and After: A Research Project*, Ministry of Community and Social Service, Ontario, déc. 1980.

Auletta, K., *The Underclass*, Vintage Books, New York, 1983.

Benmouyal - Accoca, V., *Le retour des femmes sur le marché du travail*, Direction générale de la recherche, ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre, Québec, février 1978.

Brouillet, C., *Des garderies malgré tout: situation des garderies au Québec en 1981*, collection Études et documents, vol. I, Office des services de garde, Québec, 1982.

Chamberland, R., *Recherche documentaire sur les conditions de vie de la famille monoparentale au Québec*, document de travail, Direction de la planification, ministère des Affaires sociales, Québec, 1976.

Conseil consultatif de la situation de la femme, *La famille monoparentale. Principes et recommandations du C.C.S.F.*, Ottawa, janvier 1977.

Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, *Quand je pense à demain... Une étude sur les aspirations des adolescentes*, Ottawa, 1985.

Conseil du développement social, *La famille monoparentale, Rapport d'une enquête sur la famille monoparentale au Canada*, Ottawa, 1971.

Conseil du statut de la femme, *Chiffres en main. Statistiques sur les Québécoises*, Québec, 1981.

Conseil du statut de la femme, *Les conditions économiques des femmes au Québec*, vol. I, *L'exposé de la question*, Québec, 1978.

Conseil national du bien-être social, *Les enfants pauvres*, Ottawa, mars 1975.

Conseil national du bien-être social, *Seul dans un monde à deux, Rapport sur les familles monoparentales au Canada*, Ottawa, avril 1976.

Conseil national du bien-être social, *La femme et la pauvreté*, Ottawa, octobre 1979.

Conseil national du bien-être social, *Les petits salariés: comment répondre à leurs besoins*, Ottawa, mars 1981.

Corcoran, M. et al., "The Economics Fortunes of Women and Children: Lessons from the Panel Study of Income Dynamics", in *Signs*, printemps 1984, vol. 10, N° 2, p. 232-248.

Dandurand, R., *Famille, monoparentalité et responsabilité maternelle. Contribution à l'étude des rapports sociaux de sexe*, Université de Montréal, département d'anthropologie, août 1982.

Dillard, S. et Nolet G., *Les familles monoparentales et l'accès au marché du travail: un point de vue économique*, Direction des politiques de sécurité du revenu, ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, Québec, 1982.

Dionne, L. et Ledoux, D., *Les travailleurs faiblement scolarisés*, ministère de l'Éducation, Québec, 1985.

Drolet, P. et Lanctôt, P., *Les mouvements de clientèle à l'aide sociale*, Service des politiques et de la recherche en sécurité du revenu, ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, 1984.

Ehrenreich, B. *The Hearts of Men, American Dreams and the Flight from Commitment*, Anchor Books, New York, 1984.

Fédération des associations de familles monoparentales du Québec, *Manifeste*, Montréal, octobre 1983.

Fugère D. et Lanctôt, P., *Méthodologie de détermination des seuils de revenu minimum au Québec*, Service des politiques et de la recherche en sécurité du revenu, ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, novembre 1985.

Gauthier, P. et al., *Mères et enfants de familles monoparentales*, École de psycho-éducation, Université de Montréal, 1982.

Germain, D., *Pour un examen des modes de gestion de la famille en devenir*, C.R.S.S.S. Laurentides-Lanaudière, novembre 1982.

Guyatt, D., *La famille à parent unique au Canada*, Institut Vanier de la famille, Ottawa, 1971.

L.A.B.R.E.V., *Les bénéficiaires d'aide sociale face au marché du travail*, Rapport présenté au Conseil des ministres (Développement social), Montréal, décembre 1980.

Lamont, S., Lamoureux, J. et Guberman, N., *Pour des conditions de vie décente: action collective*, Carrefour des associations de familles monoparentales du Québec, août 1980.

Lavigne, C., *Rapport de l'expérience de relance sociale*, Programme de retour au travail pour les femmes chefs de familles bénéficiaires de l'aide sociale, C.S.S.R.M.M., Montréal, 1982.

Le Bourdais, C., *Vers une caractérisation des familles monoparentales québécoises à chef féminin*, Communication au Colloque national de l'A.C.S.A.L.F., Chicoutimi, 1985.

Lefebvre, P., *La révolution tranquille des modes de vie familiaux: une analyse des implications socio-économiques et de l'adéquation des politiques sociales*, Université du Québec à Montréal, Montréal, 1980.

Leroux, Y., *La dynamique familiale et la socialisation de l'enfant*, Revue critique de littérature, (1970-1982), Conseil québécois de la recherche sociale, Sainte-Foy, 1983.

MacKay, H. et Austin, C., *Single Adolescent Mothers in Ontario*, Ottawa, 1983.

Menziès, J., *Énoncé de principe sur une nouvelle orientation des politiques concernant les familles monoparentales*, Conseil consultatif sur la situation de la femme, Ottawa, avril 1976.

Messier, S., *Les femmes, ça compte*, Conseil du statut de la femme, Québec, 1984.

Ministère des Finances, *Livre blanc sur la fiscalité des particuliers*, Québec, 1984.

Minister of Social Service of Saskatchewan, *A Productive Welfare System for the Eighties*, a review of the Saskatchewan assistance plan, octobre 1983.

Packard, V., **Nos enfants en danger**, Calman-levy, 1984.

Poirier, G., **Le divorce et les enfants: une revue de littérature**, Service de la recherche et de la documentation, C.S.S. de Québec, Québec, 1981.

Poirier, N., "La famille monoparentale", dans **Critère**, printemps 1982, No 33, pp. 199-206.

Poitras, L., **Les familles monoparentales à l'aide sociale: une approche visant à favoriser la reprise de l'autonomie**, Service du relèvement économique, Québec, janvier 1982.

Riley, B., **Education and the Children of One-Parent Families: A Back Ground Paper**, Department of Education, Manitoba, août 1981.

Roberts, C., "La place de l'emploi dans la vie des femmes: conclusion de l'enquête anglaise sur la femme et l'emploi", dans **Sociologie du travail**, No 3, 1984, pp. 317-325.

Roy, L., **Le divorce au Québec: évolution récente**, ministère des Affaires sociales, Québec, 1978.

Ruel, S. et Van Oyen, B., **L'évolution de la clientèle des 30-44 ans à l'aide sociale, un diagnostic**, Service des politiques et de la recherche en sécurité du revenu, ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, Québec, 1985.

Schlesinger, B., **One in Ten, the Single Parent in Canada**, Toronto, 1979.

Schlesinger, B., **The Children Viewpoint of Living in One Parent Family**, Research Branch, Manitoba, Department of Education, Winnipeg, 1981.

Smith, J., "The Paradox of Women's Poverty: Public Policies and Female-Headed Families in Industrialized Countries", dans **Signs**, printemps 1984, Vol. 10, No 2, pp. 291-310.

SORIF inc. (service d'orientation et de relance industrielle pour les femmes), **Bilan de trois années d'intervention auprès des femmes chefs de famille**, Montréal, 1980.

Statistique Canada, **Les familles monoparentales**, Ottawa, mai 1984.

Sainte-Croix, M. et Nolet, G., **Les familles monoparentales**, Direction des politiques de la sécurité du revenu, ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, Québec, 1980.

Sullerot, É., **Pour le meilleur et sans le pire**, Paris, Fayard, 1984.

Tcheng - Laroche, **Femmes séparées ou divorcées et femmes mariées: étude comparative du niveau de stress et de l'état de santé au sein des deux groupes culturels**, Hôpital général de Montréal, 1980.

Tremblay, D., "La famille monoparentale au Québec: quelques caractéristiques socio-démographiques", dans **Cahier québécois de démographie**, Vol. 9, N° 3, décembre 1980, p. 37-53.

Vandelac, L. et al., **Du travail et de l'amour: les dessous de la production domestique**, Éditions St-Martin, Montréal, 1985.

Au-delà des données statistiques,
ce document s'intéresse à la vie des femmes
responsables de familles monoparentales
et bénéficiaires de l'aide sociale.

Comment réorganisent-elles leur vie
après la rupture avec leur conjoint
ou à la suite d'une naissance?

Quelles sont leurs conditions de vie?

Comment envisagent-elles
une éventuelle réinsertion sur le marché
du travail?

Et, finalement, comment perçoivent-elles
leur situation de bénéficiaires
de l'aide sociale?

C'est à ces questions que répond,
de façon détaillée et vivante,
cette publication.

